



Yannick von Büren

## Relever le « défi du siècle »

Etat des lieux des controverses idéologiques et axiologiques  
dans la lutte contre le changement climatique

### Chapitres 8-9

Thèse de doctorat

Sous la direction de :

**Fabrice Clément,**

Professeur ordinaire, Co-directeur du Centre de Sciences Cognitives  
Université de Neuchâtel

Le jury de thèse est composé de :

**Augustin Fragnière,** Responsable de recherche, Centre de compétences en durabilité  
Université de Lausanne

**Karin Ingold,** Professeure ordinaire, Institut für Politikwissenschaft  
Université de Berne

**Laurence Kaufmann,** Professeure ordinaire, Institut des sciences sociales  
Université de Lausanne



## IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Fabrice Clément, directeur de thèse, professeur, Université de Neuchâtel ; Mme Laurence Kaufmann, professeure, Université de Lausanne ; Mme Katrin Ingold, professeure, Université de Berne ; M. Augustin Fragnière, chargé de cours, Université de Lausanne autorise l'impression de la thèse présentée par M. Yannick von Büren en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 29 octobre 2024



Le doyen

Loris Petris

# Remerciements

Voici l'une des phrases qu'en tant que doctorant, j'ai entendu le plus souvent : « Une thèse est avant tout un travail individuel ». C'est certainement vrai ; et pourtant, nombreuses sont les personnes sans qui ce travail, soit n'aurait tout simplement pas existé, soit serait d'une honteuse fadeur. C'est la raison pour laquelle je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont laissé une empreinte dans ce texte, qui est aussi un peu le leur. Il va de soi que, si j'essayais de dresser un inventaire de ces personnes, je me fourvoierais, oubliant des compagnes et des compagnons essentiel·les. C'est pourquoi l'évocation de quelques personnes ci-dessous manque forcément d'impartialité, et je tiens à m'excuser par avance auprès de toutes les autres.

Je ne peux pas faire l'impasse d'une mention éminente pour mon directeur de thèse, Fabrice Clément, qui m'a suffisamment aiguillé pour que je ne perde jamais le fil, tout en me laissant la liberté dont j'avais besoin pour cette recherche. Je le remercie pour les mille et un éléments qui ont rendu ce travail possible, et qui ne sont certainement pas énumérables ; je retiendrai en premier lieu les longues heures de discussion, desquelles je suis systématiquement ressorti un peu changé.

Je remercie chaleureusement les autres membres du jury, d'abord pour avoir accepté avec enthousiasme la relecture de ce volumineux manuscrit, et davantage encore pour l'avoir lu aussi attentivement, non pas une seule, mais deux fois. Leur regard complémentaire au mien et à celui de Fabrice auront, je l'espère, permis de livrer un document cohérent, exempt de toute fâcheuse imprécision et mieux organisé que la première version à laquelle il et elles ont été confronté·es.

Il me tient aussi à cœur de mentionner mes désormais ex-collègues, avec qui j'ai passé la plus grande partie de mon temps au cours de ces années. Appuyant mes choix, cherchant des solutions à mes obstacles, écoutant et donnant à mes présentations (formelles ou informelles) des critiques qui m'ont fait remettre cent fois l'ouvrage sur le métier, plusieurs d'entre eux et elles sont ainsi devenu·es des ami·es. Gageons que chacun·e me pardonnera de ne pas avoir fait le choix du langage épique pour la rédaction de ma thèse.

Un tel travail ne peut pas être rédigé sans une bonne alimentation, et à ce titre, en l'absence d'une cafétéria, l'Université de Neuchâtel n'a pas été la mieux lotie durant ces cinq années. C'est ainsi que, de fil en aiguille, plusieurs commerçant·es des environs sont, elles et eux aussi, devenu·es des *alter ego*. Combien de paroles échangées, de camaraderies nouées de par le fait de devenir un « habitué ». Il convient d'adresser un merci tout particulier à Jean-Henri et à Valérie, qui ont accompagné mon parcours jusqu'à la soutenance publique, et dont l'incomparable serviabilité restera pour moi un modèle.

J'ai évoqué mes collègues directs, mais je n'oublierai bien sûr pas tou·tes les autres, à l'université de Neuchâtel comme au-delà, qui ont contribué à faire de cette thèse ce qu'elle

est devenue. J'ai eu la chance de vivre une véritable interdisciplinarité, qui m'a fait rencontrer des personnes venues de tous horizons, où les démarches, les hypothèses et les postulats ne sont pas du tout homogènes. Cette interdisciplinarité m'a permis de récolter toutes les pièces dont j'avais besoin pour compléter ce puzzle.

Il faut dire que je n'étais pas forcément destiné à écrire une thèse. Comme l'indiquait mon contrat, j'étais assistant avant d'être doctorant, même si j'ai bien vite compris que ce n'était pas la norme au sein de ce curieux univers académique. Aussi, si j'ai pu mener à bien ce travail, c'est en grande partie grâce à mon emploi d'enseignant en statistique, qui m'a toujours redonné l'énergie nécessaire pour, ensuite, me plonger à nouveau dans mon manuscrit. C'est pourquoi je tiens à remercier énormément Anne-Laure, qui a toujours eu confiance en les responsabilités que je tenais à endosser dans l'élaboration et le suivi des travaux pratiques. Je n'oublierai pas non plus les étudiant-es qui, grâce à leur entrain, m'ont fait passer des années universitaires très agréables.

A l'heure de clore ce travail, mon sentiment est qu'une thèse ne peut être achevée que si le doctorant ou la doctorante bénéficie de soutien, pas seulement à l'intérieur des murs, mais également dans sa vie privée. C'est pourquoi mes proches et toutes les personnes que j'ai côtoyées ces dernières années doivent avoir leur place dans ces lignes. Parmi elles, je remercie spécialement Franziska, qui partage ma vie et à qui aucun des démons qui surgissent inmanquablement au cours d'une telle quête n'a pu être caché. Mieux que quiconque, elle connaît le poids que prend une thèse durant une période de la vie, et il est évident que sans son formidable optimisme, ce manuscrit n'aurait eu aucune chance de voir le jour.

# Résumé

*Le monde entier semble impuissant face au changement climatique. Bien que ce problème soit connu et documenté avec précision depuis plusieurs décennies, et que ses conséquences soient déjà visibles, les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, laissant craindre des scénarios sombres pour un avenir désormais proche. Toutefois, si l'inertie actuelle semble avoir scellé notre sort jusqu'en 2040, voire 2050, le potentiel d'action reste en revanche considérable pour la seconde moitié du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un défi qui touche de près les pratiques quotidiennes de chaque individu, mais qui ne peut être relevé qu'à travers un effort collectif.*

*En sciences sociales, de nombreuses recherches tentent de comprendre pourquoi, malgré les alertes répétées des experts climatiques, l'inaction persiste. Les explications sont multiples : désinformation, dysfonctionnements systémiques, égoïsme ou aliénation des individus, absence de gouvernance mondiale, ou encore la myopie des systèmes politiques face aux enjeux de long terme. Ces critiques, bien que pertinentes, conduisent souvent à des conclusions fatalistes, tant il paraît difficile d'imaginer un changement rapide du « système », la fin de la désinformation, ou l'apparition d'une volonté soudaine et décisive des individus.*

*Cette thèse adopte une perspective différente, en renonçant au qualificatif d'inaction. En effet, la lutte contre le changement climatique est déjà engagée et, loin d'avoir épuisé son potentiel, elle est destinée à se renforcer. Cette lutte se manifeste à travers l'activation d'outils politiques, économiques, technologiques, diplomatiques et juridiques, sans oublier l'importance des mouvements sociaux. Parmi ces actions, les décisions collectives, issues d'un débat public où de nombreux arguments sont échangés, aboutissent à de nouvelles obligations que la collectivité s'impose volontairement. Ainsi, malgré les forces qui favorisent l'inaction, les collectivités ont la capacité de prendre des décisions collectives. Cela suggère qu'il existe des mécanismes qui compensent les défauts individuels et systémiques, et qu'il convient de les mettre en avant.*

*Cette thèse explore l'idée selon laquelle une partie de l'explication réside dans la force de nos convictions morales. Ce sont elles qui nous poussent à considérer le changement climatique comme intrinsèquement mauvais et à juger nécessaire de l'endiguer. Au fur et à mesure de l'augmentation des températures terrestres et maritimes, cette obligation morale devient de plus en plus impérative, jusqu'à entrer en conflit avec d'autres valeurs cardinales telles que la liberté, l'équité, ou la démocratie. Cependant, l'injonction de réduire les émissions de gaz à effet de serre est des plus diffuses, ce qui fait émerger des controverses morales. En particulier, nos convictions divergent sur nos devoirs envers les générations futures ou les autres espèces, sur le rôle de la technologie, ou encore sur la répartition des responsabilités.*

*L'objectif de cette thèse est de clarifier et d'explicitier ces divergences et leur impact sur la prise de décisions collectives. L'hypothèse centrale est qu'elles se manifestent sous la forme de valeurs véhiculées par les discours. En utilisant les outils de la sociologie pragmatique, nous étudierons précisément comment, en cas de conflit autour d'un élément décisionnel, les justifications morales s'hierarchisent, certaines valeurs prenant le pas sur d'autres. Notre démarche réussira si, en observant les marqueurs de ces justifications – c'est-à-dire l'expression des valeurs –, nous parvenons à mieux comprendre les décisions collectives qui façonneront l'avenir.*

**Mots-clés :** changement climatique, politique climatique, décisions collectives, idéologie, controverses, sociologie des valeurs, justifications.

# Abstract

## **Taking up the “challenge of the century”. An inventory of ideological and axiological controversies in the fight against climate change**

*The whole world seems powerless in the fight against climate change. Although this problem is well known and has been accurately documented for decades, and although its consequences are already visible, global greenhouse gas emissions continue to rise, giving the world bleak prospects of the near future. However, while current inertia seems to have sealed our fate until 2040, or even 2050, potential for action remains significant for the second half of the 21st century. This challenge affects the daily practices of every single person but can only be met through collective efforts.*

*In social sciences, many studies try to understand why inaction lingers, despite climate experts' repeated warnings. There are several explanations: misinformation, systemic dysfunctions, selfishness or alienation of individuals, lack of global governance, or even political short-sightedness regarding long-term challenges. These pertinent criticisms often lead to fatalistic conclusions such as the difficulty to imagine the “system” rapidly changing, misinformation ending, or individuals' willpower rising suddenly and decisively.*

*This thesis takes a different perspective by rejecting to speak about inaction. Indeed, the fight against climate change is already underway and its potential, far from being exhausted, is expected to become stronger. This fight is being waged by activating political, economic, technological, diplomatic and legal tools, as well as by social movements. Among these actions are also collective decisions, resulting from public debates where many arguments are exchanged, that lead to new obligations that communities voluntarily impose on themselves. Thus, despite the forces that favour inaction, communities have the capacity to make collective decisions. This suggests that there are indeed mechanisms that balance individual and systemic defects, and these should be highlighted.*

*This thesis explores the idea that part of the explanation lies in the strength of our moral convictions. They are the reasons why climate change is considered as intrinsically bad and its mitigation as necessary. As land and sea temperatures rise, this moral obligation becomes increasingly imperative, to the point of conflict with other cardinal values such as freedom, fairness or democracy. However, reducing greenhouse gas emissions is an extremely vague requirement, leading to moral controversies, particularly about our duties towards future generations or other species, the role of technology, and the sharing of responsibilities.*

*The aim of this thesis is to clarify and explain these discrepancies and their impact on collective decision-making. The central hypothesis is that the discrepancies become visible through values that are relayed by discourses. Using the tools of pragmatic sociology, I will study precisely how, within a conflict over a decision-making issue, moral justifications are ranked, with some values being prioritized over others. My approach will succeed if, by observing the markers of these justifications—that is, the expression of values—one can better understand the collective decisions that will shape the future.*

**Keywords:** climate change, climate policy, collective decisions, ideology, controversies, sociology of values, justifications.



# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
Action, inaction	1
Actions et décisions	
Une explication morale	
Ce que cette thèse contient	8
Agir « pour le climat » – Partie 1	
Idéologies et valeurs – Partie 2	
Les mots de la lutte – Partie 3	
Deux enquêtes empiriques – Partie 4	
<b>Partie 1 : Agir « pour le climat »</b>	<b>14</b>
<b>Chapitre 1 : Ontologie du changement climatique</b>	<b>16</b>
Sociologie et environnement : une histoire mouvementée	16
Entre naturalisme et constructivisme	
Le risque et les limites	
Anthropocène et collapsologie	
<i>[Encadré : L'Anthropocène vu par les sciences naturelles]</i>	
Le climat entre sciences naturelles et sciences sociales	22
Inquiétudes autour du changement climatique	
Le consensus scientifique	
Définition sociologique du changement climatique	
<b>Chapitre 2 : Lutter contre le changement climatique</b>	<b>31</b>
Les décisions	32
Décisions en général	
Décisions collectives	
La réponse politique – surdité ou impuissance ?	36
Le climat dans le concert des nations	
L'histoire récente	
Les limites de la gouvernance mondiale	
Politiques d'endiguement en Suisse	45
La législation fédérale	
Fédéralisme et mesures infranationales	
<b>Chapitre 3 : Les théories de l'inaction sur le grill</b>	<b>49</b>
L'accusation d'inaction, une lecture positiviste ?	49
Tragédie ou autisme des sciences du climat ?	
Discours de procrastination	
La figure du sophiste	54
<i>[Encadré : Espoirs et limites de la science de l'attribution]</i>	
Une couche morale indispensable	58

*[Encadré : Il n'y a pas de date limite]*

Loi de Hume

Conséquences imprévues et effet rebond

Unité de la sphère axiologique

Un cadre moral minimaliste

## **Partie 2 : Idéologies et valeurs** **70**

### **Chapitre 4 : L'idée du changement climatique** **72**

Deux figures romandes que tout oppose **72**

Philippe Roch, la défense de la Nature comme mantra

Bertrand Piccard, l'optimisme technologique à toute épreuve

Une pluralité de justifications morales **77**

L'idée de justice

Justice climatique

Visions du monde, idéologies

La cartographie de Mike Hulme **82**

Discours « basés sur la science »

Discours « au-delà de la science »

Avantages et limites de la typologie

(Expliquer) les attitudes « pro-environnementales » **87**

Axes, visions du monde et valeurs environnementales

Comment définir les 'attitudes pro-environnementales' ?

Vers une typologie tridimensionnelle **91**

### **Chapitre 5 : Ce qui nous divise** **93**

#### **1 – L'objectif | Antinomie des fins** **94**

Nature et valeur intrinsèque **95**

L'écocentrisme comme holisme

La critique de l'anthropocentrisme en philosophie

Services écosystémiques

Implications **100**

Surpopulation et réchauffement « idéal »

Une tentative de médiation : l'anthropocentrisme faible

#### **2 – Les moyens | Technocratie et décroissance** **104**

Optimisme technologique **105**

Solutionnisme technologique

La transition énergétique

*[Encadré : Le développement économique comme salut]*

Une critique économique et sociale **110**

Capitalisme et décroissance

*[Encadré : La critique décroissante en économie]*

Source vs. Quantité d'énergie

#### **3 – La responsabilité | Antinomie du leadership** **115**

Empreinte écologique et empreinte carbone	116
Comptabilités nationales	
Ecocitoyenneté	
<i>[Encadré : L'écocentrisme sous forme ludique]</i>	
Des responsabilités différenciées	
Externalités et incitations économiques	121
Taxes et marchés du carbone	
<i>[Encadré : Le coût du changement climatique]</i>	
Localisme et approche polycentrée	
<b>Chapitre 6 : La sociologie axiologique</b>	<b>128</b>
De la rationalité axiologique	129
Une définition élargie de la rationalité	
Objectivité et hiérarchisation	
Trois modèles de sociologie axiologique	133
Le modèle des « cités »	
Le modèle des « modes »	
Le modèle des « registres »	
Epistémologie des valeurs	139
Pragmatisme radical	
Dichotomie	
Un enchevêtrement	
Observer les jugements de valeur	145
La nature des catégories	
Les concepts moraux épais	
<i>[Encadré : Valeurs et émotions]</i>	
Cas pratique : l'urgence climatique	
<b>Partie 3 : Les mots de la lutte</b>	<b>155</b>
<b>Chapitre 7 : Construction du modèle</b>	<b>157</b>
Méthode	157
Sélection de documents	
Enoncés moraux et encodage	
Typologies existantes – ressemblances et divergences	
Délimitation des catégories axiologiques	164
Discussion autour des registres non repris	170
Redondance et ambiguïté	
Le cas du registre « épistémique »	
Des concepts aux registres [C-R]	174
Résister aux algorithmes	
Champs sémantiques	
Des registres aux idéologies [R-I]	178
Registres dominants et registres secondaires	

Présentation schématique	
Synthèse : Modèle [C-R-I]	182
Fabrication des cartes sémantiques	
Comparaison des cartes sémantiques	
Remarques intermédiaires	
<b>Chapitre 8 : Le paysage politique suisse</b>	<b>189</b>
Bref historique de l'écologie politique	190
Positionnement idéologique des principaux partis politiques	192
Vert-e-s et vert'libéraux : Les partis écologistes	
PS et UDC : L'opposition	
PLR et Le Centre : Les faiseurs de rois	
Reconstruction d'idéaux-types partisans	201
Registres dominants et représentation graphique	
Au défi de l'actualité : le cas des parcs solaires alpins	
Contestations et concessions	
<b>Partie 4 : Deux enquêtes empiriques</b>	<b>210</b>
<b>Chapitre 9 : Autopsie de la loi CO2</b>	<b>212</b>
Contexte des documents utilisés	212
<i>[Encadré : Les principales modifications de la loi]</i>	
<b>Section I – Analyse d'un débat parlementaire</b>	<b>216</b>
Une responsabilité aux mille visages	216
Les engagements internationaux	
Génération futures et justice internationale	
Basculement générationnel	
De l'optimisme économique et technologique	221
Vérité des coûts et principe du pollueur-payeur	
Incitations	
Risque ou opportunité ? Le bilan comptable	
Innovation	
L'appel de la Nature	227
Les glaciers	
La nature protectrice	
Ambition et scepticisme latent	
Bilan intermédiaire – axiologie et camps	231
<b>Section II – Analyse d'un débat télévisé</b>	<b>234</b>
Présentation de la campagne	234
Des fronts inattendus	
Contexte du débat	
Cartes sémantiques et argument de base	237
Philippe Nantermod	
Pierre-André Page	

Adèle Thorens-Goumaz	
Emilie Ferreira	
Variations sur les arguments de base	241
Les accords internationaux (i)	
Opération(s) économique(s) (ii)	
Changements de comportement (iii)	
Changer de système   Occulter les vrais enjeux (iv)	
Les postures qui émergent	249
Les abonnés absents	
Post-mortem – l’histoire continue	
<i>[Encadré : Loi climat et innovation]</i>	
<b>Chapitre 10 : Le climat dans l’opinion publique</b>	<b>255</b>
Conception, distribution et présentation de l’enquête	256
Données de grande envergure et utilité d’une enquête sur mesure	
Récolte des données	
Question préliminaire et filtre	
Données sociodémographiques	
<b>Section I – Création des indices</b>	<b>261</b>
Indice d’écocentrisme (Antinomie des fins)	262
Perception du changement climatique – Question Q2.1	
Dilemmes moraux – Question Q2.2	
Objectifs de la lutte – Question Q3.5	
Indice de technocratie (Antinomie des moyens)	267
Sources d’énergie et géoingénierie – Question Q3.1	
Encore des dilemmes moraux – Question Q3.2	
Indice de mondialisme (Antinomie de l’échelle)	269
Préférences du leadership – Question Q3.3	
Obstacles à la lutte – Question Q3.4	
<b>Section II – Opérationnalisation des indices</b>	<b>273</b>
Contrôle de qualité des échelles	273
Décisions politiques et actions sociales et agrégées (Q4.4)	
Variables sociodémographiques et lien des indices entre eux	
Création de groupes	276
<b>Section III – Utilisation des indices</b>	<b>280</b>
Des mesures controversées	280
Appréciation des mesures – Question Q4.2	
Des résultats concluants	
Note sur les justifications	
Des préférences... consensuelles	284
Classement des priorités – Question Q4.1	
Des préférences marginales	

Forces et limites de l'enquête	286
Retour sur les hypothèses	
Difficultés et limites inhérentes	
Finir sur une (et même plusieurs) notes positives	
<b>Ouverture</b>	<b>291</b>
Renoncement	291
Découvertes	294
Idéologie	
Axiologie	
Une histoire de sacrifices	298
<b>Bibliographie</b>	<b>304</b>
<b>Annexes</b>	<b>342</b>
<b>Chapitre 3</b>	<b>342</b>
Les dragons de l'inaction	342
<b>Chapitre 4</b>	<b>344</b>
La cartographie de John S.Dryzek	344
Tableaux comparatifs des constructions de M.Hulme et de J.Dryzek	347
<b>Chapitre 7</b>	<b>348</b>
Cartes sémantiques	348
Le paysage axiologique – morceaux choisis	351
<b>Chapitre 9</b>	<b>362</b>
Posters des soutiens et adversaires à la loi CO2	362
Cartes sémantiques de campagne	364
Carnet de campagne	365
Taxes et coûts	
(In)justice climatique	
Optimisme technologique vs. Inefficacité	
<b>Chapitre 10</b>	<b>371</b>
Questionnaire	371
Syntaxe (SPSS)	375
Complément d'enquête	383
Types de questions	
Attitudes – Question Q4.3	
Groupes et hiérarchisation des pratiques	
Tableaux et graphiques en relation avec le corps du texte	387



## Chapitre 8 : Paysage idéologique et partis politiques

*« La prise en compte de contraintes écologiques par les Etats se traduira [...] par des interdictions, réglementations administratives, taxations, subventions et pénalités. »*

*(A.Gorz 2020 : 117)*

Les acteurs, lors de processus de décision collective (ç2), reprennent certainement les mots qui nous ont servi à l'élaboration du modèle [C-R-I]. Toutefois, le contexte de ces processus n'a pas grand-chose en commun avec celui des prises de positions idéologiques isolées qui nous ont servi de support au chapitre précédent. Comme nous le verrons lors de la dernière partie de ce travail, lorsqu'une décision doit être prise, la complexité et la diversité des justifications proposées par ces « marchands d'opinion » se trouve déversée dans un gigantesque entonnoir : elle se conglobe en « blocs » ou *coalitions* opposées, qui luttent pour une position dominante – ou, à tout le moins, pour un pouvoir leur permettant de mener une entité politique dans la direction souhaitée (K.Ingold 2011). Les débats publics et les votations populaires n'ont pas lieu dans des univers décontextualisés ; nous vivons dans une société et non dans un monde d'individus isolés les uns des autres.

En Suisse comme dans beaucoup d'autres pays, les partis politiques jouent un rôle important dans ce filtrage des opinions. Les positions des acteurs politiques au sein de leur cénacle ne sont pas nécessairement libres : ils doivent respecter une certaine collégialité vis-à-vis de la position officielle de leur parti. De fait, les partis sont si structurants qu'une grille de lecture prenant l'appartenance partisane comme une unité de base pourrait être plus efficace que de considérer une prise de position individuelle d'un politicien comme étant issue de son for intérieur.

En outre, les partis doivent se distinguer par un discours clair et reconnaissable, en utilisant des mots spécifiques, qui leur 'appartient', sous peine de perdre en crédibilité. G.Lakoff (2004 : 13), que nous avons croisé à plusieurs reprises, prévient : « *lorsque vous êtes opposé à quelqu'un dans un débat et que vous utilisez son langage et ses cadres, vous activez ces derniers, vous les renforcez auprès de ceux qui vous écoutent et vous sapez votre propre discours.* ». Même si la définition des 'cadres' n'est pas la même que celle de M.Hulme, que nous avons repris à notre compte (ç4), le fait est que certains mots et expressions sont 'épaissies' d'une façon reconnaissable et particulière au sein, typiquement, d'un parti politique.<sup>245</sup> C'est pourquoi le fait de s'attacher aux discours officiels des partis est certainement pertinent pour appréhender leur positionnement idéologique face aux trois antinomies.

---

<sup>245</sup> Certes (on l'a déjà évoqué), le système américain bipartisan est sans doute un laboratoire bien mieux 'structuré' qu'en Suisse, où les coalitions se font et se défont au gré des thématiques.

## Bref historique de l'écologie politique

L'écologie est relativement jeune sur la scène politique, puisque ses origines coïncident avec la montée de l'inquiétude vis-à-vis des problèmes environnementaux à l'échelle internationale (ç1 et ç2). Partout en Europe, les mouvements « écologistes » se développent, et les partis se créent, pour la plupart, dans les années 1980. Ainsi, la question de la relation à la nature – c'est-à-dire liée à l'Antinomie des  *fins*  – est au cœur de l'écologie politique depuis ses débuts (B.Villalba 2022). Nous verrons que si le fait de lier l'écologie politique et l'écocentrisme est une simplification excessive, les thèmes abordés par les pionniers de l'écologie politique (gestion des forêts, bétonnage du territoire, espèces menacées, surpopulation, etc.) offrent effectivement au paysage politique une rupture d'avec un anthropocentrisme jusqu'alors hégémonique.

Mais les origines de l'écologisme riment aussi avec une critique des techniques, notamment *via* l'antinuclearisme, qui lui sert de fil rouge en tant que combat phare, et ce, dans la plupart des pays. A une époque où la nouvelle technologie nucléaire promet un décuplement des capacités de production électrique, symbole des Trente Glorieuses, durant lesquelles rien ne semblait pouvoir arrêter la marche en avant du Progrès, cette posture détonne sans doute plus qu'aujourd'hui. Contester, voire militer contre la technologie nucléaire<sup>246</sup> au nom d'une certaine idée de la nature passe certainement pour plus saugrenu que cela ne l'est aujourd'hui.<sup>247</sup>

Or, dans les années 2000, l'arrivée tonitruante de l'enjeu climatique parmi les préoccupations environnementales (ç2) bouscule passablement l'écologie politique, mettant les partis écologistes dans une situation délicate. D'une part, dans le cas du changement climatique, l'ennemi des humains et de la nature, ce sont les énergies fossiles ; or, la technologie nucléaire a le potentiel (technique) de les supplanter – ou, à tout le moins, il s'agit d'une technologie efficace en terme spatial, et relativement économe en émissions de gaz à effet de serre. A condition d'accepter le *risque* inhérent à cette technologie, elle pourrait ainsi être une alliée.<sup>248</sup> D'autre part, et peut-être encore plus fondamentalement pour notre propos, l'antinuclearisme, en plus de l'aspect technique, est basé sur un fort volet *civique*, puisque l'un des arguments prépondérants contre cette technologie concerne la gestion des déchets nucléaires sur des échelles de temps centenaires, voire millénaires. Or, voilà que les conséquences du changement climatique se comptent en centaines, voire, pour la montée du niveau des mers, en milliers d'années, ce qui met soudain en perspective la durée de la demi-vie des déchets nucléaires radioactifs, qui

---

<sup>246</sup> P.Roch (voir ç4) indiquait par exemple dans une interview avoir participé aux événements de Creys-Malville en 1977 : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/en-images-il-y-quarante-ans-les-emeutes-creys-malville-contre-le-projet-centrale-nucleaire-isere-superphenix-1501151788> ...

<sup>247</sup> La catastrophe de Tchernobyl en 1986, en même temps qu'elle fait prendre conscience à l'ensemble de la population des dangers du nucléaire, lui donne une soudaine légitimité.

<sup>248</sup> Les « pro-nucléaires » font valoir que l'énergie hydraulique peut être tout aussi redoutable.

paraissait jusqu'alors infinie. De ce fait, le changement climatique met à mal le lien entre écologisme et décroissance, et condamne l'écologie politique à se réinventer.

L'histoire suisse est représentative de ces évolutions.<sup>249</sup> Tandis que des sections cantonales existent déjà dans les années 1970, le parti des « Verts » est fondé en 1983.<sup>250</sup> Comme l'explique W.Seitz (2023), dès son origine, l'écologie politique suisse est partagée entre un courant radical, issu des revendications altermondialistes à tendance décroissante, et un courant « modéré », qui a l'ambition d'éviter d'être catalogué à gauche ou à droite de l'échiquier politique (P.Sciarini et A.Petitpas 2023 : 41). Deux partis cohabitent ainsi jusque dans les années 1990. Leur regroupement progressif fait glisser les Vert-e-s vers la gauche de l'hémicycle. Ce marquage plus net à gauche crée un nouveau chamboulement dans les années 2000, avec l'arrivée sur scène du parti vert'libéral en 2007, fondé par des démissionnaires des Vert-e-s. La volonté de ce nouveau venu est précisément d'incarner une certaine diversité idéologique, puisqu'il embrasse le libéralisme économique tout en mettant en avant l'importance des problèmes environnementaux – et du changement climatique au premier chef.

Dans les hémicycles d'aujourd'hui, on trouve le plus souvent les Vert-e-s aux côtés du Parti socialiste. Le parti reste résolument antinucléariste, mais il se montre bien plus favorable à la technique – et notamment aux énergies renouvelables – que certains de leurs prédécesseurs, plus radicalement décroissants. En outre, il serait exagéré de dire que l'écocentrisme fait partie de l'identité des Vert-e-s. On se souvient par exemple que la comparaison de J.Fricker entre les abattoirs et les camps d'extermination nazis, comparaison typique d'un écocentrisme radical (souvenons-nous de celle de H.Rolston d'avec l'esclavagisme – ç5), avait valu au politicien une démission prématurée,<sup>251</sup> ayant été lâché par son parti. Enfin, la posture des Vert-e-s sur la troisième antinomie ne se dessine pas non plus de manière très nette : le parti semble davantage accepter les taxes et les mesures d'incitations volontaires que son voisin socialiste (I.Stadelmann-Steffen et K.Ingold 2023), sans que l'on puisse déterminer si cela suppose de responsabiliser ou, au contraire, de déresponsabiliser les individus.

Nous avons fait valoir aux chapitres précédents que la dichotomie gauche/droite n'était pas forcément la meilleure alliée pour mesurer l'écologie. Cela se reflète dans le positionnement subjectif des électeurs des Vert-e-s, moins homogène que ceux des autres partis sur des sujets comme la redistribution des richesses et la croissance économique, typiquement marqueurs d'un positionnement gauche-droite (P.Sciarini et A.Petitpas 2023). Aussi, tandis qu'historiquement, l'écologie politique tend plutôt vers la gauche, voire l'extrême-gauche, on peut tout à fait imaginer également une écologie politique de droite, voire d'extrême-droite. Mentionnons sur ce point que dans les pays voisins, le

---

<sup>249</sup> Pour un historique suisse plus détaillé, voir W.Seitz (2023).

<sup>250</sup> Initialement « Fédération des partis écologistes de Suisse ».

<sup>251</sup> <https://www.letemps.ch/suisse/holocauste-abattoirs-longue-histoire-d'une-analogie-derange> .

positionnement sur l'échelle gauche/droite des « écologistes » n'est pas univoque. En Autriche et en Allemagne, les Verts forment des coalitions avec, respectivement, le parti conservateur et le parti libéral, tous deux marqués à droite. Ces exemples simples indiquent qu'il faut veiller, dans une optique d'opérationnalisation, à ne pas trop vite étiqueter les partis politiques dans des « cases ».

Cependant, pour les raisons évoquées plus haut, il nous importe d'essayer de préciser quelque peu le positionnement idéologique, non seulement des partis écologistes, mais de tous les principaux partis à l'échelon national. Suite aux élections fédérales de 2023, les Vert-e-s (G) et les vert'libéraux (GL) sont respectivement les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> forces politiques par ordre d'importance, derrière l'Union démocratique du centre (V), le Parti socialiste (S), Le Centre (M-E) et le Parti libéral-radical (RL). Plus de 90% des suffrages convergent vers ces six partis réunis, et les partis écologistes (Vert-e-s et vert'libéraux) récoltent ensemble environ un sixième des voix helvétiques. Dans l'hémicycle, les six groupes parlementaires susmentionnés sont généralement représentés comme suit, de gauche à droite : G – S – GL – M-E – RL – V.<sup>252</sup>

Sans utiliser d'algorithme (ç7), nous n'avons pas les moyens de déterminer un « niveau » précis d'écocentrisme, de technocratie ou de mondialisme pour chacun des partis (pour une tentative de délimitation de « camp » politiques, voir ç10). Cependant, nous pouvons essayer de situer leur positionnement. Pour ce faire, nous nous penchons sur leur programme de campagne. Nous avons eu la chance de suivre deux campagnes d'élections fédérales, celle de 2019 et celle de 2023. En cherchant, en août 2023, le programme « climatique » des principaux partis politiques sur leur site officiel, la première chose qui frappe est la ressemblance entre ces programmes et ceux de 2019 : plusieurs d'entre eux ont été rédigés en 2019, et n'ont plus été modifiés depuis (et ce, malgré les deux votations, en 2021 et 2023, où l'enjeu climatique était au cœur des discussions).<sup>253</sup>

### *Positionnement idéologique des principaux partis politiques*

Nous choisissons d'avoir recours aux cartes sémantiques. Comme au chapitre 7, nous catégorisons les mots et expressions fétiches des programmes, selon notre grille, par les registres de valeurs mobilisés. Ainsi que nous l'avons dit en introduction de ce chapitre, nous nous attendons à ce que cette « agrégation » argumentative implique quelque rétrécissement du spectre axiologique ; nous ne manquerons pas de discuter ce point. Nous présentons les cartes sémantiques comme nous l'avons fait au chapitre 7, c'est-à-dire en les comparant deux à deux.

---

<sup>252</sup> D'après P.Sciarini et A.Petitpas (2023), il y aurait de bonnes raisons d'inverser l'ordre des Vert-e-s et du Parti socialiste.

<sup>253</sup> Une explication provient du fait qu'en 2019, les partis dits écologistes avaient marqué des points, et les autres avaient dû « verdir » leur image suite aux mouvements sociaux. Depuis lors, tous ont une section environnement à leur programme, et chacun parle du climat – avec certes plus ou moins d'emphase et de détails.

## Vert-e-s et vert'libéraux : Les partis écologistes

Un indicateur qui ne trompe pas montre que le climat est l'enjeu environnemental majeur du moment : les Vert-e-s et les vert'libéraux mettent tous deux ce thème en avant sur la page d'accueil de leur site respectif (figure 43).



Figure 42. On voit mal comment la 'stratégie' (programme politique) power-to-x ainsi que l'image pourrait dénoter autre chose qu'un penchant technocrate.

Avant de nous concentrer sur les mots choisis pour leur programme, attardons-nous un instant sur cette figure.<sup>254</sup> Sur la première, on voit la planète Terre dans toute sa majesté et sa fragilité, tandis que la seconde privilégie des panneaux solaires qui couvrent le toit d'immeubles modernes. En outre, la première est exempte de toute trace humaine, au contraire de la densification urbaine illustrée dans la seconde. Enfin, tandis que le titre de la première est complété par un sous-titre où figure le mot « changer de cap », le second insiste, dirait-on, sur le registre technique, avec les mots « power » et « recette », qui figurait en grands caractères sur la page d'accueil (on se souvient du mot *solution*, qui faisait également partie du vocabulaire plutôt technocrate, et qui est un bon synonyme de 'recette'). Ces représentations visuelles et ces slogans vont dans le sens d'une vision différente de l'écologie défendus par ces deux partis. Voyons si ces divergences se retrouvent dans leur carte sémantique (figure 44, p193).

<sup>254</sup> Il s'agit d'images capturées sur les sites internet avant les élections fédérales d'octobre 2023. Nous avons discuté au chapitre 7 le fait que certains « utilisateurs » des registres de N.Heinich mobilisent des images (O.Turbide et T.Maxwell 2020). Cela ne fait pas partie de notre arsenal et c'est pourquoi nous conférons à ces images une fonction plutôt illustrative qu'analytique.



vert'libéral est celui qui défend le plus ouvertement l'idée de taxes environnementales.<sup>256</sup> Cependant, puisque, comme on l'a vu, il s'agit d'un terme ambigu, il faut retourner dans le texte pour comprendre dans quel sens il est employé :

« L'introduction d'une taxe fiscalement neutre sur l'électricité sale (non-renouvelable) produite en Suisse et à l'étranger, permet de mettre en évidence le véritable coût environnemental de la production de ces énergies et soutient la production d'énergies renouvelables. »

Il s'agit bien d'une réflexion économiciste (<sup>R</sup>Economique), qui vise à promouvoir un système global : l'expression 'véritable coût' avait été répertoriée au chapitre 7. On y lit ainsi une orientation mondialiste (notons à ce titre qu'on peut lire le terme 'international', qu'on ne voit pas dans la carte de gauche). Les Vert-e-s, pour leur part, parlent de produits et d'émissions 'importées', vues négativement (« La Suisse peut influencer sur cette tendance en exigeant des normes écologiques minimales sur les produits importés »). Il s'agit d'une critique des méthodes de calcul dans la comptabilisation des émissions (ç3), que l'on lit comme la manifestation d'une volonté de justice internationale (<sup>R</sup>Civique).

En parlant davantage de justice vis-à-vis des pays exportateurs que d'une 'Planète' à préserver, les Vert-e-s semblent ainsi hésiter dans leur message, puisque, comme on l'a vu avec la page d'accueil de leur site, c'est plutôt ce second aspect qui caractérise habituellement le parti, et ce depuis ses origines. Les Vert-e-s ont conscience de cette tension, comme le symbolise le schéma ci-dessous (figure 45) qui montre qu'il y a une tension parfois irréconciliable entre plusieurs impératifs (il est certainement difficile de trouver des exemples qui s'inscrivent clairement dans la partie verte !). De par ce schéma, les Vert-e-s laissent penser qu'ils refusent de choisir – de hiérarchiser – ces valeurs. Au vu de la sémantique de leur programme politique, on pourrait penser que la production d'énergie renouvelable l'emporte le plus souvent ; mais comme en témoigne la campagne autour des 'parcs solaires alpins' (voir plus bas), les jeux ne sont pas aussi clairs.

		Besoin de protection du paysage et de la nature		
		Bas	moyen	élevé
Avantages pour la production d'énergie renouvelable	élevé			
	moyen			
	bas			

Figure 44. Source : [https://gruene.ch/wp-content/uploads/2022/09/pos\\_220927\\_energiewende\\_natur\\_und\\_landschaft\\_f.pdf](https://gruene.ch/wp-content/uploads/2022/09/pos_220927_energiewende_natur_und_landschaft_f.pdf).

En conclusion, on peut dire que les deux partis s'orientent clairement vers la technocratie plutôt que la décroissance. Les Vert-e-s affichent une incertitude quant à l'Antinomie des fins, tandis que les vert'libéraux évitent d'entrer dans le sujet. Enfin, ces derniers montrent une préférence très nette pour le mondialisme, tandis que les Vert-e-s ne semblent pas se prononcer sur l'Antinomie du leadership. Il faudrait naturellement davantage de données pour affiner ces positionnements.

<sup>256</sup> On se souvient que ce parti avait lancé une initiative populaire pour remplacer la TVA par une taxe environnementale – qui n'avait récolté que 8% des suffrages.

## PS et UDC : L'opposition

Une rivalité fortement médiatisée oppose le PS et l'UDC. De gauche ou de droite, progressistes ou conservateurs, européanistes ou souverainistes, économiquement étatistes ou libéraux, ces partis ont tout pour s'opposer. Malgré le fait qu'il s'agisse des deux plus grands partis du pays, et qu'ils soient chacun représentés par deux membres au Conseil fédéral, ils ont en commun d'incarner une forme d' « opposition », eu égard au nombre important de scrutins perdus. Avant de voir leur carte sémantique, jetons un œil aux pages d'accueil de leur site respectif (figure 46).

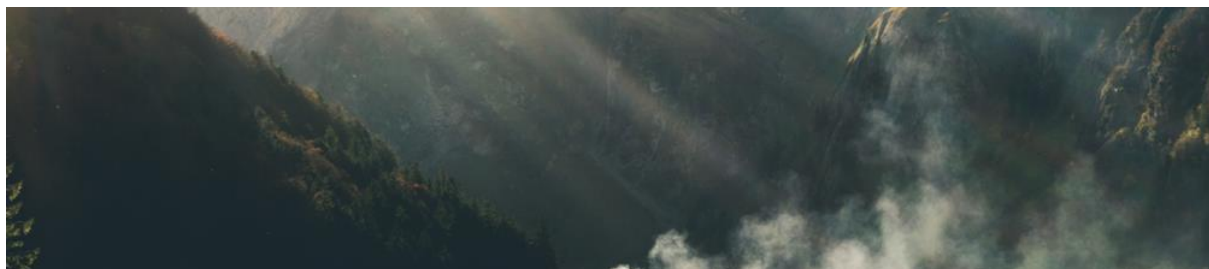


Figure 45

Le slogan en moins, toutes deux ressemblent à celles des partis écologistes. En forçant un peu le trait, on pourrait dire que celle du haut ressemble à s'y méprendre à celle des Vert-e-s (en renvoyant au <sup>R</sup>Naturaliste), tandis que celle du bas fait penser à l'image des vert'libéraux : l'intérêt se porte aussi sur les panneaux solaires, renvoyant au <sup>R</sup>Technique. Cependant, il me semble que ces deux cartes présentent des visions qui impliquent également le <sup>R</sup>Imaginé, tant par la brume et les paysages immaculés que par la fascination des enfants pour ces panneaux high-tech.<sup>257</sup> Quoi qu'il en soit, il n'est pas évident de déterminer avec certitude de quel parti provient quelle image.

Mentionnons en premier lieu que ces deux partis sont nettement moins diserts que leurs collègues écologistes quant à la lutte contre le changement climatique. Ils n'ont pas de

---

<sup>257</sup> Jusque récemment, l'un des imaginaires les plus communs de la transition énergétique était celle d'un champ d'éoliennes au soleil levant, que l'on retrouve jusque sur une couverture d'un livre scientifique (S.Juan 2011). Mais l'énergie éolienne ne s'est jamais défaite de ses clivages émotionnellement forts, si bien que, visiblement, ce n'est politiquement plus très porteur de représenter un avenir radieux sous l'avatar de l'énergie éolienne.

catalogue de propositions à proprement parler, et se contentent d'une prise de position assez généraliste. Leur slogan ne fait pas non plus explicitement référence au climat.

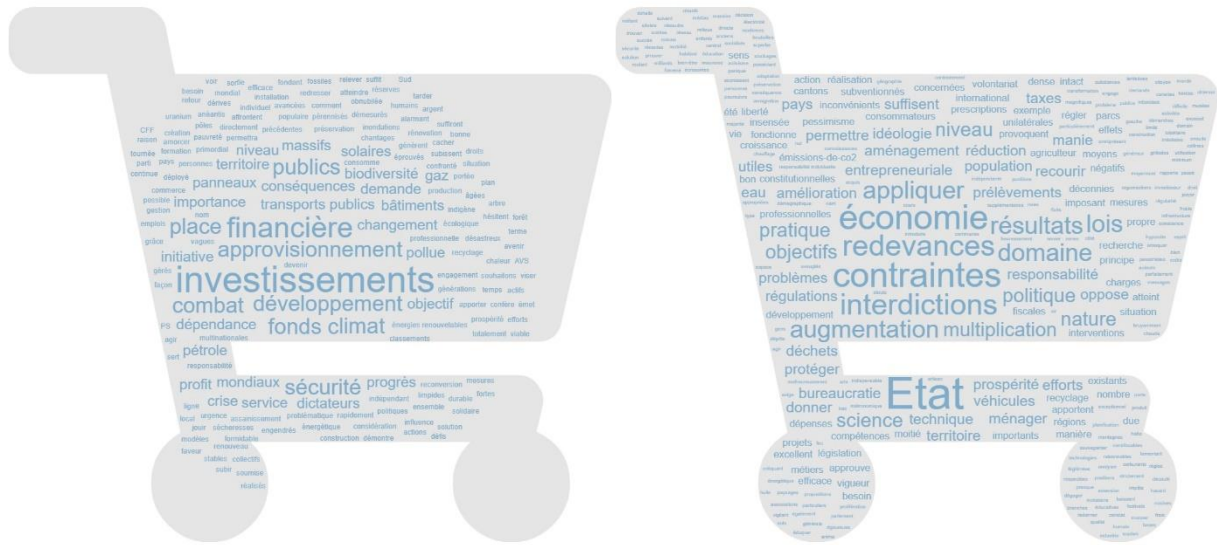


Figure 46

En observant les récurrences dans leur programme (figure 47), on constate une nouvelle surprise : une fois encore, il n'est pas évident de distinguer les cartes sémantiques de ces partis pourtant largement rivaux. Avant d'en conclure qu'ils ont enterré la hache de guerre, regardons de plus près la connotation des termes. Les deux partis évoquent clairement le <sup>R</sup>Economique. A droite, on voit même le terme 'économie' en bonne position, de même que 'redevances' :

*« La multiplication des taxes et redevances imposées depuis des décennies et l'augmentation des prélèvements existants au nom de la protection de l'environnement provoquent des charges écrasantes. »*

Voilà qui donne de l'épaisseur à l'argument. On retrouve en passant le terme 'taxe', mais on remarque qu'il est utilisé dans le sens exactement inverse des vert'libéraux : il ne s'agit plus de discuter du bienfondé d'un certain système économique, mais de critiquer le niveau de... responsabilité : il ne faut pas laisser à l' 'Etat' (auquel on peut adjoindre 'bureaucratie') les 'régulations', 'contraintes' et autres 'interdictions', et leur... 'augmentation' ou 'multiplication'). Cette combinaison de registres (<sup>R</sup>Désignateur, <sup>R</sup>Hédoniste, et même <sup>R</sup>Judirique) dévoile assurément un positionnement tranché du parti sur l'Antinomie du leadership – en l'occurrence, vers l'individualisme (ou « anti-mondialisme »). On aura compris qu'il s'agit de l'UDC qui, à travers ce programme, affirme son hostilité vis-à-vis du transfert de responsabilité des individus à l'Etat.

A gauche, le PS utilise des vocables comme 'investissements' et 'finance', qui font *a priori* référence au modèle économique. Toutefois, lorsque finance est associée à 'place', la justification change : *« nous voulons que les progrès réalisés en Suisse soient pérennisés, et non pas anéantis par les dérives d'une place financière obnubilée par les profits »*. Ce n'est pas que d'économie qu'il s'agit, mais également du <sup>R</sup>Désignateur, dans un sens

tendant vers le mondialisme : ici, la 'place financière' porte une lourde responsabilité(-faute), et le pouvoir(-leadership) de l'Etat est de mieux la réguler.

On notera aussi la discussion qui, en 2022, a connu un grand essor, autour de l'approvisionnement énergétique et des importations, à travers les termes 'dépendance', mais aussi 'dictateurs', dont il ne faut précisément *pas* devoir dépendre (il y va de la réputation de la Suisse – et non des individus). Cette tendance à se détacher de l'individualisme se retrouve dans la description de leur initiative pour un 'fonds climat',<sup>258</sup> qui est leur cheval de bataille du moment :

*« Notre initiative pour un fonds climat demande des investissements publics massifs au service du renouveau écologique de la Suisse. »*

L'écologie, pour le PS, rime avec justice sociale (sur ce point, voir D.Schlosberg 2013) ; cela permet au parti de se démarquer avec ces propos résolument anthropocentristes. En outre, en lisant la phrase suivante, on comprend aussi que le 'renouveau écologique' n'a pas grand-chose à voir avec la décroissance : *« Nous voulons l'installation de panneaux solaires, l'assainissement des bâtiments ainsi que le développement des transports publics sur tout le territoire »*. Il s'agit à nouveau de mettre en œuvre une *transition*, concept phare de la technocratie. De fait, on peut ainsi enfin relier au PS l'image des enfants émerveillés devant les panneaux solaires (figure 46). A l'inverse, c'est à la carte de l'UDC que le mot 'nature' ressort le plus nettement. Il s'agit là d'un indice important qui, combiné à l'image plus haut, montre un attachement au <sup>R</sup>Naturaliste (on avait vu le même aspect visuel chez les Vert-e-s).

En conclusion, le PS et l'UDC s'opposent sur l'Antinomie du leadership, les seconds martelant un individualisme non négociable. Le PS montre un penchant technocrate, tandis que l'UDC ne se positionne pas sur l'Antinomie des moyens. Quant à l'Antinomie des fins, elle est nettement moins visible que pour les partis écologistes, même si on peut voir au PS une tendance à insister sur la justice sociale... anthropocentriste, et l'UDC sur les paysages et la 'nature'... écocentriste.

### PLR et Le Centre : Les faiseurs de rois

Les partis restants – PLR et Le Centre – sont, de par leur positionnement et leur capacité d'alliance (tantôt avec l'UDC, tantôt avec la gauche), ceux qui font le plus souvent les décisions au niveau suisse. Ils ont de nombreuses positions communes, dont celle de... ne pas se démarquer clairement sur les questions environnementales.<sup>259</sup> Ces frères ennemis font le choix de ne pas mettre en avant la thématique du changement climatique, ni de l'environnement en général, sur leur page d'accueil. Il faut aller dans une sous-page pour

---

<sup>258</sup> Cette proposition est issue de la loi CO<sub>2</sub> ; d'après le Parti socialiste, le fonds climat avait alors subi les affres d'autres propositions plus clivantes (voir ç9).

<sup>259</sup> Le PLR avait beaucoup fait parler de lui durant l'année 2019. Prenant appui sur les grèves pour le climat, il avait lancé un sondage auprès de ses membres au sujet des taxes environnementales. Le résultat positif des adhérents n'avait pas facilité son positionnement idéologique.

découvrir leur prise de position qui, on le voit, est beaucoup moins imagée que ce que l'on a vu chez les autres partis (figure 48). Foin du <sup>R</sup>Imaginé ici. Dans les vignettes de l'image du haut (qui correspond au PLR), on voit à deux reprises l'emploi du mot 'solutions', dont on a vu qu'il était l'un des concepts épais les plus révélateurs de la technocratie. Dans le texte du Centre, en bas (sans illustration), on voit le mot 'innovante' du sous-titre, qui est également un des termes retenus de ce registre. Dans les deux cas, on soupçonne donc un positionnement orienté vers la technocratie.



Figure 47

La troisième comparaison de cartes débouche sur une troisième surprise : contrairement à ce que leur positionnement rapproché sur l'échiquier politique pouvait laisser penser, on constate plutôt que les deux discours ne se ressemblent pas vraiment (figure 49, p199).<sup>260</sup> Certes, dans les deux cas, le <sup>R</sup>Technique continue de dominer ; le mot 'efficace', autre terme cher aux technocrates, ressort dans les deux cartes. Si le reste diverge, les termes qu'on voit à droite, 'production', 'systèmes', 'consommation' se situent également dans ce domaine axiologique, puisqu'on parle de 'technologies de production', de 'systèmes de chauffage' à moderniser, ou encore :

« Dans le secteur de l'habitat, la consommation d'énergie peut être réduite grâce à la domotique » | « les entreprises doivent rendre leur consommation d'énergie beaucoup plus efficace ».

La domotique, terme qui n'est pas encore entré dans le langage courant, désigne les technologies que les ménages peuvent utiliser pour rendre leur appartement 'intelligent' ('smart', pourrait-on dire – voir ç5). Il s'agit là d'un positionnement on ne peut plus clair du côté de la technocratie.

<sup>260</sup> Le fait que la carte de gauche ne « remplisse » pas le panier axiologique montre que le texte retenu était court. Comme pour le PS plus haut, cela montre que le positionnement idéologique est relativement peu développé.



Figure 48

Pour le reste, ces cartes sont moins explicites que les précédentes, notamment celle de droite (qui utilise le vocable ‘domotique’). On y retrouve le mot ‘taxe’ – dont la totale absence de la carte de gauche est surprenante, comme si le parti craignait de prendre position en la matière. Grâce à notre typologie des registres de valeurs, nous pouvons comprendre le lien entre les deux phases ci-dessous, qui relèvent pourtant d’une apparente contradiction :

*« Les prescriptions, voire restrictions, étatiques en matière de consommation n’ont pas leur place dans une société libérale »*

*« Le principe du pollueur-payeur doit également être appliqué au trafic aérien. Raison pour laquelle nous avons besoin d’une taxe sur les billets d’avion. »*

Plus qu’ ‘étatiques’, il semble que ce sont les ‘prescriptions’, voire ‘restrictions’, qui irritent ce parti libéral. Ce recours au <sup>R</sup>Juridique, dans ce contexte, semble en tout cas tendre vers une responsabilisation davantage individuelle que collectiviste ou mondialiste. Or, on avait vu que les taxes étaient défendues par les vert’libéraux *parce qu’elles* permettent de tendre vers un idéal économique qui n’est pas exactement celui du libre marché. Or, la citation ci-dessus provient du sous-titre dont l’intitulé commence par ‘taxe incitative’. L’idée est donc bien que la responsabilité soit mise sur les épaules des citoyens, qui pourront *choisir* ne payer ou non la taxe, en volant ou non. Il s’agit là d’une illustration de ce que nous disions au chapitre 5 (et que faisait valoir A.Vallée en 2011 : 185), à savoir que la taxe est un instrument à double tranchant, qui peut se défendre (et être attaqué) à *la fois* par les plus mondialistes et les plus individualistes (l’autrice parle de finalité ‘financière’ vs. ‘incitative’).

On comprend que cette carte de droite correspond au PLR. A l’inverse, dans celle de gauche, les mots qui retiennent notre attention sont ‘politique’, ‘engagement’, ou même ‘Accord de Paris’. L’accès à une phrase pourtant lapidaire (*« La Suisse s’est engagée dans une politique climatique ambitieuse en signant l’Accord de Paris »*) montre qu’il s’agit de mettre en avant le <sup>R</sup>Désigné, et le fait que notre pays doit montrer l’exemple. Il fait

encore référence à la Stratégie énergétique 2050 qui, comme on l'a souligné au chapitre 2, prévoyait une nuance à la technocratie sous la forme d'un objectif de réduction de la consommation finale d'énergie – nuance qui est visiblement tombée aux oubliettes, si l'on s'attache aux termes 'innovation', 'efficace' et 'technologies', qui dominent la carte.

Les phrases du programme étant particulièrement courtes (des six partis principaux, Le Centre est nettement celui qui traite la question de la manière la plus succincte), nous ne pouvons pas tirer beaucoup plus d'enseignements quant aux autres antinomies ; toutefois, la référence aux non-humains n'apparaît ni au Centre, ni au PLR.

### *Reconstruction d'idéaux-types partisans*

L'objectif de ce chapitre, on le rappelle, est de mieux situer le positionnement des partis politiques en fonction de nos trois axes idéologiques. Au vu de la faible quantité de données (mots) à disposition de la part de certains partis, nous devons une fois de plus assumer le caractère exploratoire de cette entreprise, et encourager – nous y reviendrons en conclusion – de futures analyses plus fournies sur la base du modèle [C-R-I].

### *Registres dominants et représentation graphique*

Force est de constater que, d'un point de vue général, ce sont les registres qui touchent la deuxième antinomie qui sont le plus souvent utilisés par les différents partis. Le <sup>R</sup>Technique est celui qui revient le plus souvent, et ce, chez tous les partis à l'exception de l'UDC. Par ailleurs, personne ne l'utilise pour *dévaloriser* la technocratie : on observe une grande homogénéité en faveur du développement technologique (transports publics, énergies renouvelables, techniques de capture et de stockage du carbone, etc.) ; *la technocratie est vue d'un bon œil par l'ensemble de la classe politique*. Même les techniques de géoingénierie ne semblent faire l'objet de débats aussi vifs que dans la sphère académique. De cette lecture, on peut conclure qu'il existe un rejet généralisé de la décroissance par les principaux partis politiques au niveau suisse. Aucun ne milite clairement pour une *sobriété* assez radicale plutôt qu'un développement technologique qui vise à conserver un important niveau de consommation.

A ce titre, il faut noter que certains partis de gauche radicale, eux, prônent sans ambages une décroissance (on peut penser au POP, à SolidaritéS, ou même au dénommé... 'décroissance alternative'). Cette idéologie a donc bien sa place en politique, mais à la marge, et pas parmi la gauche « institutionnelle ». En outre, il semble que sur la question spécifique de l'énergie nucléaire, le clivage gauche/droite hérité des années 1980, reste stable. Mais aussi étonnant que cela puisse paraître, aucun parti ne parle de nucléaire dans son programme environnemental, ni en bien, ni en mal.

Une petite surprise vient de l'importance relativement élevée de l'Antinomie du leadership. Parmi les partis de droite, on retrouve l'emploi du terme 'responsabilité individuelle'. Si l'idéologie individualiste est assez évidente à l'UDC, il s'agit d'une position alambiquée pour le PLR, dans la mesure où le libre-échange international et les marchés du carbone sont,

au contraire, des initiatives mondialistes. Les taxes y sont vues non pas, comme pour les vert'libéraux, comme des moyens d'équilibrer le marché, mais comme d'inutiles mesures responsabilisantes venant de l'Etat. Du PS au Centre en passant par les vert'libéraux, c'est une idéologie de type plus nettement mondialiste qui est à l'œuvre, respectivement *via* la solidarité internationale, les accords internationaux, et le système économique (internalisation des externalités). La position des Vert-e-s est, en symétrie de celle du PLR, plus ambiguë, puisque les contraintes étatiques sont tout aussi encouragées que les gestes écocitoyens.<sup>261</sup> Le mondialisme y est certainement moins valorisé que pour les partis ci-dessus.

Enfin, l'Antinomie sur laquelle les partis insistent le moins est certainement celle des fins. L'écocentrisme n'est presque pas mentionné ; seules les images mises en exergue sur le site internet des Vert-e-s et de l'UDC, présentant une nature immaculée, y font penser. A l'inverse, les autres partis, à commencer par le Parti socialiste et Le Centre, insistent davantage sur le <sup>R</sup>Civique, et se positionne plus clairement en faveur d'un anthropocentrisme, en mettant les humains au centre du jeu : le défi climatique est *utilisé* à des fins sociales, et non l'inverse. L'exemple du 'fonds climat', sur lequel le Parti socialiste insiste, en est un bon exemple. Quant aux vert'libéraux et au PLR, il est difficile de définir leur positionnement sur cette échelle sur la base de ces données.

La figure 50 (p202) présente une tentative d'illustrer graphiquement ces positionnements. Ce serait une erreur de recréer des binarités (p.ex. en affirmant que «le PS est mondialiste»), puisque nous avons pris soin, depuis le chapitre 5, de parler en termes d'axes ; en outre, il y aurait exactement huit «camps» politiques possibles, ce qui, conceptuellement, n'est ni plus ni moins envisageable que n'importe quelle autre constellation. En l'absence d'algorithme qui nous permette de situer précisément un parti le long d'un axe (ç7), la seule possibilité est d'esquisser «à main levée» un graphique qui reflète ce que nous venons de voir, tout en restant figuratif.

Il est important de mentionner que, comme nous en avons fait l'hypothèse, toutes les ficelles argumentatives n'ont pas été tirées. Ainsi, on ne trouve pas de traces, même fines, du <sup>R</sup>Mystique. Il semble que les partis n'aient pas la possibilité d'exprimer leurs idées sous cette forme-là.<sup>262</sup> Même le petit Parti évangélique, que l'on place au centre de l'échiquier, préfère parler avec des termes comme 'environnement intact' (<sup>R</sup>Naturaliste) ou 'générations future' (<sup>R</sup>Civique). Le <sup>R</sup>Mystique semble bien un tabou de l'espace politique.

---

<sup>261</sup> Notons au passage que les partis, dans leur programme, ne parlent pas ouvertement de favoriser l'écocitoyenneté. Il s'agit pourtant d'un thème récurrent dans les débats. L'UDC y insiste souvent que la responsabilité devrait pousser les particuliers à opter pour des produits locaux et de saison (sur ce geste écocitoyen, voir J.MacDiarmid 2013). On se souvient aussi que les Vert-e-s multiplient les messages autour des gestes agrégés, et que le fait de décréter végétarienne la section genevoise avait provoqué un débat public.

<sup>262</sup> On se rappellera que le Parti Démocrate-Chrétien (PDC) a jugé tactiquement intéressant de changer de nom au cours même de cette législature, pour devenir Le Centre, « perdant » ainsi son identité chrétienne.

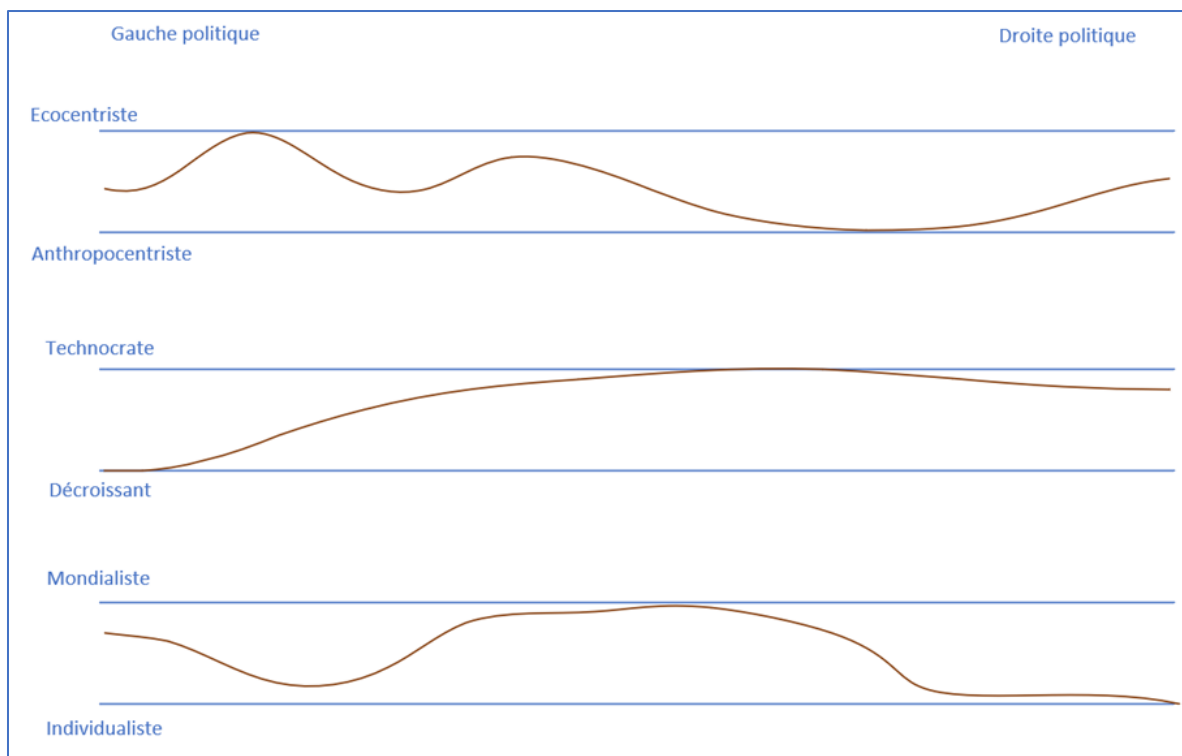


Figure 49. Représentation figurative des lignes idéologiques en fonction du clivage politique gauche/droite.

En outre, comme on l'avait constaté à la lecture des cartes sémantiques du chapitre 7, le <sup>R</sup>Imaginé est tout à fait minimisé (si on excepte l'aspect visuel des cartes du Parti socialiste et de l'UDC). Il aurait pourtant été relativement facile de construire des maquettes et des images de synthèse présentant des villes du futur, pleines de verdure, de pistes cyclables et de transports publics. A l'inverse, il est difficile de faire rêver avec des centrales nucléaires, dont l'aspect est rarement mis en avant, et qui sont susceptibles de faire penser aux accidents passés ou aux conflits armés. En cela, le nucléaire souffre d'un gros 'défaut imaginé', qui n'est pour l'instant absolument pas exploité politiquement.

Enfin, le plus étonnant est peut-être la discrétion du <sup>R</sup>Hédoniste. Hormis une incursion de la part de l'UDC (et du sentiment 'désagréable' à l'idée d'être frappé de contraintes étatiques), aucun parti n'effleure même ce registre. On aurait pu penser que les partis reprendraient les arguments des extraits travaillés au chapitre 7, selon lesquels, par exemple, les transports publics sont un havre de paix. De même, pour les défenseurs anthropocentristes de la production industrielle de viande, il serait facile de mettre en avant l'attachement à ce 'patrimoine'. Tous ces arguments de campagne potentiels ne figurent visiblement pas dans le programme politique des partis.

### Au défi de l'actualité : le cas des parcs solaires alpins

Prenons un exemple d'actualité pour illustrer comment ces tensions entre les divers positionnements idéologiques s'activent lors d'une situation de décision collective. Les chapitres 9 et 10 seront consacrés à une analyse plus rigoureuse, mais il s'agit ici de finir de « préparer le terrain », puisque nous n'avons pas encore été confrontés à l'entière du

modèle [C-R-I-M].<sup>263</sup> L'exemple que nous choisissons est celui du 10 septembre 2023, date à laquelle les citoyens valaisans ont été les premiers à se prononcer, lors d'une votation populaire, sur les « fermes solaires », plus communément appelées 'parcs solaires alpins'.

En tout premier lieu, il faut noter que la question posée concernait la procédure juridique, puisque le décret visait à limiter les voies de recours possibles lors de la construction de telles installations.<sup>264</sup> Aussi, on pourrait imaginer que le débat mette en avant le <sup>R</sup>Juridique. Pourtant, lorsqu'on se penche sur les arguments ayant fait les gros titres des journaux durant la campagne, on se rend vite compte que partisans et opposants préfèrent nettement parler du principe lui-même, à savoir le bienfondé ou non d'installer de telles fermes solaires sur le flanc des montagnes.

Scientifiquement, ce projet est porté par des études qui tentent de quantifier les impacts en termes de production d'électricité (A.Kahl *et al.* 2019 ; J.Dujardin *et al.* 2021) et révèlent que des « fermes solaires » situées à plus de 2000m d'altitude apporteraient, par rapport à celles situées en plaine, un surplus d'électricité bienvenu en hiver. D'autres chercheurs se penchent sur l'impact, précisément, en termes de dégradation du paysage (R.Spielhofer *et al.* 2020 ; B.Salak *et al.* 2021, 2022). On comprend qu'il s'agit d'attribuer une valeur à la production d'électricité sous cette forme ; c'est le <sup>R</sup>Technique qui est promu dans une optique penchant vers la technocratie. Persévérant dans cette idée, on peut ainsi mettre en avant les avantages technologiques par rapport aux installations existantes (comme le fait de pouvoir incliner les panneaux en fonction de l'orientation saisonnière du soleil), le rendement, le fait que ces panneaux sont bifaciaux et emmagasinent ainsi une partie de l'énergie réfléchiée par la neige, *etc.*

Il est intéressant de noter que cet argument n'a, à ma connaissance, pas été contesté par les opposants ; ainsi, il est indéniable que *de ce point de vue*, les fermes solaires sont un atout (voir plus bas). Mais pour les opposants, la question technique, non qu'elle ait disparu, est jugée moins *pertinente* que d'autres facteurs ; dans le langage de N.Heinich, les opposants *hiérarchisent* un registre au-dessus du <sup>R</sup>Technique.<sup>265</sup> La discussion débute en 2022, lorsque des voix commencent à s'élever contre les multiples projets qui voient le jour. L'ONG Pro Natura dénonce une atteinte à l'environnement, et l'argument mis en avant est l'importance de ne pas miter le territoire. On peut y voir un écho à l'initiative Weber qui, en 2012, avait remporté une victoire populaire (il s'agissait de limiter la construction de résidences secondaires). Plus anciennement (en 1994), l'initiative dite des Alpes avait également passé la rampe en votation populaire.

---

<sup>263</sup> Voir figure 35, p158. La lettre M est l'initiale du mot 'mesures' ; la question de recherche, on le rappelle, était d'observer dans quelle mesure les postures idéologiques expliquent la préférence pour certaines mesures plutôt que d'autres (I-M). Le reste du modèle ([C-R-I]) est l'objet du chapitre 7.

<sup>264</sup> On retrouve ce critère juridique dans la votation du 9 juin 2024.

<sup>265</sup> Les opposants font valoir l'immense potentiel des infrastructures existantes, rendant les projets alpins *inutiles* : ils ne disent pas qu'ils seraient *inefficaces*. Ainsi, il faut comprendre ce contre-argument comme la mise en valeurs prépondérante des *inconvenients* liés à ces fermes solaires, et qui sont développés ci-dessous.

Il y a deux registres de valeurs avancés en parallèle dans cet argument. D'une part, bien sûr, le <sup>R</sup>Naturaliste, comme lorsque le rehaussement d'un barrage est contesté pour son impact en termes de biodiversité. Mais il s'agit aussi du signe d'un mal-être de la part d'une population qui se sent « envahie » de béton et de constructions, auquel cas c'est le <sup>R</sup>Hédoniste qui est mis en avant. Dans la même idée, le fait que le Club Alpin Suisse (CAS), peu connu pour ses prises de position politiques, entre dans les débats, est à souligner.<sup>266</sup> Si l'on imagine que les montagnards étaient horrifiés à l'idée de se retrouvés confrontés *de visu* à ces paysages industrialisés, il faut notifier l'habile élément de langage consistant à défendre les « derniers » paysages intacts du pays. Le qualificatif 'dernier' n'a rien à voir avec une quelconque proportionnalité, mais touche probablement sa cible au cœur.

Mais un autre argument dominant des opposants est de dessiner une vision apocalyptique de montagnes tapissées de panneaux solaires, présentant ainsi un paysage « défiguré » au randonneur qui chercherait à fuir l'urbanisation de son quotidien (figure 51). Il me semble qu'il y ait là autre chose que la simple crainte d'une « urbanisation de la montagne », et même qu'un débat sur la beauté d'un paysage. Le fait qu'il s'agisse d'une image de synthèse fait appel à un *storytelling*, une représentation d'un avenir dystopique ; il s'agit là clairement de la manifestation du <sup>R</sup>Imaginé.

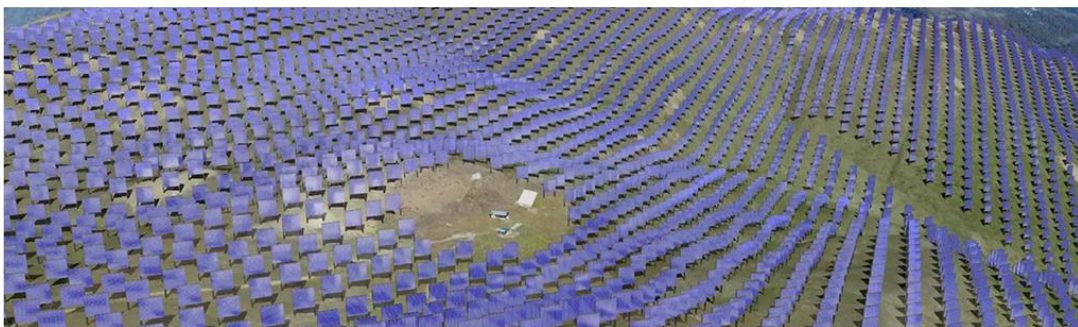


Figure 50. Une vision haut en couleurs des fermes solaires sur le site des Vert-e-s.

Face à l'argument technique des partisans, la protection contre un paysage défiguré finit toutefois par ne plus suffire. Aussi, pour justifier leur position, les opposants dénoncent une 'ruée vers l'or'. Pour comprendre ce vocable, il faut rappeler qu'un soutien politique fédéral, disponible sur un temps très limité, fait que les promoteurs voient dans ces projets une opportunité économique sans risque.<sup>267</sup> Si ce jeu libéral sied à la droite, les opposants s'insurgent contre les profits annoncés de quelques-uns. L'argument a une double potentialité : *économiquement*, c'est un mauvais projet pour la population (<sup>R</sup>Economique) ; et les promoteurs seront les « gagnants », faisant ainsi du profit de la lutte contre le changement climatique (<sup>R</sup>Altruiste).

Si l'on s'adonnait à une enquête rigoureuse, il serait intéressant de se pencher sur le comportement des différents partis politiques. Au départ, les fronts ne sont pas bien

---

<sup>266</sup> <https://www.rts.ch/info/regions/valais/14097821-en-anniviers-le-oui-au-parc-solaire-alpin-lemporte-haut-la-main.html> .

<sup>267</sup> <https://www.rts.ch/info/regions/valais/13471441-le-soutien-politique-federal-dope-les-projets-solaires-dans-le-hautvalais.html> .

dessinés ; par exemple, les Vert-e-s se montrent plutôt favorables.<sup>268</sup> Lors de la campagne toutefois, leur section valaisanne se montrera farouchement opposée. En fin de compte, la population valaisanne se prononce contre le décret. Les opposants – Vert-e-s, une partie du PS et UDC – gagnent la bataille.<sup>269</sup> Mais on constate que cette question somme toute juridique est enveloppée de nombreuses autres justifications morales (tableau 17).

Tableau 17. Justifications au-delà du sujet « de base » (<sup>R</sup>Juridique – changement des modalités de recours)

<b>Registre</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
<sup>R</sup> Technique	<i>Ces fermes solaires permettront un gain substantiel de production d'électricité</i>	
<sup>R</sup> Naturaliste		<i>Le bétonnage supplémentaire est une atteinte à la biodiversité.</i>
<sup>R</sup> Hédoniste		<i>Ces installations géantes défigureront le paysage.</i>
<sup>R</sup> Imaginé		<i>[représentation imagée – figure 51]</i>
<sup>R</sup> Economique	<i>Le secteur créera des emplois.</i>	<i>Les gains seront accaparés par les promoteurs.</i>

## Contestations et concessions

Nous avons évoqué, en introduction à ce chapitre, le rétrécissement potentiel du large spectre idéologique au carcan partisan. Lors d'un processus de décision collective, ce premier filtre est suivi d'un autre, puisqu'il faut passer d'un positionnement idéologique à une simple *préférence*, souvent binaire, au sujet d'une mesure en particulier. Le fait de glisser un bulletin dans l'urne est cependant un acte d'acceptation ou de rejet « total », qui laisse peu de place aux nuances.<sup>270</sup> Vu de l'extérieur, ce rétrécissement engendre facilement des conclusions hâtives, comme celles de mélanger le camp du « oui » avec une pseudo-idéologie 'pro-climat', etc. Cependant, si l'on prend le temps de détailler les

<sup>268</sup> <https://www.rts.ch/info/suisse/13247044-les-verts-favorables-a-la-construction-de-panneaux-solaires-dans-les-alpes.html> . A gauche, l'indécision règne jusqu'au printemps, où des représentantes des Vert-e-s ne sont toujours pas d'accord entre elles – <https://www.rts.ch/play/tv/mise-au-point/video/des-montagnes-recouvertes-de-panneaux-solaires?urn=urn:rt:video:14075273> . Au Valais, la gauche se dirige plutôt vers un rejet, tandis qu'en dehors, peu avant les votations, un poids-lourd du Parti socialiste, R.Nordmann, affiche son soutien au décret : <https://www.lematin.ch/story/votation-roger-nordmann-defend-les-mega-parcs-solaires-en-valais-846099518987> . Peu après, ce politicien se lance dans la course au Conseil fédéral. Ce coup était-il uniquement tactique, destiné à séduire un certain électorat de droite ? Sans doute pas, car ce politicien s'est depuis longtemps profilé selon un profil technocrate sur les questions énergétiques ; qui plus est, l'UDC, plus grand groupe parlementaire, était pour sa part opposé au décret valaisan.

<sup>269</sup> Le résultat serré (non à 54%) et le faible taux de participation (35%) de cette votation indiquent qu'il s'agit d'un thème politiquement très indécis et potentiellement clivant. Nul doute que ces oppositions se rejoueront lorsque le débat sera porté au niveau fédéral, et que les futurs scrutins en la matière s'annoncent indécis.

<sup>270</sup> En 2012, un important projet cantonal d'infrastructure ferroviaire avait échoué, et l'écart entre le oui et le non était d'environ 400 voix. La semaine suivante, j'avais entendu quelqu'un se vanter du fait qu'il avait voté « comme le peuple » : de son propre aveu, son cœur était à moitié pour et à moitié contre. En réalité, bien sûr, n'ayant qu'une voix, il avait en fait voté à 100% contre le projet. Ainsi, cette incontournable binarité est-elle parfois mal comprise, ou en tout cas mal interprétée. Si l'on reprend les items du tableau 17, on voit bien qu'il est impossible de dire « J'ai voté pour l'efficacité, mais contre la destruction du paysage ! » sans provoquer une hausse de sourcils de son interlocuteur.

arguments à la lumière du modèle [C-R-I-M], on se rend compte que deux cas de figure peuvent se présenter.

L'exercice ci-dessus met en avant ces deux cas de figure : la mobilisation des registres est tantôt contestée (<sup>R</sup>Economique), tantôt incontestée (en l'occurrence, tous les autres registres répertoriés).<sup>271</sup> Cette distinction est essentielle pour la compréhension des controverses : est-ce la « grandeur » (L.Boltanski et L.Thévenot 1991) de l'argument *au sein* d'un registre qui est contestée, ou est-ce la prédominance de ce registre ? Le premier cas correspond ici au <sup>R</sup>Economique : tandis que les partisans disent que c'est une bonne chose *économiquement parlant*, les opposants disent le contraire. La distinction porte donc sur la notion de *bien* elle-même : il s'agit d'une controverse essentiellement idéologique. A l'inverse, le fait de reconnaître qu'il s'agit d'une bonne chose techniquement parlant, *mais* une mauvaise chose d'un point de vue naturaliste, ne fait pas appel à une contestation de l'argument : il se peut que chaque camp concède l'argument de l'autre (et ainsi, tombent d'accord sur les deux points), *tout* en estimant que son argument est meilleur. Autrement dit, ce n'est pas l'objet d'une controverse idéologique, mais d'une controverse essentiellement axiologique (voir aussi N.Heinich 2017 : 300).

Nous dirons qu'une *contestation* est un désaccord quant à la validité morale (« c'est vrai que c'est bien/mal ») de l'argument de l'adversaire, tandis qu'une *concession*, en situation de controverse, dénote une hiérarchisation axiologique différenciée : tout en justifiant la force supérieure de notre propre argument (c'est-à-dire qu'on le place plus haut dans notre hiérarchie axiologique), nous pouvons adhérer à l'argument adverse, ou à tout le moins, nous admettons qu'il est valide ; nous le *concé*ons. Enfin, il est bien sûr aussi possible de nier un argument d'un point de vue *factuel* (figure 52). En outre, nous avons vu à travers l'exemple de l'urgence climatique (ç6) que lorsque quelqu'un conteste un argument en trouvant qu'il s'agit d'une « erreur », il s'agit en réalité souvent d'une dissension dont le ressort est principalement idéologique (l'« erreur » condamnée est alors morale et non factuelle).

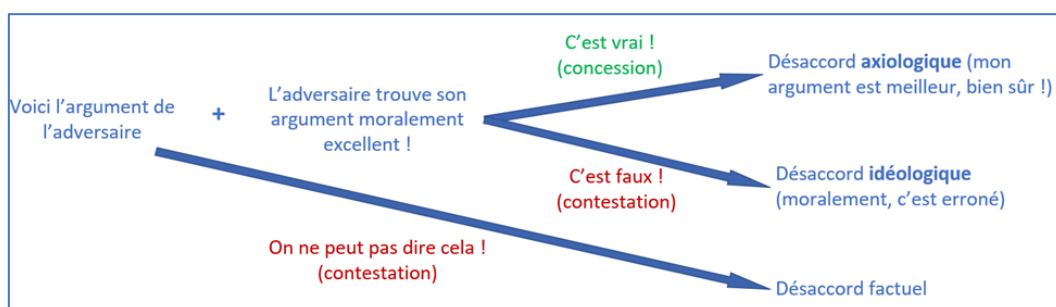


Figure 51

Les cas de concession seront particulièrement intéressants à analyser, puisqu'il supposent précisément de *sous-mettre* un élément auquel, pourtant, on tient, au profit d'un autre,

<sup>271</sup> Nous ne garantissons pas ici l'exhaustivité des arguments échangés, étant donné que nous avons « profité » de l'actualité pour livrer à chaud un exemple d'utilisation du modèle [C-R-I-M]. Le chapitre 9 est en ce sens beaucoup plus rigoureux.

encore plus important. Nous pourrions alors voir quels sont les éléments *sacrifiés* ; par exemple, l'efficacité ou le paysage. Pour paraphraser le célèbre proverbe, il est possible d'apprécier la chèvre et le chou, et de ne pas être d'accord sur lequel il faut sacrifier. Or, dans le cas de la lutte contre le changement climatique, par exemple lors de débats autour de la loi CO<sub>2</sub>, il n'y a pas que la chèvre et le chou : la loi met aussi en balance le sort du loup, de l'enclos, du potager, de la chaumière, etc. (nous verrons au chapitre 9 qu'il y a en tout cas une quinzaine d'arguments qui se confrontent sur presque tous les registres de valeurs et les trois antinomies).<sup>272</sup>

\*\*\*

Nous arrivons au terme de la troisième et avant-dernière partie de cette thèse. Intitulée « Les mots de la lutte », elle s'était donnée pour objectif de construire un modèle qui serait à même d'expliquer les liens entre les entités centrales de notre travail : concepts moraux épais, registres de valeurs, postures idéologiques, auxquelles s'ajoutent bien sûr les décisions collectives qui en découlent. Nous n'avons cependant pas encore vraiment pu répondre à notre question centrale, car nous ne savons pas encore comment se dessinent les « profils » idéologiques des différents « camps » qui gravitent dans le monde politique sur les questions liées à la lutte contre le changement climatique. C'est à cette tâche que la quatrième et dernière partie de cette thèse s'attèle.

---

<sup>272</sup> J'entendais un jour à la radio un débat entre partisans et opposants au sujet de la vitesse comparée des voyages en train et en avion. Il s'agit typiquement d'un cadrage qui peut s'avérer dommageable. Le train, sauf circonstances exceptionnelles, est moins rapide que l'avion ; il n'y a pas lieu de le contester, il faut le concéder. Mais c'est l'importance de la rapidité dans la hiérarchie des priorités dont il faudrait pouvoir débattre !



## Partie 4 – Deux enquêtes empiriques

Un extraterrestre qui arriverait sur Terre sans connaître la manière dont les humains prennent des décisions démocratiques serait rapidement confronté à l'espace politique *physique*, c'est-à-dire aux hémicycles parlementaires. Au Royaume-Uni, il verrait une confrontation de deux blocs relativement hermétiques. Dans beaucoup d'autres pays, il verrait un continuum entre la gauche et la droite. Lorsqu'il essaierait d'organiser les valeurs camouflées sous cette organisation, ce sympathique alien comprendrait qu'il s'agit d'une échelle symbolisant la confiance donnée aux pouvoirs publics, en particulier dans la redistribution des richesses. Mais il verrait aussi que certaines questions transcendent ces équilibres et nouent de nouvelles alliances. Les problèmes environnementaux seraient de ceux-là : d'autres antinomies entrent en jeu, forgeant des clivages idéologiques masqués derrière un panneau d'où on ne voit que des ombres chinoises.

D'une certaine manière, c'est ici que cette thèse s'achève. Notre ambition théorique était d'offrir à notre improbable ami la capacité de franchir ce panneau, afin de pouvoir décrire finement où se situent exactement les divergences entre les individus qui ne soutiennent pas les mêmes mesures pour lutter contre le changement climatique. C'est ce que nous avons réalisé lors de la deuxième partie. Nous voulions aussi lui permettre de déceler par lui-même, lors de situations de décisions collectives, où se situent les points de tension, et comment les analyser à l'aune de ces clivages idéologiques ; c'est ce que nous avons réalisé lors de la troisième partie. La mission est donc accomplie.

D'une autre manière cependant, ce n'est qu'ici que commence cette thèse. Car s'il est une chose d'élaborer un modèle, il en est une autre de le tester *in situ*, de le confronter à des données brutes, de le soumettre enfin, le cas échéant, à ses propres limites – les théoriciens de la sociologie axiologique, on l'a vu (ç7), ne prennent pas le risque de s'exposer aux contradictions. Dans quelle mesure nos trois axes sont-ils à même de satisfaire l'insatiable curiosité de l'extraterrestre ; autrement dit, dans quelle mesure se distinguent-ils de l'axe traditionnel gauche/droite, et dans quelle mesure saturent-ils le cadre moral, que nous avons baptisé l'espace du pensable (ç5) ? Ce n'est que par le truchement d'une enquête empirique que nous pourrons en juger.

Suivent donc, outre la mise en perspective de notre modèle, deux analyses que pourrait réaliser n'importe quel chercheur qui, comme nous, se munirait du modèle [C-R-I]. La première (ç9), qualitative, s'arrête sur la loi CO<sub>2</sub>, rejetée par la population suisse le 13 juin 2021. Nous allons observer comment les partis politiques mobilisent leurs ressources idéologiques pour se positionner en faveur ou en défaveur de cette loi, sur quels points se situent les fractures idéologiques, et sur quels points des concessions sont accordées à l'adversaire. Enfin (ç10), de façon quantitative cette fois, nous verrons quelles sont les tendances idéologiques en vogue dans la population, et quelles conclusions on peut en tirer quant à mesures préférables ou des sacrifices moins douloureux que d'autres.



## Chapitre 9 : Autopsie de la loi CO<sub>2</sub>

*« Pour ne pas être un moralisme étouffant, la morale sociale doit être suffisamment rationnelle et justifiée par des valeurs partagées de façon à entraîner la libre adhésion de la majorité »  
(N.deLongeaux 2015 : 10)*

Les positions idéologiques, on l'a dit, sont indépendantes du contexte lié à une situation particulière, dépourvues de notion d'espace et de temps ; elles sont *invariables*. Or, les consensus qui, *de facto*, se forment tout de même, ne sont pas forcément – et en fait, pas souvent – le fait d'un accord sur des principes absolus (sorte d' 'universel idéologique'), mais sur des mesures particulières. Nous avons entr'aperçu, à la fin du chapitre précédent, qu'un vote est une réduction de mille et un arguments qui s'engouffrent dans l'entonnoir d'où ressort une proposition binaire : 'pour' ou 'contre' la loi. Il n'y a pas seulement deux « camps » politiques, encore moins un camp 'pro' et un camp 'anti lutte contre le changement climatique. Le paysage politique est morcelé, et nous devons reconstituer les morceaux.

### *Contexte des documents utilisés*

Il est utile de rappeler qu'une votation populaire est, en Suisse, la dernière étape d'un long processus législatif (pour le calendrier depuis 1992, voir ç2). En premier lieu, le Conseil Fédéral fixe des objectifs stratégiques et détaille les grandes lignes à suivre dans un « message ». Celui-ci est ensuite travaillé par la Commission correspondant à l'enjeu – en l'occurrence, celle de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Energie (CEATE). Il s'agit du travail le plus long et le plus important pour l'élaboration de la loi ; à l'issue de ces séances de Commission (et après un passage obligatoire par les experts juridiques), un projet de loi est prêt et pourrait – en théorie – être adopté tel quel. Bien sûr, la discussion au sein de la Commission donne lieu à des dissensus, réglés par des votes. Le projet de loi est naturellement celui de sa majorité, mais les propositions alternatives, dites « de minorité », sont provisoirement conservées. Les projets de loi sont ensuite consultés par les groupes politiques (et par le Conseil fédéral) qui, « briefés » par leurs représentants en Commission, prennent position, notamment sur les articles clivants au sujet desquels, précisément, il y a une ou plusieurs propositions de minorité. La possibilité existe enfin qu'un membre fasse une proposition individuelle sur l'un ou l'autre alinéa.

La phase suivante est le traitement de la proposition de loi par les chambres fédérales – le parlement est composé de la chambre du peuple (Conseil National (CN), chambre basse, 200 députés) et de la chambre des cantons (Conseil des Etats (CE), chambre haute, 46 députés). Un rapporteur de commission est désigné, qui est chargé de « présenter » la loi lors des séances plénières. Ces dernières commencent par une discussion et un vote dit *d'entrée en matière*, à l'acceptation de laquelle la suite des débats est conditionnée. La loi est alors discutée « article par article », où l'on s'arrête à chaque dissensus (par exemple

une proposition de minorité) quant à un article ou un alinéa ; suite à la présentation des différents points de vue, un vote a lieu concernant chacune des propositions. La loi est ainsi examinée et remodelée, séparément, par les deux chambres, ce qui conduit inévitablement à des points divergents entre les deux chambres. La dernière phase de discussions concerne alors la question dite des « divergences » entre les deux chambres, qu'il s'agit d'éliminer. A tour de rôle, chaque chambre (re-)discute de chaque point de désaccord, et décide de se rallier à la chambre sœur ou de maintenir sa ligne. En cas de désaccord persistant, une Conférence de conciliation peut avoir lieu.<sup>273</sup>

Le dernier *momentum* est bien sûr celui où le texte, éliminé de toutes les divergences, doit être approuvé dans son ensemble, simultanément dans les deux chambres. Bien que cela constitue généralement une formalité, c'est par exemple là qu'avait échoué la première proposition de révision de la loi CO<sub>2</sub> au Conseil National, en décembre 2018. Si les deux chambres acceptent le texte, il est officiellement validé ; mais cela ne veut pas encore dire que son entrée en vigueur soit garantie. En effet, la démocratie suisse est ainsi faite que la population peut s'élever contre la décision parlementaire. Le cas échéant, on dit qu'un « référendum » est lancé. Si les référendaires parviennent à récolter au moins 50'000 signatures valides de citoyens en moins de cent jours, une votation populaire doit être organisée et l'entrée en vigueur est suspendue. S'ensuit une campagne de votations, qui est bien évidemment la phase la plus médiatisée de tout le processus. Le vote est accepté à la majorité simple, sauf pour les dispositions constitutionnelles, qui requièrent également la majorité des cantons (et dont le référendum est automatique).

#### Les principales modifications de la loi

La votation met en jeu des modifications particulièrement importantes, puisqu'elle passe de 50 à 87 articles.<sup>274</sup> En plus de reconduire des dispositions existantes mais bientôt caduques, elle entérine de nouveaux principes dans la lutte contre le changement climatique, dont les deux les plus emblématiques sont certainement l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion (Art. 42 à 52) et la création d'un fonds d'investissement (Art. 53 à 60). L'ancienne loi prévoyait déjà d'utiliser une partie des revenus de la taxe sur les combustibles pour la rénovation des bâtiments (Art. 34 RS 641.71), mais la nouvelle loi étend ce principe redistributif à de nombreux secteurs, notamment *via* les caisses de compensation AVS (Art. 60). Le troisième point très disputé sera l'Art. 30, al.4 qui, du fait d'une compensation à l'importation de carburant, permet de majorer le prix de 12 centimes par litre. De nombreuses autres évolutions passeront complètement sous le radar, comme les nouvelles mesures pour les bâtiments (Art.10), des dispositions concernant les normes du secteur automobile (Art. 14 à 20), ou encore le remboursement de la taxe combustibles pour les CFF (Art. 38 et 39).

<sup>273</sup> <https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/portrait-du-parlement/organisation-assemblee-federale/organes-communs-aux-deux-conseils>

<sup>274</sup> FF 2020 7607 (loi actuelle – puisque la modification a finalement été rejetée) : RS 641.71.

Le tableau 18 résume le calendrier qui a jalonné le processus de la révision de la loi CO<sub>2</sub> jusqu'à la votation du 13 juin 2021.

Tableau 18. Il s'agit là de quelques balises dans un long processus.

01.12.2017	11.12.2018	25.09.2019	10.06.2020	25.09.2020	13.06.2021
J-1290	J-915	J-627	J-368	J-261	Jour J
Message du Conseil fédéral	Rejet au vote final ( <i>Conseil National</i> )	Acceptation du nouveau projet ( <i>Conseil des Etats</i> )	Acceptation du nouveau projet ( <i>Conseil National</i> )	Adoption du texte définitif par l'Assemblée fédérale	Rejet en votation populaire

L'analyse de ce chapitre est séparée en deux sections. La première s'arrête sur un débat parlementaire d'*entrée en matière*, qui s'est déroulé au Conseil des Etats le 23 septembre 2019.<sup>275</sup> Ce choix tient à deux avantages de ce « momentum » : l'un, structurel, et l'autre, conjoncturel.

D'une part, le choix s'est porté sur un débat d'entrée en matière, car c'est qu'elle donne la réponse à l'une de nos questions fondamentales : *pourquoi* cela vaut-il la peine de discuter – et ainsi, d'ouvrir la porte à une acceptation – de la révision complète de la loi CO<sub>2</sub> ? Il s'agit là ni plus ni moins de notre question de recherche fondamentale. C'est l'occasion pour chaque parti d'avancer ses arguments phares, d'éventuellement se positionner sur l'un ou l'autre article, mais sans devoir entrer dans des détails pointus ou des « batailles de chiffres ». A l'inverse, dans les discussions par article, les points sur lesquelles s'écharpent les protagonistes portent parfois sur des détails tels qu'il n'est pas vraiment possible pour les acteurs d'exprimer un positionnement idéologique. Aussi, nous espérons que ce débat nous offre l'éventail le plus large possible de positionnements idéologiques.

D'autre part, le mois de septembre 2019 est un moment charnière, tant d'un point de vue politique que sociétal. L'échéance des élections fédérales approche, pour laquelle les analystes, reconvertis en séismologues, prédisent le déferlement d'une « vague verte ». Pour les sénateurs, ce n'est pas le moment de commettre un faux pas, d'autant que les médias ont encore en tête l'échec des premières négociations, neuf mois plus tôt, dans la chambre sœur.<sup>276</sup> Mais septembre 2019 est aussi la période la plus active de la société civile qui, *via* des grèves et des actions de désobéissance civile, réclame à cor et à cri une prise en main plus ferme de l'enjeu climatique par les acteurs politiques. Le concept d'*urgence climatique* est au sommet de sa popularité (A.Castillo Esparcia et S.López Gómez 2021), si bien que lors des débats préélectorales, aucun candidat n'ose afficher un autre visage que celui qui a conscience de cette urgence. Quelques mois plus tard, le COVID frappe à nos portes, et étouffe quelque peu cette ferveur populaire – même si, comme on l'a vu au chapitre 2, il serait exagéré d'affirmer que le soufflé est retombé (figure 4, page 27).

<sup>275</sup> Tous les procès-verbaux des discussions parlementaires sont disponibles en ligne. Voir ici :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=47299>

<sup>276</sup> Plusieurs des politiciens cités ne seront pas réélus. Pour notre propos, cela n'est pas gênant, dans la mesure où nous considérerons dans cette section qu'un politicien parle également au nom de son groupe parlementaire (c8).

La deuxième analyse s'intéresse à un débat télévisé retransmis sur les ondes de la Radio Télévision Suisse (RTS), le 5 octobre 2020.<sup>277</sup> Là encore, le contexte fait qu'il ne s'agit nullement d'une sélection au hasard. D'une part, la campagne vient alors de débuter et donne lieu à des alliances et des oppositions inhabituelles : tant à gauche qu'à droite, on trouve des individus qui défendent la loi, tandis que d'autres l'attaquent ; or, le débat sélectionné inclut ces quatre « camps » (voir section 2). En outre, l'avantage d'un début de campagne est que le grand public découvre la thématique à ce moment-là ; il s'agit d'un moment propice à rallier le plus grand nombre de son côté. Une fois encore, on peut espérer qu'il s'agisse là de deux éléments qui expliquent que les prises de position et les controverses soient les mieux marquées qui soient.

D'autre part, on l'a dit, le débat d'entrée en matière offre surtout à voir des prises de position qui dévoilent des postures idéologiques ; mais il y a fort à parier que les concessions exprimées seront rares, puisqu'il ne s'agit pas vraiment d'une discussion, mais d'une succession de prises de parole. Nous nous attendons donc à ce que les acteurs préfèrent mettre en avant leur propre argument. Or, tant qu'ils ne sont pas défiés sur les arguments adverses, il est presque impossible de déterminer si la controverse latente est idéologique ou axiologique ('je n'ai pas dit que je n'aimais pas la chèvre...').

La situation est évidemment tout autre lors d'un débat télévisé. Le rôle du journaliste fait par exemple qu'il peut relancer les partisans et les opposants sur des questions très précises, et les obliger quasiment à y répondre. Aussi, il serait curieux de n'y trouver *que* des dissensus idéologiques – on aurait affaire à une sorte de « totalitarisme argumentatif ». A l'inverse, il est tout aussi improbable de ne voir *que* des concessions, ce qui signifierait que toutes les propositions sont acceptées par tous. Nous espérons que, comme la fin du chapitre 8 nous l'a suggéré, on trouve tantôt des concessions, et tantôt des contestations, ce qui permettrait de bien distinguer les dissensus idéologiques des dissensus axiologiques (si la loi est décrite à *la fois* comme 'efficace', 'chère', etc., nous verrons quels adjectifs est repris par quels camps, et comment les camps adverses gèrent ces arguments – et notamment, si certains *sacrifient* quelque valeurs phares pour tendre vers une décision commune.

\*\*\*

Vous trouverez aussi en annexe un corpus d'argumentaire des comités référendaires et de soutien, qui corrobore l'impression que nous laissera l'analyse des deux documents précités, selon laquelle le nombre de camps qui s'affrontent sur ce terrain est largement supérieur à deux. En cela, cette votation donne lieu à des prises de position très diverses, et constitue un excellent laboratoire pour l'étude des controverses idéologiques au sujet des décisions collectives dans la lutte contre le changement climatique.<sup>278</sup>

---

<sup>277</sup> <https://www.rts.ch/emissions/infrarouge/11653696-loi-sur-le-climat-lalliance-contrenature.html>

<sup>278</sup> Mentionnons encore à l'attention de tout lecteur impatient que le bilinguisme de cette section m'oblige à renoncer aux cartes sémantiques – elles réapparaîtront dans la section suivante.

## Section I – Analyse d’un débat parlementaire

Nous voici donc parachutés le 23 septembre 2019, date à laquelle le Conseil des Etats (chambre haute – sénat) reprend une discussion laissée en friche. La question qui est posée aux élus lors d’un débat d’entrée en matière peut être formulée comme suit : *Est-ce que vous considérez que la proposition de loi vaut la peine d’être débattue ?* Si on la prend au premier degré, il s’agit d’une question somme toute assez banale (qui, en l’occurrence, ne fera pas d’opposition). En effet, la position de chaque parti sur ce vote liminaire est connue d’avance, d’où le fait que ce débat n’est pas vraiment destiné à convaincre les adversaires politiques ; bien davantage, il sert à faire le pont entre les membres de la Commission préposée et les autres députés, qui n’ont pas encore eu la possibilité d’approfondir le sujet en-dehors de leur propre groupe parlementaire, et donc d’être confrontés aux adversaires politiques.

Nous choisissons de diviser ce compte-rendu en trois grandes familles d’arguments, correspondant peu ou prou aux idéaux-types des trois antinomies (dans le désordre) : la Responsabilité (Antinomie du leadership) ; l’Efficacité (Antinomie des moyens) ; et enfin, la préservation de la Nature (Antinomie des fins).<sup>279</sup> Ces concepts, étant des plus fins, cachent parfois des justifications qui s’éloignent passablement du point nodal de l’antinomie en question. Pour chaque argument (c’est-à-dire une réponse à la question ‘pourquoi’ accepter ou refuser la loi), nous nous poserons la question de sa place dans notre univers tridimensionnel.

### Une responsabilité aux mille visages

Les politiciens sont aussi appelés *responsables politiques*. En ce sens, il n’est pas étonnant que la responsabilité soit une vertu recherchée et vantée par la classe politique. Mais nous avons déjà amplement parlé de la séditeuse polysémie qui entoure ce concept (ç7), et ainsi, affirmer que le fait d’accepter cette loi<sup>280</sup> fait montre de responsabilité est trop flou pour que l’on puisse en tirer une conclusion quant aux registres de valeurs véhiculé : il faut pour cela examiner *en quoi* les acteurs disent se montrer responsables, en examinant les multiples acceptions de ce vocable.

### Les engagements internationaux

D.Müller (RL), rapporteur de la Commission et premier orateur, affirme que « *Cette révision complète devrait contribuer à ce que la Suisse satisfasse ses obligations issues de l’Accord de Paris* ». <sup>281</sup> Comme nous allons le voir, ce jugement semble ressortir d’un large consensus

---

<sup>279</sup> Suite à l’analyse, je me suis replongé dans la lecture de quelques travaux plus anciens. Or, je réalise que ces catégories ne sont finalement pas très éloignées des justifications relevées par J.Dupuis et P.Knoepfel (2011), définies de manière *quantitative*, en ce qui concerne les politiques d’*adaptation* au changement climatique (Equité Nord-Sud / Impacts en Suisse / Enjeux énergétiques / Aspects économiques).

<sup>280</sup> Nous venons de dire qu’il s’agit ici d’accepter de *débattre* de la loi (entrée en matière). Pour des raisons de simplicité linguistique, nous utiliserons cette litote.

<sup>281</sup> «*Diese Totalrevision soll massgeblich dazu beitragen, dass die Schweiz ihre Verpflichtungen aus dem Klimaübereinkommen von Paris erfüllen kann.*»

interpartis, comme en témoigne P.Wyss Bruderer (S), qui lui emboîte le pas : « *Grâce à l'Accord de Paris, tous les Etats ont la responsabilité d'apporter leur pierre à l'édifice global* ». <sup>282</sup> Quelles sont donc ces 'obligations' ('Verpflichtungen') et cette 'responsabilité' ('Verantwortung') ? La première idée, qui serait de les lier au <sup>R</sup>Juridique, peut être éliminée d'emblée, puisqu'aucun mécanisme de sanctions n'est prévu pour les Etats qui ne respecteraient pas l'Accord de Paris (ç2) ; il ne peut donc pas s'agir d'une obligation légale.

Peut-être que ces arguments consistent à appuyer le fond de l'Accord de Paris, à savoir le fait que celui-ci est une manifestation du partage intergénérationnel du fardeau, un gage fait aux générations futures. Si c'est le cas, il s'agit du <sup>R</sup>Civique. Dans le cas de P.Wyss Bruderer, on peut tendre vers une telle interprétation, dans la mesure où l'auteure fait mention d'une 'pierre à l'édifice', que l'on peut relier au partage du fardeau. Mais alors, la référence à l'Accord de Paris est tout à fait superflue (il aurait été possible de militer en faveur de toutes les pierres à tous les édifices imaginables sans s'appuyer sur cet accord).

L'interprétation concurrente est d'estimer qu'il s'agit de la volonté issue du <sup>R</sup>Désignateur d'honorer, en tant que pays... responsable, les engagements pris vis-à-vis d'autres pays. Etre un partenaire fiable à l'étranger véhicule, en filigrane, des valeurs de fiabilité, de zèle, d'honnêteté, de sincérité, bref, de celles qui sont respectées par celui qui prend le leadership ; on peut ainsi ranger sans difficulté cet argument dans le <sup>R</sup>Désignateur. De ce point de vue, bien évidemment, il serait particulièrement malhabile de ne pas suivre les engagements pris à Paris, car on risquerait de passer, aux yeux des Etats voisins, pour un partenaire négligeant, voire fourbe ou malhonnête.

S'il est difficile de trancher entre ces deux interprétations du respect des engagements internationaux, elles sont bel et bien *complémentaires*. D'un point de vue idéologique, penser avant tout aux générations futures revient à centrer l'attention sur l'objectif (Antinomie des fins), tandis qu'attribuer le leadership aux accords internationaux revient à adopter une posture mondialiste (Antinomie du leadership). Dans ce deuxième cas de figure, on se désintéresse quelque peu de l'objectif, et ce ne serait pas incompatible d'arguer que s'il n'y avait pas eu d'Accord de Paris, nous aurions pu nous épargner cette discussion. Adhérer à l'une de ces acceptations n'implique pas forcément d'adhérer à l'autre. Nous verrons dans la deuxième section comment ces arguments sont ensuite débattus. Dans l'hémicycle, les opposants <sup>283</sup> sont en nombre restreint et ne semblent avoir d'autres choix que de minimiser la portée des arguments avancés, comme l'illustre une question rhétorique de R.Eberle (V) :

---

<sup>282</sup> «*Dank dem Pariser Abkommen steht ja zum Glück auch jedes Land in der Verantwortung, seinen Teil ans Gesamtziel beizusteuern.*»

<sup>283</sup> Nous avons expliqué au préalable que l'entrée en matière sera acceptée sans opposition. Une fois encore, il faut comprendre ici le terme 'opposition' comme une opposition au projet de loi, et non à l'entrée en matière.

« Les objectifs de Paris sont-ils importants et sensés, ou ont-ils tendance à être inutiles, car les gros émetteurs refusent de s'impliquer de manière constructive et active ? »<sup>284</sup>

On voit là une critique du leadership mondialiste, en faisant valoir que ce n'est pas en se fiant aux accords internationaux que émissions baisseront. Il renvoie la responsabilité aux 'gros émetteurs' (par lesquels il entend la Chine et les Etats-Unis). C'est donc bien sur la place de la Suisse dans le concert des nations que le consensus se révèle ici impossible, confrontation idéologique sur l'Antinomie du leadership que l'on retrouve dans d'autres sujets internationaux, notamment en lien avec l'Union européenne.

Quant à l'argument civique, il demeure intact. Cette impression se confirme en lisant l'intervention de son collègue de parti, W.Hösl (V) : « L'Accord de Paris laisse [...] une grande autonomie aux pays signataires de mettre en place des systèmes de mesure de leurs objectifs en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> ». <sup>285</sup> Il s'agit ici clairement de minimiser l'importance de l'argument du respect des engagements, sans pour autant remettre en question l'objectif, par exemple, de neutralité carbone. On retrouve le scepticisme vis-à-vis de la coopération internationale, que symbolise ce propos autour des 'systèmes de mesures' (ç2, ç5). La question des générations futures est comme évaporée, et ne reste que le débat autour de la distribution des responsabilités.

### Génération futures et justice internationale

Il est cependant difficile d'imaginer vendre comme argument principal aux électeurs le respect des engagements internationaux. En somme, il semble que les acteurs aient besoin du « type » civique de responsabilité pour convaincre de la nécessité de la loi. La distinction est explicitement faite par B.Vonlanthen (M-E) : « Avec l'acceptation du projet [de loi], ce ne sont pas seulement nos obligations vis-à-vis de l'Accord de Paris qui deviennent réalité, mais aussi notre responsabilité vis-à-vis des générations futures ». <sup>286</sup> Si cette citation n'attribue pas de hiérarchie claire entre les deux types de responsabilité, le début de l'intervention du centriste, quant à lui, est univoque :

« 'La responsabilité envers les générations futures', formule pilier du préambule de notre Constitution, doit, particulièrement dans la question climatique, constituer la base absolue de toute action politique ». <sup>287</sup>

La hiérarchisation devient indiscutable, ce qui invite à interpréter le 'pas seulement, ... mais aussi' ('nicht nur... sondern auch') de la citation précédente comme un 'pas seulement... mais surtout !'. Le message de l'orateur est clairement que les engagements diplomatiques

---

<sup>284</sup> «Sind die Pariser Klimaziele wichtig und sinnstiftend oder [...] tendenziell wirkungslos, weil sich grosse Emittenten weigern, sich konstruktiv und aktiv einzubringen?»

<sup>285</sup> «[Es] ist es mit dem Pariser Abkommen den unterzeichnenden Staaten in relativ grosser Autonomie selber überlassen, Systeme zu installieren, die ihre Zielerreichung betreffend CO<sub>2</sub>-Ausstoss messen.»

<sup>286</sup> «Mit der Annahme der Vorlage kommen wir nicht nur unseren Verpflichtungen aus dem Pariser Abkommen nach, sondern nehmen auch unsere Verantwortung gegenüber den zukünftigen Generationen wahr.»

<sup>287</sup> «"Im Bewusstsein ... der Verantwortung gegenüber den zukünftigen Generationen": Dieser in der Präambel unserer Bundesverfassung festgelegte Grundsatz muss ganz besonders in der Klimafrage unsere unverrückbare politische Handlungsgrundlage darstellen.»

ont peu de poids face au devoir moral d'un politicien de veiller, coûte que coûte, au bien-être des générations futures. De ce point de vue, l'Accord de Paris fait office d'argument accessoire. Dans une formule teintée de lyrisme, R.Comte (RL) livre un message semblable : « *Puisse notre Parlement [...] assumer pleinement ses responsabilités à l'égard [...] des générations futures* ». Il s'instaure un dialogue fictif entre nos actions présentes et les jugements qu'en feront nos descendants : si nous n'agissons pas de manière responsable, ce ne sont pas vraiment les pays signataires de l'Accord de Paris qui seront fâchés, mais les générations futures qui pourront, à bon droit, juger sévèrement nos manquements éthiques à leur égard. Il s'agit presque d'une paraphrase du 'principe responsabilité' (H.Jonas 2013 [1979], voir ç3), principe civique s'il en est.

Nous voyons que d'un point de vue civique, le pont entre l'Antinomie des fins et celle du leadership peut facilement être traversé. Par exemple, lorsque le rapport D.Müller (RL) parle des générations futures, c'est en fait du... leadership des générations *présentes* qu'il parle : « *Nous sommes sans doute la première génération à ressentir le changement climatique au quotidien, et nous sommes peut-être la dernière génération qui peut réellement prendre des mesures efficaces contre l'augmentation de l'effet de serre* ». <sup>288</sup> Cette responsabilité(-leadership) montre que, comme nous l'avions décrit en construisant le modèle (ç7), le <sup>R</sup>Civique n'est pas 'cloué' du côté de l'Antinomie des fins.

Aussi, c'est clairement d'un point de vue civique que les partisans, à l'image d'O.Français (RL), répondent à l'argument des opposants qui accusent les 'gros émetteurs' de ne pas jouer le jeu : « *Certes, la Suisse est un petit pays, et certains disent que ce que nous faisons ici ne sera qu'une goutte d'eau pour la planète. Mais nous avons aussi une responsabilité politique, nous avons une responsabilité sociale* ». Le fait de joindre ces deux termes, 'politique' et 'sociale', lie une fois encore l'échelle des responsabilités et l'objectif. Il s'agit d'une idée de justice envers les générations futures, mais peut-être aussi envers les pays du Sud, comme le confirme W.Luginbühl (GL) :

« *En tant qu'un des pays les plus riches au monde, cela ne devrait même pas faire débat de savoir si nous nous engageons comme leader. Comment peut-on espérer des pays pauvres qu'ils soient actifs si nous, en tant que riches, ne sommes pas exemplaires ?* ». <sup>289</sup>

L' 'exemplarité' mise en avant est une sorte de retournement du contre-argument issu du <sup>R</sup>Désignateur avancé plus haut, selon lequel les gros émetteurs doivent, eux, montrer l'exemple. Cela n'est pas sans rappeler la distribution des responsabilités de la CCNUCC (ç2), qui dresse la liste des Parties (Etats) en distinguant les plus « avancés » et les autres, les premiers devant montrer l'exemple en proposant les mesures les plus fortes.

---

<sup>288</sup> « *Wir sind vermutlich die erste Generation, die den Klimawandel im Alltag spürt, und wir sind vielleicht die letzte Generation, die tatsächlich wirksame Massnahmen gegen den Treibhausgasanstieg ergreifen kann.* »

<sup>289</sup> « *Als eines der reichsten Länder der Welt kann es für uns schlicht keine Option sein, nicht einen Platz in der Spitzengruppe der engagiert handelnden Länder einzunehmen. Wie soll man von ärmeren Ländern erwarten, dass sie aktiv werden, wenn man als Reicher nicht vorbildlich ist?* »

## Basculement générationnel

Afin de finir notre tour d'horizon du vaste concept qu'est la responsabilité, repartons d'une des phrases de G.Thunberg qui est restée dans les annales : *you're stealing our future* (Voir S.Pickard 2021). En parlant de 'kidnapping' de l'avenir, les personnes lésées cessent d'être uniquement d'anonymes générations futures, mais deviennent les jeunes générations, en chair et en os, qui pâtiront bien malgré elles des conséquences du changement climatique. Par là même, cette phrase de la militante suédoise produit un changement de priorité axiologique : l'argument civique 'classique' de H.Jonas se voit supplanté par une argumentation *altruiste* : il faut se battre contre le changement climatique non pas en tant que simple citoyen consciencieux, mais *pour* une catégorie de la population particulièrement victime, à savoir les plus jeunes. Il s'agit bien d'une responsabilité, mais de tout autre ordre, et qui est illustrée par les propos de R.Zanetti (S) :

*« Je suis reconnaissant envers les mouvements sociaux de jeunesse pour le climat, qui nous ont rappelé avec beaucoup d'insistance que nous avons leur futur entre les mains. Je suis aussi reconnaissant envers leur colère constructive ».*<sup>290</sup>

De par les mots choisis, il est le sénateur le plus enthousiaste vis-à-vis des grévistes : on peut relever des termes comme '*konstruktiv*', '*dankbar*', '*Beharrlichkeit*', '*Kreativität*', tous connotés positivement (sur la perception des grévistes, voir K.Lee et al. 2022). Par contraste, le substantif '*Zorn*' (colère) ressort encore davantage, étant de gradation amplifiée par rapport à son synonyme, '*Wut*'. Si quelqu'un se fâche pour une bonne raison et réclame justice, le fait d'aller dans son sens n'équivaut pas à une simple forme de civilité, mais à une situation altruiste, presque comme au sein d'une famille (rappelons-nous du sens de la catégorie 'domestique' défendue tant par L.Boltanski et L.Thévenot que par N.Heinich, et dont est issu le <sup>R</sup>Altruiste). R.Zanetti se place ainsi dans la situation d'un parent qui voudrait le mieux pour ses propres enfants. Le fait que les décideurs politiques aient 'l'avenir des jeunes entre les mains' signifie tout simplement que l'action doit être *orientée vers* l'avenir des jeunes générations.

Ce 'contrat' intergénérationnel est partagé par K.Graber (M-E) : *« J'ai rencontré des jeunes bien informés, qui se font vraiment souci pour notre planète. [...] C'est pourquoi je tiens à amener ces préoccupations d'une jeunesse préoccupée [...] dans la discussion de la révision de la loi ».*<sup>291</sup> On voit que si le langage du centriste est plus mesuré (à la place de '*Zorn*', on va parler de '*Sorgen* ou '*besorgt*'), le fond du propos est le même : agir *pour* la jeunesse.

Nous espérons avoir fait le tour de ce que signifie la 'responsabilité' pour les différents acteurs. Pour résumé, reprenons la cartographie de notre modèle (figure 39, ç7), et

---

<sup>290</sup> *«Ich bin auch der Klimajugend dankbar, die uns mit sehr viel Beharrlichkeit daran erinnert hat, dass wir ihre Zukunft in den Händen halten. Ich bin der Klimajugend auch für ihren konstruktiven Zorn und für ihre Kreativität dankbar.»*

<sup>291</sup> *«Ich begegnete gutinformierten Jugendlichen, die echt Sorge um unseren Planeten haben. [...] Deshalb werde ich diese Anliegen einer besorgten Jugend [...] in der Diskussion um die Revision des [...] Gesetzes einbringen.»*

replaçons, d'après ce que nous venons de voir, les concepts qui s'y rattachent (figure 52). Nous remarquons ainsi que nous nous situons souvent à mi-chemin entre l'Antinomie des fins (côté anthropocentrisme) et l'Antinomie du leadership, où il semble y avoir une importante friction entre individualisme et mondialisme. Les opposants, pour l'instant, ne jouent que sur la corde individualiste.

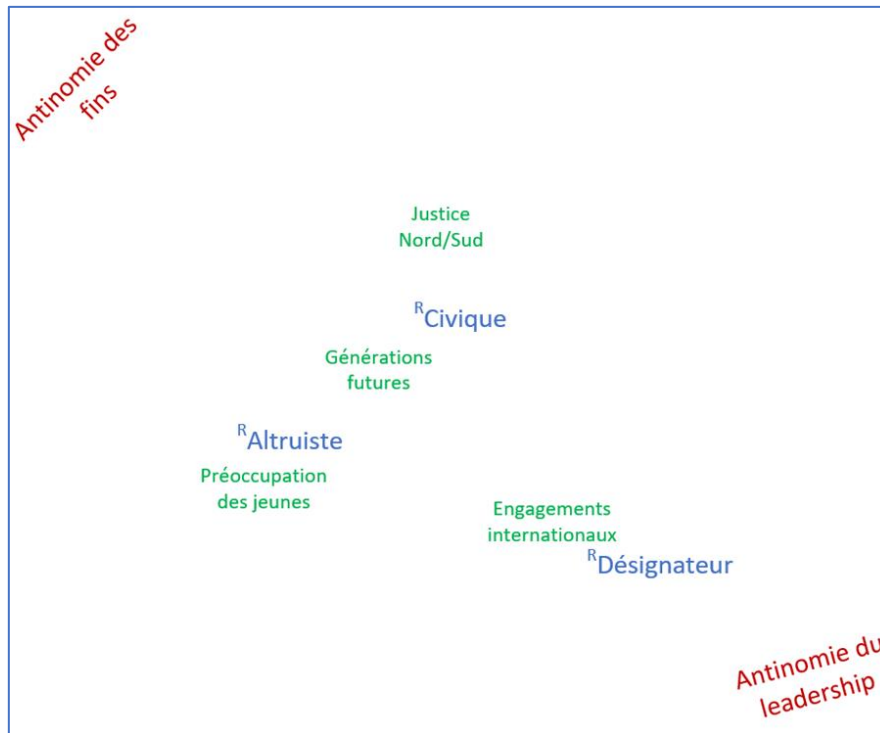


Figure 52. Il s'agit d'un zoom de la figure 39 (modèle [R-I]).

### *De l'optimisme économique et technologique*

La deuxième grande catégorie d'arguments qui entrent en jeu dans ce débat concerne les considérations économiques. Ces dernières, comme nous l'avons expliqué au chapitre 7, ne doivent pas être isolées dans une sphère axiologique étanche et autonome.

#### Vérité des coûts et principe du pollueur-payeur

Aucune expression, sans doute, ne traduit mieux le « principe du pollueur-payeur » que la *vérité des coûts*,<sup>292</sup> que nous retrouvons sous plusieurs formes dans le débat. Voyons tout de suite un exemple avec W.Luginbühl (GL) :

« Aujourd'hui [...], c'est moins cher de faire la fête à Wrocław ou à Riga qu'à la maison, parce qu'on peut y aller pour 19 francs. Je pense qu'il est nécessaire de faire quelque chose dans ce domaine ».<sup>293</sup>

L'orateur fait bien sûr référence à la taxe sur les billets d'avion, qui n'existe pas dans l'ancienne loi CO<sub>2</sub>, et dont l'objectif est justement d'équilibrer le prix de ce service par rapport au coût qu'il implique. Si l'on tenait compte des externalités engendrées par le

<sup>292</sup> Voir aussi l'expression équivalente, 'vérité des prix' (OCDE 2011).

<sup>293</sup> «Es ist heute so [...], dass es billiger ist, am Wochenende in Wrocław oder in Riga Party zu machen als zu Hause, wenn man für 19 Franken hinfliegen kann. Ich denke, in diesem Bereich sind wir schon gefordert, etwas zu tun.»

voyage, il est évident que le week-end en Pologne ou en Lettonie devrait coûter beaucoup plus cher, qu'une fête privée à la maison. Les prix des billets sont actuellement perçus comme 'absurdes', 'distordus', non conformes au coût *réel* d'un tel voyage pour la société.

A noter que l'utilisation du terme 'nécessaire' ('gefordert') ne désigne à nouveau pas une obligation légale, mais signifie que l'absence de taxe est perçue comme une *concurrence déloyale*, d'où l'obligation 'économique' de lutter contre cette distorsion et de rétablir la loyauté dans la concurrence. On remarquera aussi que l'exemple pris n'est pas le résultat d'un calcul très approfondi, mais d'une *comparaison*, somme toute assez sommaire. Cependant, ce n'est pas un hasard si le représentant des vert'libéraux soutient l'idée de taxe avec ferveur, puisque ce parti se démarque justement par son optimisme sur ce sujet (ç8).

L'argument du bienfondé de la taxe sur les billets d'avion est certes contesté par les futurs opposants, mais ce qui est intéressant de relever, c'est que cette critique ne porte *pas* sur le principe *économique* du pollueur-payeur. Au contraire, celui-ci semble jouir d'un large consensus, comme en témoigne W.Hösli (V) :

*« Comme [...] je critique le fait que les prix des billets ne correspondent absolument pas au produit en comparaison des autres moyens de transport, je pourrais me faciliter la tâche et me satisfaire d'une telle taxe, quelle qu'en soit le montant... ».*<sup>294</sup>

Jusque-là, on pourrait croire qu'il soutiendra le principe des taxes (et même, 'quel qu'en soit le montant !'); il s'agit d'un soutien au principe du pollueur-payeur; et ainsi, d'une *concession* aux partisans. Mais on comprend qu'il s'en « sort » dès la phrase suivante : *« ...Mais il y a un 'mais', concernant l'efficacité ».*<sup>295</sup> Tout est dit avec ce concept primordial qu'est l'*efficacité* qui, dans le cas présent, se rapporte au <sup>R</sup>Technique.<sup>296</sup> De deux choses l'une. Soit W.Hösli veut dire par là que même si nous réduisons nos émissions, le problème du changement climatique ne va pas être résolu – ce qui reviendrait au même que l'argument individualiste contre une forte implication de la Suisse vis-à-vis des engagements internationaux, voire reprendrait l'argument sophiste de l'échelle (ç3). Soit, et c'est ce qui me semble plus plausible, il considère que cette taxe va 'juste' faire payer plus, soit pénaliser les individus au profit... des caisses de l'Etat. Or, en tant que fervent opposant à la puissance coercitive étatique, il ne peut qu'être contre ce projet. En ce sens, payer une taxe ne serait en tout cas pas 'injuste', mais ce serait surtout 'désagréable'; et ainsi, une manifestation du <sup>R</sup>Hédoniste.

## Incitations

Nous avons une illustration tout à fait empirique de ce que nous avons vu de manière théorique (ç5), à savoir que les taxes créent des clivages idéologiques du fait de leurs

---

<sup>294</sup> «Als [...] Kritiker der absolut nicht leistungsgerechten Flugpreise im Verhältnis zu den Preisen anderer Verkehrsträger könnte ich es mir hier leicht machen und eine solche Ticketabgabe in jeglicher Höhe für gut befinden...»

<sup>295</sup> «...Aber es gibt schon Haken, zum einen [...] bezüglich der Wirksamkeit.»

<sup>296</sup> Pour plus de détails sur ce concept, se référer à notre discussion autour du registre 'fonctionnel' utilisé par N.Heinich (ç7).

multiples fonctions. Pour certains partisans, une taxe ne sert pas seulement à internaliser les externalités (et ainsi, à respecter le principe du pollueur-payeur), mais elles ont aussi – et surtout – un côté *incitatif*. C'est ce que fait valoir B.Haeberli-Koller (M.-E), qui dépeint ainsi la situation : « Grâce aux contributions et à un système efficace d'incitations, le canton de Thurgovie est aujourd'hui déjà pourvu de mesures qui motivent les propriétaires ».<sup>297</sup> La sénatrice donne un exemple cantonal pour montrer que cette 'motivation' peut s'éveiller du fait des incitations ('Anreizsystem'), et les comportements qui en découlent peuvent changer. Or, ce point précis ne convainc pas tout le monde ; en plus des opposants (comme on l'a vu avec W.Hösli), son collègue de parti B.Rieder (M-E) se montre sceptique lui aussi :

« j'ai mes doutes – et là je parle en tant que montagnard pragmatique – sur notre capacité de passer de la théorie à la pratique, de changer le comportement de consommation de notre société de manière adéquate »<sup>298</sup>

En théorie pourtant, lorsqu'une taxe *incitative* est proposée ou instaurée, c'est qu'on en suppose *ipso facto* l'efficacité – à savoir, que les gens vont réellement changer de comportement. Si ce n'est pas le cas, alors la taxe ne joue pas son rôle incitatif – ce qui ne l'empêche pas de jouer son rôle d'internalisatrice d'externalités. On retrouve le clivage dont on a discuté, qui était très saillant durant la crise dite des Gilets jaunes en France (ç5).

En l'occurrence, B.Rieder fait allusion à l'augmentation du prix de l'essence de 12 centimes : ce qu'il dit, c'est que ce ne sont pas quelques centimes de plus par litre qui auront un effet incitatif sur les habitants des régions périphériques ; en revanche, cela reste un coût supplémentaire. Notons que les interventions de W.Hösli et de B.Rieder ne se situent pas sur le même plan axiologique. Tandis que le premier, on l'a dit, se concentre sur le <sup>R</sup>Hédoniste, le second met en avant son identité de 'montagnard' et le lie au fait que ses congénères sont les « perdants » de la loi ; on y retrouve alors le <sup>R</sup>Altruiste (dont on note au passage qu'il s'agit de la deuxième manifestation, alors qu'on avait eu de la peine à le trouver aux chapitres 7 et 8).

### Risque ou opportunité ? Le bilan comptable

Au-delà du principe du pollueur-payeur et – davantage encore – du côté incitatif des taxes, la question du *bilan économique* de la future loi fait débat. Ainsi, un parlementaire du Conseil National (M.Egger, V) ira jusqu'à dire que les coûts de la loi mettent « *en danger* » ('*gefährden*') le « *bien-être* » ('*Wohlstand*'). Il s'agit d'un argument tout autre que celui selon lequel les dépenses individuelles sont grevées par les taxes, mais qui met aussi en jeu les dépenses collectives d'un Etat, toujours aussi honnies à droite de l'échiquier politique. Il s'agit d'une question gestionnaire de théorie économique, de pertes et de profits.

---

<sup>297</sup> «Durch Beiträge und somit durch ein wirksames Anreizsystem werden im Thurgau bereits heute erfolgreiche Massnahmen gefördert und die Hauseigentümer motiviert.»

<sup>298</sup> «Ich habe meine Zweifel – und da spreche ich als nüchternen Bergler ob man von den verbalen Positionen auch dazu übergeht, den Konsum unserer Gesellschaft entsprechend zu verändern.»

Les partisans de la loi ont deux types de réponses à disposition. La première est une réponse sous forme de *concession*, qui existe en tout cas depuis le célèbre Rapport Stern (ç5), et qui consiste à dire que si la lutte contre le changement climatique est effectivement coûteuse, il n'empêche que 'mieux vaut prévenir que guérir'. C'est ce qu'annonce D.Müller (rapporteur, RL) :

*« Plus on attend pour agir ou qu'on agit mollement, plus cher ce sera [...]. C'est quelque chose qu'on comprend tous : le réchauffement climatique frappe de plus en plus au quotidien, c'est pénible et onéreux quoi qu'il en soit ».*<sup>299</sup>

Aussi, même si le bilan est effectivement déficitaire, il s'agit d'une « moins mauvaise » affaire de s'occuper maintenant de la question que de s'acheminer vers des dépenses encore plus grandes dans les prochaines décennies. Cette résignation s'observe encore plus nettement chez B.Rieder (M-E), pour qui tout (ou presque) est déjà joué, économiquement parlant : *« C'est certain que même si la Suisse réduit ses émissions de CO2 à zéro d'ici 2050, on ne peut plus arrêter le changement climatique. Pour les Alpes comme pour la Suisse, cela signifie des coûts d'adaptation exceptionnels, des dégâts énormes et des exigences élevées en termes de prévention des dégâts ».*<sup>300</sup> Comme il est partisan de la loi, il signifie du même coup qu'il hiérarchise le <sup>R</sup>Economique en-dessous d'un autre, jugé prépondérant (probablement, comme on l'a vu plus haut, le <sup>R</sup>Civique).<sup>301</sup>

Mais il y a une autre manière de contre-argumenter face aux opposants qui parlent de cherté. Il s'agit d'une attitude résolument optimiste, en transformant la notion de coût en *opportunités* et investissements *rentables*. R.Zanetti (S) argue ainsi que le changement climatique peut devenir une bonne affaire économique :

*« Ce n'est pas seulement écologiquement raisonnable, logique et [...] indispensable de décarboner – cela correspond aussi à la raison économique. [...] C'est pourquoi je suis convaincu qu'à la place du doute écologique, il faut user de raison économique ».*<sup>302</sup>

Il est intéressant d'observer qu'une telle phrase provient de la gauche de l'hémicycle. Comme on l'avait vu au chapitre 8, aucun parti gouvernemental ne se montre décroissant au point de juger que le système capitaliste est à l'origine du problème ; et ici encore, l'argument est à l'opposé de cette critique. Sa collègue de parti P.Wyss Bruderer (S) va encore plus loin : *« La décarbonation est aussi une chance énorme pour notre économie,*

---

<sup>299</sup> *« Je länger wir nichts oder wenig tun, desto teurer wird es [...]. Es ist etwas, was wir alle wahrnehmen: Die Klimaerwärmung schlägt zunehmend auch auf den Alltag durch, das ist mühsam und kostet so oder so. »*

<sup>300</sup> *« Es ist daher hier festzuhalten, dass, selbst wenn die Schweiz die CO2-Emissionen bis ins Jahr 2050 auf null senkt, der Klimawandel in einem gewissen Rahmen nicht mehr aufzuhalten sein wird. Für ein Alpenland wie die Schweiz bedeutet dies äusserst hohe Anpassungskosten, massivste Schäden und massivste Anforderungen an die Schadensvermeidung. »*

<sup>301</sup> On se souvient de l'intervention, durant la crise du Covid, d'E.Macron, président de la République française, qui annonçait la poursuite des mesures sanitaires 'quoi qu'il en coûte'.

<sup>302</sup> *« Es ist nicht nur ökologisch vernünftig, sinnvoll und [...] notwendig, dass wir dekarbonisieren – es entspricht auch ökonomischer Vernunft. [...] Deshalb bin ich wirklich überzeugt davon, dass wir statt ökologischer Verzweiflung ökonomische Vernunft walten lassen müssen. »* (La traduction est délicate, eu égard aux jeux de mots dont use R.Zanetti.)

spécialement pour l'économie d'exportation ».<sup>303</sup> Parler de *chance énorme* pour qualifier la lutte contre le changement climatique peut paraître incongru, mais relève en réalité de la volonté de substituer à une vision souvent cataclysmique un imaginaire fait de progrès économique. On le voit aussi avec B.Vonlanthen (M-E) : « *Les mesures climatiques peuvent être une chance pour l'économie et l'innovation* »<sup>304</sup> et on se souvient qu'il s'agissait aussi de la vision de notre personnage idéal-typique, B.Piccard (ç4).

Ce vocable 'chance' sera repris largement durant la campagne, y compris par le Conseil fédéral. Avec l'emploi de ce terme, il me semble qu'un pion soit placé dans le <sup>R</sup>Imaginé : à l'imaginaire catastrophiste dépeint par les collapsologues, on oppose l'énorme chance que représente l'avenir, en proposant un avenir radieux à celles et ceux qui suivront les préceptes qu'une transition joyeuse.

## Innovation

Lorsque B.Vonlanthen parle de chance pour '*l'innovation*', il empiète sur le <sup>R</sup>Technique. Il est rejoint sur ce terrain-là par W.Luginbühl (GL) : « *Le potentiel d'innovation de notre pays est considérable. [...] notre pays et son économie ont un potentiel d'exportation indiscutable à exploiter. Si on ne le fait pas, les autres les feront à notre place !* ».<sup>305</sup> L'argument peut être résumé comme suit : il est important de développer la technologie, de sorte d'être compétitif – et même avant-gardiste – et *ainsi*, de s'en tirer au mieux économiquement. Ce faisant, les technocrates déclarent que la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est pas incompatible avec le maintien d'un standard de vie énergivore, pour autant que l'énergie soit « propre ».

Rappelons-nous qu'un certain flou dominait au chapitre 8 dans la position de l'UDC vis-à-vis de cet optimisme technologique. On observe ici qu'il est partagé également par ce parti, à travers la voix de W.Hösli (V) : « *On doit absolument parvenir, à travers la recherche, l'innovation et le développement technologique, à livrer une contribution permettant à la Suisse de réduire les émissions brutes de CO2. C'est là qu'est la clé du succès* ».<sup>306</sup> On y retrouve la notion centrale de *progrès* typique de la technocratie (ç5). Il s'agit là d'une nouvelle *concession*, et d'une confirmation que si l'orateur s'opposera à la loi, c'est pour des raisons liées à l'Antinomie du leadership, et non à celle des moyens.

Mais le développement technologique, on l'a dit, n'est pas une question uniquement liée au <sup>R</sup>Technique : il s'agit aussi d'un univers rempli de 'storytelling', qui s'apparente en fin de compte au <sup>R</sup>Imaginé. O.Français (RL) en fait la démonstration :

---

<sup>303</sup> «Die Dekarbonisierung ist auch eine enorme Chance für unsere Wirtschaft, speziell auch für unsere Exportwirtschaft.»

<sup>304</sup> «Die Klimamassnahmen können für den Wirtschafts- und Innovationsstandort ein Glücksfall sein.»

<sup>305</sup> «Das Innovationspotenzial unseres Landes ist beträchtlich. [...] unser Land und seine Wirtschaft [kann] ein beträchtliches Exportpotenzial erarbeiten [und] einen Wettbewerbsvorteil gegenüber anderen Wirtschaftsnationen erarbeiten [...]. Machen wir das nicht, machen es andere!»

<sup>306</sup> «Es muss uns also unbedingt gelingen, mit Forschung, Innovation und technologischer Entwicklung einen Beitrag zu leisten, der namhafter auf den globalen Ausstoss einwirkt als die Reduktion des nachten CO2-Ausstosses in der Schweiz. Hier liegt ein Schlüssel zum Erfolg.»

« cela nécessitera [...] de porter une attention particulière au milieu de la recherche et de garantir le développement des nouvelles technologies, comme cela a été le cas lorsque, entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle, on a électrifié nos chemins de fer ou lorsqu'on a mis l'accent sur la production d'énergie hydraulique »

En faisant cette comparaison historique que les décroissants trouveraient sans doute très douteuse (voir, au ç5, la critique de C.Bonneuil et J.-B.Fressoz 2013), le parlementaire évoque surtout un changement d' 'ère', que ce fameux concept de transition énergétique évoque au mieux. Comme quand B.Piccard rappelle qu'il faut entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle, le fait de moderniser ne rendra pas seulement certaines tâches du quotidiennes plus agréables, mais surtout, nous fera vivre dans un monde futuriste (dont la connotation est positive). Les décroissants trouveraient ce futur au contraire dystopique. Ainsi, un avenir fait de voitures électriques ou à hydrogène, d'éoliennes et de panneaux solaires ultraperformants n'est pas *qu'un* chemin vers la réduction de notre dépendance énergétique : c'est également la vision d'un avenir connecté et moderne.

Terminons par une autre citation d'O.Français cet aperçu du traitement des questions économiques et techniques : « [il faut] garder une certaine autonomie et de ne pas dépendre des pays voisins ». Ce point, qui fait bien sûr référence à la question de l'indépendance énergétique de la Suisse, aura été marginalisé durant toute la campagne, pour ressurgir aux prémices de l'hiver 2022-2023, lorsque la question d'une possible pénurie devient surmédiatisée. En 2019, cette préoccupation n'est absolument pas une priorité. Nous y voyons toutefois un glissement vers l'Antinomie du leadership, puisqu'elle réifie l'idée d'une prise en main plus locale, hors des réseaux énergétiques européens.

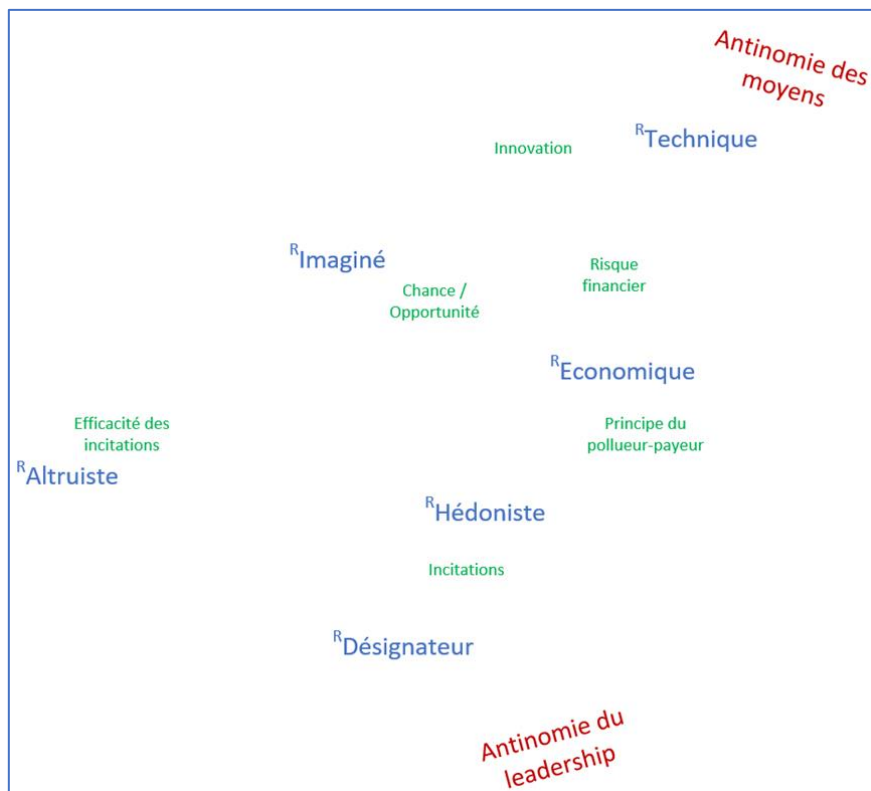


Figure 53

L'esquisse de l'instantané des différents arguments (figure 53) nous montre que les débats autour de l'Antinomie des moyens n'offrent pas de grands clivages idéologiques (tout le monde se montre plutôt technocrate), mais que le débat se déplace à nouveau sur des questions liées à la responsabilité. Tandis que nous avons beaucoup parlé, dans la partie théorique, du fait que les divergences quant aux fins et aux moyens étaient liées (l'écocentrisme se marie relativement bien avec la décroissance), il apparaît très clairement que c'est sur l'Antinomie du leadership que, politiquement, le clivage sera le plus marqué.

### *L'appel de la Nature*

Faisant écho à la dernière remarque ci-dessus, nous remarquons que jusqu'ici, nous n'avons pas beaucoup approché du <sup>R</sup>Naturaliste, pierre milliaire de l'Antinomie des fins. Pourtant, nous avons vu que si ce registre n'est que peu présent dans les programmes officiels des partis, il est susceptible de jouer un grand rôle dans les prises de décision, comme par exemple autour des parcs solaires alpins (ç8). Nous allons voir ici que la notion de *glaciers* s'imisce bel et bien dans le débat.

### *Les glaciers*

Les glaciers sont l'un des objets caractéristiques de la nature en Suisse, et ils sont pratiques à mobiliser : d'une part, leur beauté fait l'objet d'un consensus assez général ; et d'autre part, le fait qu'ils soient en train de fondre sous nos yeux est l'un des éléments les plus spectaculaires du pays parmi ceux que l'on peut instinctivement relier au changement climatique. R.Zanetti (S) rappelle leur usage fonctionnel :

*« Quand les glaciers fondent, ce ne sont pas que les employés du secteur du tourisme et les montagnards qui ont un problème, mais il manque aussi des retenues d'eau et des protections contre les chutes de pierre, ce qui conduit à des problèmes de crues en plaine. Quand les pans de montagne s'affaissent, [...] ce sont les glissements de terrains et les inondations qui menacent ».*<sup>307</sup>

Il s'agit bien de mettre en avant le <sup>R</sup>Naturaliste, à travers l'évocation d'une entité non-humaine qu'il s'agit de préserver. Mais ainsi qu'on l'a vu au chapitre 7 avec les animaux, le fait d'insister sur les conséquences pratiques (approvisionnement en eau, protection du pergélisol, etc.) est à l'antithèse de l'écocentrisme : il s'agit au contraire d'une préoccupation tout à fait anthropocentriste (<sup>R</sup>Civique ou <sup>R</sup>Altruiste selon les cas). Le récent épisode de l'éboulement d'un pan de montagne au-dessus du village grison de Brienz en est une parfaite illustration.

Cependant, comme le dit D.Müller (RL, rapporteur), *« Nous avons conscience du fait que les glaciers ne recommenceront pas de prendre du volume, même si nous faisons de la*

---

<sup>307</sup> *«Wenn die Gletscher schmelzen, haben nicht nur die Tourismusfachleute und die Bergsteiger ein Problem, sondern dann fehlen auch die Wasserspeicher und die Rückhaltegefässe, was dann zu Hochwasserproblemen im Unterland führen kann. Wenn die Berghänge bröckeln, drohen [...] Murgänge und Überschwemmungen.»*

*Suisse une réserve naturelle* ». <sup>308</sup> Si seul l'aspect fonctionnel était pris en considération, la discussion ne serait pertinente que pour des stratégies d'*adaptation* au changement climatique. Aussi, l'explication de la saillance des glaciers dans ce débat autour de l'*endiguement* ne peut pas s'expliquer uniquement par l'anthropocentrisme.

Il faudrait plutôt dire que les glaciers n'ont pas *qu'un* rôle fonctionnel, mais aussi – et surtout – un rôle majeur *en tant que glaciers* ! Leur majesté, le respect qu'ils évoquent n'ont pas de prix aux yeux de la population, pour qui la fonction utilitaire des glaciers peut fort bien être méconnue sans qu'ils se réjouissent pour autant de leur disparition annoncée. A ce titre, on peut faire le parallèle avec les ours polaires (ç5) : si ces derniers font partie de la « mégafaune charismatique », on peut dire que les glaciers font partie des « mégasites charismatiques » et, de ce fait, possèdent intrinsèquement une force mobilisatrice (ce point est encore plus visible dans l'initiative *pour les glaciers* – voir plus loin).

### La nature protectrice

Comme nous ont montré les illustrations des sites internet des partis (ç8), il y a également beaucoup du <sup>R</sup>Imaginé dans la perception des glaciers et de la nature en général. Rien ne met mieux en lumière ce registre que la formule de R.Cramer (G), lorsqu'il parle de « *la nature telle que nous la connaissons* ». <sup>309</sup> Cette expression diffuse renvoie à l'idée d'une Nature qui est proche de nous, et que nous devons préserver comme telle. C'est aussi dans ce sens que R.Comte (RL) dit :

*« Combattre le réchauffement climatique, c'est défendre notre faune, notre flore, nos paysages immaculés, nos montagnes protectrices qui nous regardent avec bienveillance. C'est finalement une forme de patriotisme, un patriotisme du vivant. »*

Parler de paysages 'immaculés' est tout aussi peu cartésien que de parler de montagnes 'protectrices', et on pourrait contre-argumenter en disant prosaïquement que les montagnes génèrent plus d'accidents mortels qu'elles ne sauvent de vies... Mais comme lorsque les référendaires valaisans parlent des 'derniers espaces intacts' qui seraient recouverts de panneaux solaires, on comprend tout à fait ce que l'orateur veut dire, preuve que le <sup>R</sup>Imaginé a toute sa légitimité en politique. Enfin, l'expression 'patriotisme du vivant' est cette fois-ci une manifestation du <sup>R</sup>Naturaliste, puisque R.Comte insinue par là une forme d'équité à trouver entre les humains et les non-humains.

A l'inverse, il serait donc indéfendable, par exemple, de chercher à 'défigurer' la nature, ou à ne rien faire pour en empêcher la 'destruction'. C'est ainsi qu'A.Fetz (S) argumente en ce sens, en utilisant l'expression très forte et hautement évocatrice de « *consommation de la nature* » ('*Verbrauch der Natur*'). Elle renchérit ainsi : « *Nos enfants et petits-enfants*

---

<sup>308</sup> «*Wir sind uns bewusst, dass die Gletscher nicht anfangen würden zu wachsen, selbst wenn wir aus der Schweiz ein Naturreservat machen würden.*»

<sup>309</sup> Puisqu'il s'agit de l'unique citation provenant d'un élu Vert, j'en profite pour rappeler qu'il était aussi le seul représentant de son parti au Conseil des Etats lors de la législature 2015-2019. De même, W.Luginbühl était le seul vert libéral. C'est l'unique raison pour laquelle nous ne les croisons que rarement ici.

*[devraient] avoir un futur agréable. [...] Mais il s'agit aussi [...] des animaux, des plantes, de la nature en général, que nous avons maltraitée, comme le dit une œuvre chrétienne* ».<sup>310</sup> Ici, le mot allemand 'bösaartig' saute encore plus aux yeux que son équivalent francophone (maltraitée), et consolide l'idée que les non-humains doivent être pris en compte dans nos réflexions sur l'avenir (et ce, pour leur valeur *intrinsèque*). Mais elle le fait avec une déférence qui ne passe pas inaperçue envers le...<sup>R</sup>Mystique qui, malgré sa discrétion, fait finalement bel et bien une incursion dans ce débat.

### Ambition et scepticisme latent

Avant de refermer cette première section d'analyse, mentionnons encore le fait qu'à l'image de ce que nous avons observé au chapitre 7, les parlementaires aiment à mettre en avant la simili-vertu de l'*expertise scientifique*. A propos de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, W.Luginbühl (GL) dit par exemple : « *Les experts jugent cet objectif de zéro net ambitieux, mais accessible* »<sup>311</sup>. L'orateur ne précise ni qui sont les experts en question, ni ce qu'ils entendent par *ambitieux* ; cela ressemble fort à un non-argument. Et pourtant, il s'agit d'un terme que reprennent plusieurs sénateurs, à commencer par O.Français (RL) :

*« Je souhaite que le projet le soit plus ambitieux. Je soutiendrai plusieurs propositions de minorité pour garantir que le but soit atteint. Je répète qu'il faudra prévoir des mesures d'accompagnement [...] pour garantir que l'on puisse atteindre cet objectif ambitieux. »*

O.Français met ainsi en avant l'*adéquation entre le but et les moyens*. Or, la première partie de cette thèse portait une forte critique à la solidité d'une telle relation de causalité (que signifie 'garantir' de pouvoir atteindre l'objectif ? Il semble qu'une fois encore, l'argument recèle obligatoirement une charge morale, que l'on peut dessiner en procédant par régression : 'cette loi ne permet pas de quoi' ? En l'occurrence, l'auteur développe explicitement que sa critique concerne le pourcentage de réduction *sur sol Suisse*, référence aux Mécanismes de développement propre (ç2) ; l'argument est *civique*.

D.Berberat (S) utilise lui aussi ce concept d'ambition : « *[la loi] manque totalement d'ambition dans le domaine de la place financière [...] et dans celui de l'agriculture où le projet se limite à quelques déclarations d'intention* ». Le terme 'déclaration d'intention' est une critique morale très directe de la bonne volonté, voire de la sincérité des législateurs. Toutefois, le fait de mettre en avant certains secteurs économiques en particulier (ici, l'agriculture et la finance, vers qui certaines mesures devraient être spécifiquement ciblées) relève du<sup>R</sup>Désignateur. Aussi, même un adjectif – 'ambitieux' – dont on aurait pu croire que la visée soit uniquement conséquentialiste se révèle en tant que concept moral. A ce titre, il est intéressant de noter qu'il sera au cœur de la campagne de votation, et qu'il sera parfois utilisé comme s'il s'agissait d'un argument qui tient tout seul.

---

<sup>310</sup> «*unsere Kinder und Enkelinnen [sollen] noch eine gute Zukunft haben [...]. Es geht aber auch [...] um die Tiere, Pflanzen, um die Natur generell, die wir uns so bösaartig untertan gemacht haben, wie es in einem christlichen Werk heisst.*»

<sup>311</sup> «*Dieses Netto-null-Ziel wird von Experten als ambitioniert, aber erreichbar bezeichnet.*»

Mais à mon avis, ce recours à la science et aux experts dévoile aussi que plusieurs orateurs se battent contre une impression de déni ou d'obscurantisme qu'ils décèlent ou croient déceler chez les opposants. Or, le scepticisme pur et dur ne fait que de très rares apparitions dans l'hémicycle, et c'est presque un choc de tomber sur cette phrase de T.Minder (ind.) :

*« Je ne prendrai pas part au débat de croyances au sujet de la responsabilité respective des humains et de la nature dans les émissions de CO2. Il y a un nombre incalculable d'études des deux côtés, qui soutiennent l'une ou l'autre de ces thèses ».*<sup>312</sup>

Qualifier le Consensus scientifique (ç1) de 'débat de croyance' ('Glaubensdebatte') est aujourd'hui clairement considéré comme dénégateur.<sup>313</sup> Or, le fait d'empiéter sur le terrain scientifique est risqué pour les deux camps – et à ce titre, il faut relever que le recours à l'expertise se fera doubler, lors de la campagne, par les opposants « de gauche » à la loi, qui accuseront à leur tour les partisans et la classe politique de 'déni de réalité'.

Tout ceci mène au troisième et dernier panorama de la place qu'occupent les arguments dans le modèle à disposition (figure 54). Nous voyons que le débat ne laisse pas vraiment la place à la controverse sur l'Antinomie des fins : écocentrisme et anthropocentrisme peuvent mener à l'acceptation de la loi. Cet axe reste relativement marginalisé.

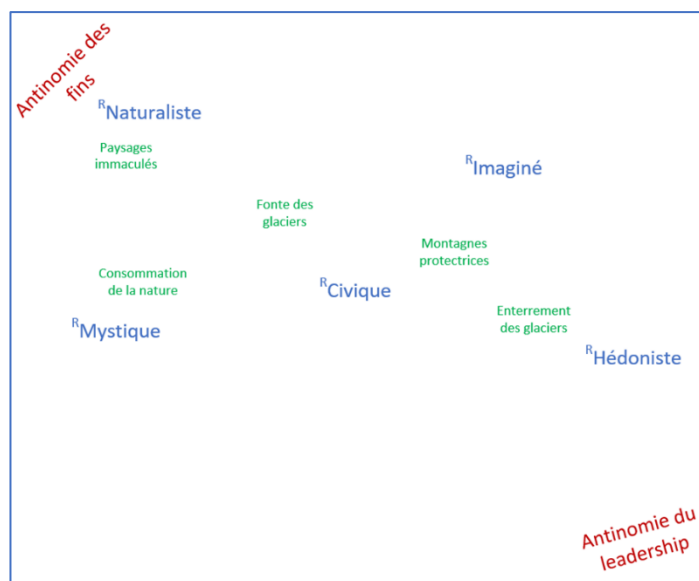


Figure 54

Nous ne pouvons pas passer à côté d'une dernière citation de R.Comte (RL) qui, décidément, s'improvise poète :

<sup>312</sup> *«Ich beteilige mich nicht an der Glaubensdebatte darüber, wie viel nun der Mensch bzw. die Natur für den CO2-Ausstoss verantwortlich ist. Es gibt auf beiden Seiten unzählige Studien, die die eine oder die andere These belegen.»*

<sup>313</sup> Pas au sens de ne pas considérer le changement climatique comme une vérité, mais de ne pas en reconnaître la patte humaine. En effet, il poursuit sa tirade en affirmant que *« Les mettre en concurrence ne nous mène pas bien loin, car le changement climatique est visible : on ne peut pas le nier »* (*«Sie gegeneinander auszuspielen bringt uns nicht weiter, denn der Klimawandel ist offensichtlich: Er lässt sich nicht mehr leugnen.»*). Est-ce ce rôle de franc-tireur qui fait de lui une personnalité appréciée des électeurs, au point de se faire élire trois fois de suite (2011-2015-2019) ? Notons que, candidat pour un 4<sup>e</sup> mandat, il a fini par échouer en novembre 2023.

« 'Nos glaciers brûlent et nous les regardons fondre.' Cette métaphore [...] est malheureusement d'une cruelle vérité. Hier, une cérémonie symbolique a été organisée pour marquer la disparition du glacier du Pizol. Il est à prévoir que ces enterrements deviennent terriblement courants et que le noir du deuil remplace la blancheur ancestrale de nombreux glaciers en Suisse et dans le monde. Les marches funèbres ne sont belles que lorsqu'elles sont l'œuvre de Chopin, et les cimes de nos Alpes méritent mieux que la lancinante musique de la mort. »

Ce lyrisme est une jolie illustration de l'hybridation des registres lorsqu'un argument ne correspond pas à une seule proposition. Le <sup>R</sup>Naturaliste domine bien sûr cette incantation : les glaciers font partie de l'« ADN » de la Suisse, et leur disparition est vue comme la perte d'un morceau du patrimoine naturel – voire culturel. Mais lorsqu'on va jusqu'à « enterrer » symboliquement un glacier, on se comporte comme si c'était un parent ou un ami que l'on pleurerait ; le contraste esthétique entre la 'blancheur ancestrale' et le 'noir du deuil' est très évocateur. Ce <sup>R</sup>Hédoniste s'exprime également dans le rapport à la musique et 'l'œuvre de Chopin'. Ainsi, les glaciers ne sont pas seulement 'utiles' ou 'authentiques' : ils sont simplement agréables à regarder (cela nous emplit de joie). On pourrait en dire de même de la neige, autre symbole fort du registre hédoniste et qui, dans l'Arc jurassien par exemple, se fera de plus en plus désirer ces prochaines décennies.

### Bilan intermédiaire – axiologie et camps

Au terme de cette première partie d'analyse, nous nous trouvons face à une grande richesse d'arguments (figure 55).

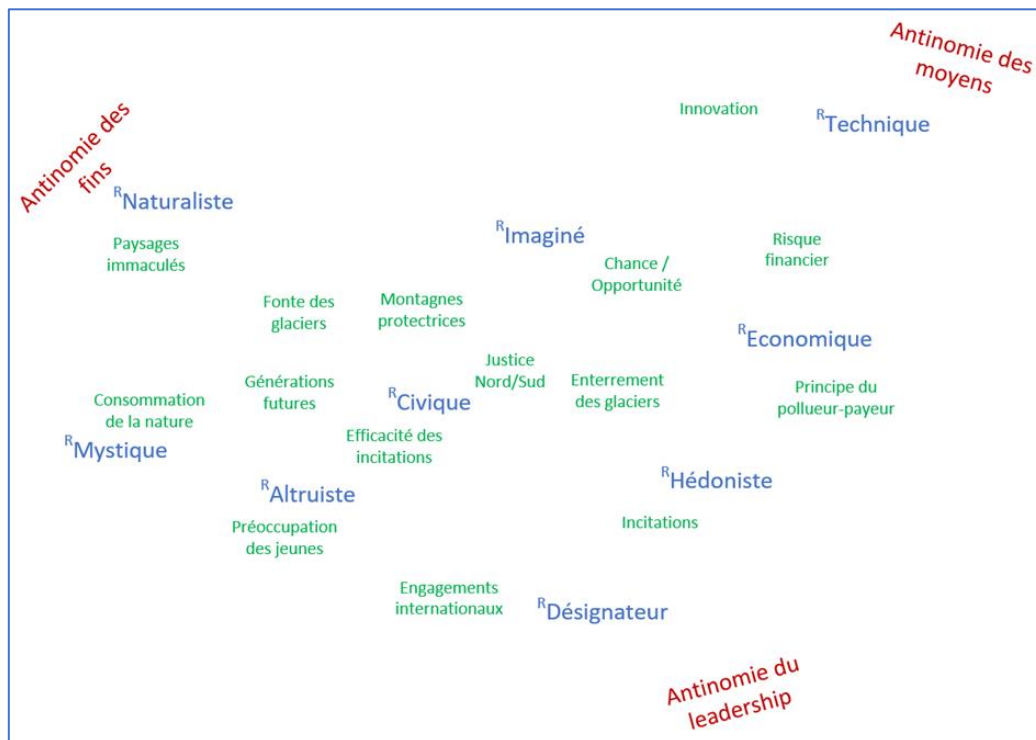


Figure 55. Il manque une troisième dimension pour situer correctement les items (voir §10).

Toutefois, les arguments ne sont pas tous aussi disputés. Résumons ce que nous pouvons dire des trois antinomies.

- L'Antinomie des fins est discrète et semble faire peu de vagues.

Hormis les fébriles allusions aux glaciers, le <sup>R</sup>Naturaliste est quasiment inexistant. Aussi, il semble y avoir un consensus *anthropocentriste* autour de la révision de cette loi ; il domine largement n'est pas frontalement contesté. Cette préférence s'exprime *via* la responsabilité « intergénérationnelle », mise en lumière par les grévistes, ainsi que par le fait que certains groupes de la population (à commencer par les 'montagnards') seront certainement les plus touchés, et qu'il faut donc que les mesures prennent en compte cette donnée. Notons à ce titre que les futurs opposants sont absents des débats dans ce domaine. Cette prudence peut s'expliquer par l'ambivalence de l'UDC quant à l'écocentrisme et de la proximité avec la nature (voir section II). Les registres qui s'éloignent de l'Antinomie des fins (en tête, <sup>R</sup>Civique et <sup>R</sup>Altruiste) offrent des oppositions, mais concernent davantage l'Antinomie du leadership.

- La décroissance est *persona non grata* au parlement.

Le développement technologique prime pour tout le monde sur la sobriété, y compris pour les opposants. Nous verrons lors de la section II que la décroissance existe, mais n'est pas représentée au parlement. Du côté du <sup>R</sup>Economique, la question porte plutôt sur le fait que la loi soit ou non un bon calcul économique, et pas sur le fait que le bilan économique soit un objectif pertinent ou non.

- C'est sur l'Antinomie du leadership que semblent se concentrer les dissensions.

Précisément, ces dissensions s'observent quant à l'importance des accords internationaux, aux taxes incitatives, ou encore au bilan économique. Il s'agit là, me semble-t-il, d'un résultat majeur de cette discussion : tandis qu'on pouvait, d'après la théorie, attendre une dissonance très nette sur les deux premières antinomies, c'est clairement quant à la troisième que les clivages apparaissent. Certes, la faible opposition de l'assemblée nous oblige à rester prudent sur ce point ; mais nous pouvons garder en tête ce résultat en vue de la section II.

La deuxième conclusion que nous aimerions pouvoir tirer de notre analyse est la constellation des différents « camps », dont nous avons beaucoup dit qu'elle est certainement plus complexe que ce qu'offre la binarité du vote. Pour circonscrire l'espace de ces camps politiques, nous pourrions mettre en évidence les « zones » de la figure 55 qu'ils accaparent. Or, cela reste pour l'instant délicat, car contrairement aux attentes, nous n'avons pas réussi à déceler *d'homogénéité idéologique* au sein des groupes parlementaires, et il serait impétueux de tirer des conclusions définitives sur ce point. Nous présenterons donc cette visualisation graphique à l'issue de la section II.

Nous pouvons tout de même mentionner quelques éléments notables :

- La seule citation du seul représentant du parti des Vert-e-s que nous avons retenues est aussi une des rares qui met en avant le <sup>R</sup>Naturaliste. Ce n'est probablement pas

un hasard, et tend à penser que ce registre est davantage porté par les membres de ce parti (contrairement à ce qui figure dans leur programme !);

- Le seul représentant des vert'libéraux est aussi le seul qui défend de manière explicite le principe du pollueur-payeur et les taxes qui vont avec. Cela n'est pas une surprise non plus (ç8); nous n'avons cependant pas vraiment pu juger si ce parti est isolé sur ce thème;
- Les représentants du Parti socialiste sont les plus fervents défenseurs de l'économie de marché (on se souvient de l'emploi du terme 'chances'). Ici, il s'agit d'une réelle surprise, d'autant qu'ils sont en revanche absents de la discussion sur l'innovation et sur le principe du pollueur-payeur. Il me semble que cela montre surtout un refus clair de ce parti d'adopter une démarche décroissante et, en corollaire, une légitimation de cette loi, visiblement marquée du côté de la technocratie;
- C'est sur l'Antinomie du leadership que l'UDC joue l'opposition. Comme dit plus haut, le rejet des contraintes étatiques et la méfiance vis-à-vis du jeu de collaboration internationale dénote un positionnement *individualiste* très affirmé. L'enthousiasme technologique est en revanche minimisé – peut-être parce qu'il s'agirait sinon d'un motif d'acceptation de la loi.<sup>314</sup>
- Le Centre continue à jouer la carte civique. Il se positionne ainsi comme garant d'un *anthropocentrisme* et de la préoccupation envers les générations futures. Ce principe était très peu développé dans leur programme, mais semble tout de même se confirmer.
- Quant au Parti libéral-radical, il est remarquablement absent sur deux terrains : la responsabilité individuelle et l'économie. On voit que cette loi pose problème à ce parti, précisément parce que les discussions convergent vers l'Antinomie du leadership, et qu'il leur est compliqué d'y adopter une posture claire.

Nous devons être conscients du fait que ces constats ne tiennent parfois qu'à des détails : au lyrisme de R.Comte, à la combativité de R.Zanetti, à l'aisance rhétorique de B.Rieder ; bref, à des politiciens qui, peut-être plus que d'autres, manient davantage les mots selon leur sensibilité que selon le mot d'ordre du parti. Comme dit B.Manin (2021: 12), « *la persuasion [...] n'est pas égalitaire [...] Elle peut favoriser ceux qui s'expriment le mieux* ». A ce titre, nous insistons une fois encore sur le fait que nous ne nous prononçons pas sur la sincérité *effective* des politiciens. Qu'ils cherchent à être le plus honnête possible ou à manipuler les foules, en fin de compte, un bon argument est celui qui va marquer des points, être « accepté » et reconnu comme tel. Seuls les arguments qui sortent du cadre moral défini au chapitre 3 doivent être disqualifiés.

---

<sup>314</sup> Nous avons cité O.Français, qui parle de l'indépendance énergétique de la Suisse. Peut-être s'agissait-il d'une tactique visant à faire adhérer des représentants de l'UDC à la loi. On a vu durant la panique énergétique de l'hiver 2022-2023 que l'UDC contre-attaqua en visant les conséquences de la Stratégie énergétique 2050. Ainsi, lorsque le débat médiatique s'enflamma, nous ne sommes jamais loin d'un « totalitarisme argumentatif »...

## Section II – Analyse d’un débat télévisé

Ce qui est certain, c’est que de nombreux arguments coexistent dans cette tentaculaire loi CO<sub>2</sub>, tant pour en accepter la révision que pour la refuser. Mais il ne faut pas oublier qu’une décision ou une action ne dépend pas de fatalités ni de nécessités : une justification présentée comme simplement *nécessaire* ne sera donc jamais *auto-suffisante*. Aussi, le fait d’être en faveur de la loi n’oblige pas d’être d’accord avec *tous* les arguments en sa faveur, ni de rejeter *tous* les arguments en sa défaveur. Une telle posture serait d’ailleurs difficile à tenir ; il s’agirait en quelque sorte d’un « totalitarisme argumentatif », entretenant l’illusion selon laquelle il serait possible de ‘gagner sur tous les tableaux’. Malgré les timides concessions relevées lors de cette première section, nous avons encore un peu de peine à situer les « pôles » d’acceptation et de rejet de la loi. Concessions et camps politiques sont donc les deux questions que nous devons creuser à présent.

### Présentation de la campagne

Nous voici projetés au 5 octobre 2020. Une année a passé depuis le débat d’entrée en matière qui était l’objet de la section I, et surtout, la loi vient d’être acceptée au parlement, une dizaine de jours plus tôt (tableau 18, p221). La campagne n’a pas encore réellement débuté, mais cela ne fait aucun doute que le référendum annoncé par l’UDC (qui a rejeté la loi au vote final) obtiendra sans trop de difficulté le nombre de signatures nécessaires. C’est pourquoi chaque camp affûte déjà ses armes.

### Des fronts inattendus

La surprise vient du fait que l’UDC n’est pas la seule à engager le référendum. Elle est rejointe par toutes les sections romandes de la Grève du climat (à l’exception de Fribourg), dans un mouvement affiché de contre-poids, en véhiculant le discours selon lequel la loi n’est pas assez... ambitieuse (voir section I). Aux côtés de l’UDC, un comité économique, formé principalement des industries automobile et pétrolière, entre dans la bataille. Le camp du ‘oui’, politiquement, court de la gauche à la droite institutionnelle. Un comité économique de soutien à la loi s’érige aussi, duquel les rangs grossissent rapidement. L’Alliance climatique, soutenue par de nombreux scientifique, un comité interpartis, ou encore une campagne destinée à la jeunesse se positionne en faveur de la loi. Quant à la classe politique, tous les partis principaux se montrent en faveur de son acceptation, à l’exception de fractions cantonales (comme la section PLR de Bâle-Ville, ainsi que certaines sections jeunes, au PLR ainsi qu’au... PS tessinois) (figure 56, p234).

Les deux camps du ‘oui’, représentés schématiquement dans la figure 54 par les entreprises et les associations (deux encadrés de gauche), ont tendance à faire cause commune, dans le sens que leurs couleurs respectives sont moins visibles que leur appel à voter oui. Chez les opposants, la situation est tout autre. On sait tout de suite si l’on se trouve

dans le camp du non « de droite » ou dans celui « de gauche », tant les argumentaires sont différents.



Figure 56. Le but n'est pas de reconnaître chaque logo, mais de se rendre compte du poids respectif des différentes coalitions. Sur la gauche, les organisations économiques (1<sup>er</sup> encadré) et les associations (2<sup>e</sup> encadré) sont en faveur de la loi. On retrouve en haut à droite les associations défendant le non « de droite », et en bas à droite les associations défendant le non « de gauche ». Pour les plus curieux, les posters en format A4 sont à découvrir en annexe.

Quoi qu'il en soit, les soutiens sont nettement plus nombreux que les oppositions. Au dire de tous, cette coalition baptisée « alliance climatique » (au sens propre) est d'une ampleur inédite. Certes, les quelques organisations du camp du non de droite sont relativement puissantes économiquement ; mais il serait cavalier d'affirmer que leur manne serait plus importante que celle des partisans.<sup>315</sup> Quant à la voix du non « de gauche », elle aura le temps d'essaimer au fil de la campagne, avant de devenir de plus en plus inaudible et de quasiment s'éteindre à l'approche de la votation.

## Contexte du débat

Cette double alliance « contre-nature » inspire la radio et télévision suisse (RTS), et l'incite à organiser, le 5 octobre 2020, un débat télévisé dans le cadre de l'émission hebdomadaire Infrarouge. Le casting est simple, puisque, comme on vient de le voir, partisans et opposants ont un allié et un adversaire inhabituels (figure 57, p235). On voit que ce casting est basé sur une double division (pour/contre et gauche/droite) qui, naturellement, n'est pas calquée sur nos trois antinomies, mais qui montre que l'on sent la présence de quatre

<sup>315</sup> Selon une idée répandue, l'argent investi dans une campagne façonne le résultat. Par exemple, suite à l'amer rejet, les Vert-e-s écrivaient que « Les compagnies pétrolières et gazières et leur lobby au sein de l'UDC et du PLR ont gagné et empêché un oui à la loi sur le CO2 » (<https://www.swissinfo.ch/fre/economie/r%C3%A9sultats-votation-oui-co2-suisse-13-juin/46701666>). Nous n'avons pas enquêté sur ce point, mais tenons à proposer une lecture alternative à cette théorie, et qui nous semble mieux refléter la réalité.

camps distincts (et non trois, comme il a souvent été présenté ensuite durant la campagne).

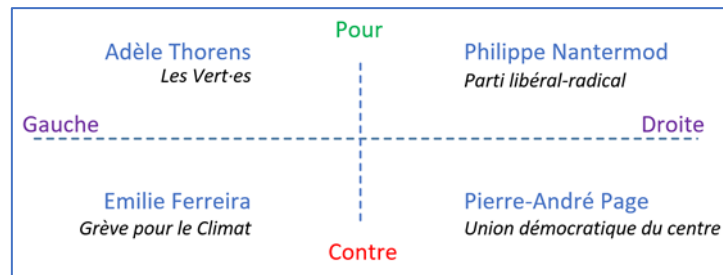


Figure 57. Les fronts pour et contre la loi sont inhabituels.

L'exercice pour les orateurs, qu'ils soient pour ou contre la révision de la loi, est plutôt de *regrouper* des postures potentiellement diverses, pour convaincre les téléspectateurs de se rallier à un choix issu, comme nous l'avons dit, d'un formidable processus de « réduction ». Nous remarquons que, tandis que les sénateurs pouvaient encore accepter l'entrée en matière sur une base idéologique, puis rejeter ou accepter certaines propositions de minorité, et enfin se prononcer sur le vote final, les citoyens n'auront qu'une seule occasion de s'exprimer, à savoir dans les urnes, avec un seul mot d'ordre, 'oui' ou 'non' ; les urnes sont muettes.

Le défi est de taille. Pour les opposants, tout d'abord, qui doivent faire comprendre à l'auditoire que le rejet de la loi ne doit pas s'assimiler à un manque d'intérêt pour le climat, alors même que tout le monde s'accorde à dire que l'on vit une situation d'urgence climatique. Alors même que, tandis que les politiciens sont souvent critiqués pour ne pas considérer cette urgence, voilà ces derniers qui arrivent avec une proposition faite de compromis et de pesées d'intérêt. Mais pour les partisans, l'exercice n'est pas moins périlleux. Il s'agit de persuader ses électeurs que la loi apporte des garanties, que l'on soit de gauche ou de droite, alors même que les opposants et les critiques proviennent des deux côtés. La loi ne doit pas paraître trop à gauche pour la droite, ni trop à droite pour la gauche.

Ces deux facteurs – le fait que le choix soit réduit à sa plus simple expression et le fait que tous les arguments ne peuvent pas seoir à toutes les parties – devraient au moins servir à notre propos, à savoir qu'une *hiérarchisation* axiologique sera certainement souvent inévitable. Certains arguments vont devenir les plus saillants, et les autres vont tomber aux oubliettes ; par là même, les masques tomberont aussi et nous pourrons faire ressortir quels types (camps) qui se font réellement face. En d'autres termes, il faut être plus précis que le trivial « *La situation avec cette loi est meilleure que la situation sans cette loi* », lancé par A.Thorens, et dont on ne sait pas du tout de quoi elle parle. Si l'on voulait gagner sur tous les tableaux, on devrait affirmer que le texte est à la fois responsable, juste, raisonnable, efficace, ambitieux, etc. ; si cette quadrature du cercle est très recherchée, nous nous devons de la démystifier.

## Cartes sémantiques et argument de base

En observant la carte sémantique de nos quatre protagonistes, nous espérons parvenir à cerner un argument phare pour chacun d'entre eux. Notre hypothèse est que chacun de ces arguments phares est ensuite soumis au camp adverse. S'il n'y a que trois camps (oui / non de gauche / non de droite), les cartes sémantiques d'A.Thorens et de P.Nantermod devraient se ressembler, et leurs oppositions aux arguments des opposants, se confondre. S'il y a quatre camps (deux différents pour le oui), chacun aura une carte reconnaissable, et il y aura deux façons de contre-argumenter face aux arguments phares des opposants.

En théorie donc, à partir d'un et un seul argument phare par participant, on trouvera en tout huit situations de controverse. En outre, nous nous attendons à ce que ces arguments phares soient « piochés » parmi la sélection listée à la section I.<sup>316</sup>

### Philippe Nantermod

La carte sémantique de P.Nantermod (figure 58) devrait amener le lecteur à faire le lien avec le débat parlementaire d'entrée en matière. Dès sa première intervention, en effet, le politicien dit que cette loi « nous permet de respecter nos engagements pris à Paris ». Ainsi, la Suisse qui, dit-il, s'est engagée envers la communauté internationale lors de la ratification

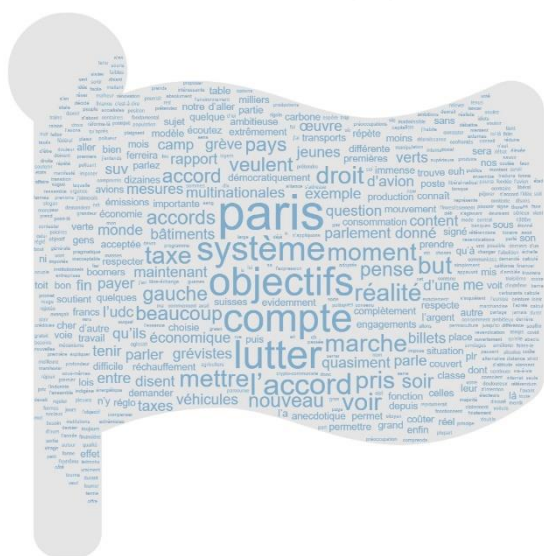


Figure 58. Carte sémantique de P.Nantermod.

de cet accord, doit concrétiser cet engagement par l'adoption de cette loi. L'analyse parlementaire nous avait fait remarquer qu'un doute pouvait subsister quant à la prééminence du <sup>R</sup>Désignateur ou du <sup>R</sup>Civique dans cet argument. Une séquence éloquentة aide à y voir plus clair. Elle commence par une réitération de l'argument : « Les objectifs de cette loi, ce sont les objectifs de l'Accord de Paris, que nous avons signé ». L'animateur intervient sur un ton amusé : 'Vous y tenez, à ces objectifs...', ce sur quoi le politicien répond :

« oui, on y tient à cet accord. **Quand on signe un accord, on le respecte.** Et l'Accord de Paris, c'est un accord qui a été pris par la plupart des Etats de notre monde [...] »

<sup>316</sup> Nous relevons aussi que la comparaison des quatre cartes de cette section répond à une interrogation que nous avons laissée au chapitre 7. Nous nous étions demandés si les différences sémantiques qu'on observait dans les cartes provenaient « simplement » du fait que les acteurs ne discutent pas des mêmes sujets. Notre analyse aurait alors eu du plomb dans l'aile, puisqu'on aurait pu nous rétorquer qu'à thématique égale, il n'y a pas de raison d'observer autant de nuances. Or, ici, nous voyons que, lors d'un même débat télévisé, portant sur un sujet relativement précis, les quatre cartes seront extrêmement différentes !



visiblement le fait que ces taxes renforcent la puissance de l'Etat fédéral, et fassent ainsi perdre de l'autonomie aux citoyens, de par la baisse de leur pouvoir d'achat. Le registre de valeurs mis en avant est alors hédoniste.

A l'inverse, il semble qu'on soit à mille lieues de s'interroger, par exemple, sur le *calcul économique* (internalisation d'externalités) qui font que les économistes s'intéressent aux taxes environnementales. Nous sommes curieux de voir le poids respectif du <sup>R</sup>Economique et du <sup>R</sup>Hédoniste dans les confrontations.

### Adèle Thorens-Goumaz

La carte d'A.Thorens (figure 60) pose davantage de problèmes de lisibilité : l'argument phare reste de prime abord indéterminé. Le mot 'taxe' apparaît souvent, mais il n'est pas le seul : on y trouve également des mots comme 'démocratique', 'politique', 'objectifs', qui semblent être reliés au <sup>R</sup>Civique, mais qui manquent cruellement d'épaisseur pour comprendre ce qu'elle entend au juste.



Figure 60. Carte sémantique d'A.Thorens, sans le terme « mesures », effacé chez tout le monde.

Il faut noter que le terme le plus usité par la politicienne était en réalité 'mesures', qui a été éliminé au cours du nettoyage de la carte sémantique. On peut néanmoins s'attarder sur les raisons qui font qu'A.Thorens vante lesdites mesures :

*« Cette loi, elle contient des mesures qui n'existent pas pour le moment, des mesures sur la place financière, [...] des mesures positives pour par exemple soutenir les trains de nuit [...] des mesures pour réduire l'attractivité de l'aviation, des mesures pour réduire la pollution des voitures. »*

En associant ce mot à d'autres, on s'oriente dans la bonne direction : 'aviation', 'voitures', mais 'population', 'personnes', 'pollueurs'... On en arrive enfin à la phrase phare :

*« le but [...], c'est que les gens modifient leur comportement »*



Tableau 19

<i>Il faut accepter la loi, parce que...</i>	<i>Elle incite les individus à adapter leurs comportements. (iii)</i>	<i>Elle permet de respecter l'Accord de Paris. (i)</i>
<i>Il faut refuser la loi, parce que...</i>	<i>Elle promeut un système capitaliste délétère. (iv)</i>	<i>Elle engendre une désagréable augmentation des coûts. (ii)</i>

A présent, nous allons examiner comment ces arguments sont réceptionnés et contestés par la partie adverse. Il s'agit à chaque fois d'arguments qui pourraient suffire à accepter ou à refuser la loi. Mais comme ils mènent à des conclusions contradictoires, il faut examiner pour quel motif les acteurs préfèrent leur argument à celui du contradicteur.

### *Variations sur les arguments de base*

Comme annoncé plus haut, la suite de ce chapitre est ainsi structurée qu'elle reprend dans l'ordre les quatre propositions, i) à iv), et en présente les oppositions. Si tout marche comme prévu, nous serons ainsi en mesure de mettre en lumière la nature desdites oppositions.

#### *Les accords internationaux (i)*

L'argument qui consiste à mettre en avant les accords internationaux est celui d'un partisan ; les oppositions ne peuvent donc venir que de P.-A. Page et d'E. Ferreira. D'après ce que nous avons vu à la section précédente, les accords internationaux ont l'air solidement ancrés dans l'imaginaire collectif comme quelque chose à ne pas trahir. Il serait bien sûr possible de signifier que l'Accord de Paris n'est pas juridiquement contraignant, et donc qu'il n'y a pas lieu de le respecter. Il paraît singulier que les opposants n'utilisent pas cet argument – et, à ma connaissance, ne l'utiliseront pas tout au long de la campagne. On peut interpréter ce tabou comme illustrant la modeste importance du <sup>R</sup>Juridique, voire qu'un accord juridiquement contraignant ne serait ni plus ni moins controversé. On se souvient que même D. Trump avait jugé politiquement préférable de faire sortir les Etats-Unis de l'Accord de Paris, plutôt que de « simplement » ne pas honorer ses exigences. Les diplomates qui nous lisent devraient trouver là une raison de se réjouir quant à l'importance de leur action dont l'efficacité est parfois raillée.

E. Ferreira, pour sa part, concède l'argument : « *je suis d'accord avec Philippe Nantermod pour dire que [les Accord de Paris] sont importants* ». De deux choses l'une. Soit E. Ferreira juge que la loi ne permet pas de respecter l'Accord (mais d'un point de vue factuel, seul l'inscription légale de l'objectif (Art.1) remplit cette mission) ; soit elle juge que le <sup>R</sup>Désignateur n'est pas le critère le plus pertinent pour se prononcer sur cette loi. Si, comme cela semble être le cas, la dissension porte bien là-dessus, il s'agit bien d'une *concession* dont nous nous faisons écho. Un indice permettant de confirmer cette hypothèse est le discours auquel les militants nous ont habitué, qui répètent inlassablement qu'il n'y a 'pas que le climat', et que la lutte contre le changement climatique ne doit pas se faire au détriment d'autres acquis sociaux.

La controverse avec P.-A. Page est plus complexe. Ce dernier essaie tout d'abord de ne pas devoir se positionner là-dessus : « on voit avec ce que la population fait, ce que les entreprises font, on arrivera à l'accord de Paris sans taxes, normalement ». Puis, acculé par une question du journaliste (« est-ce que c'est important pour vous de respecter les termes de l'Accord de Paris ou pas ? »), P.-A. Page lâche un commentaire surprenant :

« Pour moi c'est pas important, puisque j'étais pas favorable à cet Accord de Paris. »

Cette réponse spontanée est certainement aussi sincère que maladroite, puisque même s'il n'était pas favorable de prime abord (c'est-à-dire en votant contre sa ratification), une fois que le verdict des urnes est tombé, il pouvait tout aussi bien jouer la carte, au demeurant chère à son parti, du respect de la volonté majoritaire. D'ailleurs, il s'attarde le moins possible sur cette réponse, enchaînant avec la phrase suivante : « Mais [...] je crois qu'on a vu qu'on a déjà diminué notre production de CO2 sans Accord de Paris. Et on sera à l'Accord de Paris sans la loi sur le CO2 ». Cette ligne de défense – qui deviendra la ligne 'officielle' de l'opposition « de droite » – est celle qui essaie de fonder une divergence *factuelle* en coupant le lien entre la loi et les engagements internationaux. Toutefois, en creusant un peu, on se rend compte qu'une telle simili-opposition factuelle cache en réalité une divergence idéologique. Cette divergence est faite jour avec la citation suivante :

« On est des personnes responsables [...]. Et d'ailleurs, les dix dernières années, les émissions de CO2 ont diminué de 20% par personne en Suisse. Donc [...] ça se fait tout seul, naturellement, parce que les gens sont responsables, il y a une **responsabilité individuelle** »

On retrouve la notion de responsabilité-leadership, caractéristique de l'Antinomie du leadership. Ainsi, le fait de parler de 'responsabilité individuelle' montre la volonté de dresser une barrière *idéologique* entre partisans et opposant sur la troisième antinomie. Chacun, semble-t-il dire, doit balayer devant sa porte, penser à sa propre situation et son entourage immédiat (figure 62).

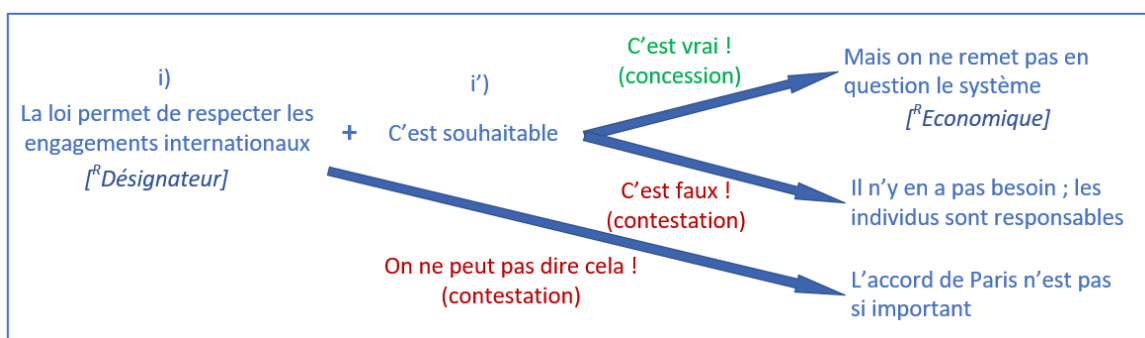


Figure 62

Puisque chacun de ces deux arguments se situent sur le même plan axiologique, il ne peut s'agir que d'une controverse idéologique, en l'occurrence, clairement sur la troisième antinomie : *qui* a le leadership de la lutte contre le changement climatique. P.-A. Page refuse d'attribuer ce rôle à la politique fédérale, ce que défend P. Nantermod... et qui le met dans une position inconfortable, puisque son parti est habituellement très attaché à la

notion de responsabilité individuelle, et vitupère allégrement un Etat qui dicterait trop les comportements individuels.

La conclusion provisoire est que s'il est facile pour les opposants de se positionner clairement du côté 'individualiste' de l'Antinomie du leadership, il est plus délicat pour les partisans de droite de se positionner du côté 'mondialiste'. Nous verrons que cette antinomie n'a pas fini de hanter la campagne.

### Opération(s) économique(s) (ii)

Selon le deuxième argument, qui est du fait d'un opposant, la loi induirait une désagréable augmentation des coûts pour les citoyens (<sup>R</sup>Hédoniste). Une fois encore, il semble peu probable d'adopter une ligne de défense selon laquelle il est *souhaitable* que les coûts augmentent. Contester l'argument ne peut donc *a priori* se faire que de manière axiologique (concession), ou alors simili-factuelle.

Au regard des débats parlementaires, nous aurions pu nous attendre à une contestation simili-factuelle, où l'on aurait recroisé des termes comme 'chance' ou 'opportunité' (le raisonnement, on s'en souvient, était de dire que la transition énergétique offrait des possibilités inouïes de développement de nouveaux marchés). C'est pourquoi la surprise vient de la réaction de P.Nantermod, lorsqu'il déclare :

*« cette idée qu'on va pouvoir mettre en œuvre des Accords de Paris qui nous demandent de sortir d'une économie qui était complètement fondée sur le CO2 vers une économie qui n'en produira plus, ce sera gratuit, il pleuvra de l'argent du ciel, c'est faux. C'est pas comme ça que cela marche. Evidemment qu'on va devoir payer un peu plus. »*

Cette nouvelle *concession*, extrêmement explicite, avait aussi été exprimée par B.Rieder durant les débats parlementaires (section I). L'aspect désagréable de l'augmentation des coûts est ainsi tout à fait concédé, mais elle est « sous-hiérarchisée » par rapport à d'autres registres prépondérants (même s'il ne précise pas lesquels, on sait d'après ce qu'on a vu qu'il s'agit du <sup>R</sup>Civique, du <sup>R</sup>Altruiste (s'il s'agit de penser avant tout aux jeunes générations), voire du <sup>R</sup>Désignateur (si le souci majeur est de ne pas vexer les Etats voisins). En somme, le « jeu en vaut la chandelle », et respecter l'Accord de Paris vaut bien de payer un peu plus.

La défense d'A.Thorens est moins univoque. D'une part, elle parle de *redistribution* : « les recettes sont redistribuées à la population [, et] les classes les plus défavorisées de la population y gagnent ». Elle conteste donc quasi-factuellement l'argument des coûts. Mais en l'occurrence, il s'agit en fait d'une controverse *axiologique* masquée, et qui s'éclaire lorsqu'on entend le passage suivant :

*« La taxe CO2 sur l'avion en particulier, on a pu montrer avec une étude précise sur ce dispositif que les ménages, enfin les personnes individuelles qui gagnent moins de 4000.- y gagneront, parce qu'ils prennent déjà beaucoup moins l'avion, par contre les personnes qui consomment beaucoup d'aviation, ce sont les personnes qui ont un salaire supérieur à 12000.-, ces personnes-là paieront la taxe. »*

Par là même, A.Thorens ne cherche pas à contester que le fait de payer davantage soit désagréable, mais elle *cible* explicitement les personnes qui devraient être touchées par la loi. Le registre mis en avant peut soit être altruiste (on *cibler* une certaine catégorie de personnes pour en privilégier d'autres), soit civique (on tend *in fine* vers une justice sociale). On peut imaginer que c'est plutôt ce deuxième sens qui est porté par A.Thorens qui, à travers ses interventions (redistribution), fait référence au fonds climat, qui prévoyait de redistribuer une partie des recettes de la taxe pour diminuer les primes d'assurance maladie des moins fortunés. On peut toutefois hésiter sur le registre privilégié, puisqu'elle défend une taxe et non un impôt. Or, cette ambiguïté ne s'éclaircit pas à la lecture d'une tout autre défense contre le même argument :

**« c'est normal, c'est le principe du pollueur-payeur, c'est dans notre Constitution, c'est normal que les gens qui polluent paient pour l'impact de cette pollution »**

Avec le retour du principe économique du pollueur-payeur, A.Thorens axe sa défense sur la promotion du <sup>R</sup>Economique. Nous avons vu à la section I qu'il était habituellement soutenu par la droite libérale sous l'expression *vérité des coûts*.<sup>318</sup> Le fait de défendre ce principe libéral est plutôt surprenant de la part d'A.Thorens, sans doute peu à l'aise dans ce rôle extraordinaire de défenseuse d'un principe économique contraire aux racines idéologiques de son parti, qui consolide son argument par une incursion du volet juridique 'c'est dans notre Constitution'. Quoi qu'il en soit, la notion de redistribution disparaît, tout comme celle de cibler en priorité les plus riches (figure 63).

Cette justification peut s'expliquer par une conjoncture de deux éléments (voir section I). Premièrement les vert'libéraux sont absents de ce débat, et il s'agissait de leur argument fétiche. Et deuxièmement, P.Nantermod, qui pourrait endosser ce rôle, n'entre pourtant pas sur ce terrain, ni même ne vient au secours d'A.Thorens sur ce point. Il s'agit d'un indice supplémentaire, d'une part, de la divergence idéologique entre le PLR et les vert'libéraux, et d'autre part, du fait que malgré la volonté affichée par les membres du PLR en 2019, les élites du parti ne sont manifestement pas très favorables à l'introduction de taxes.

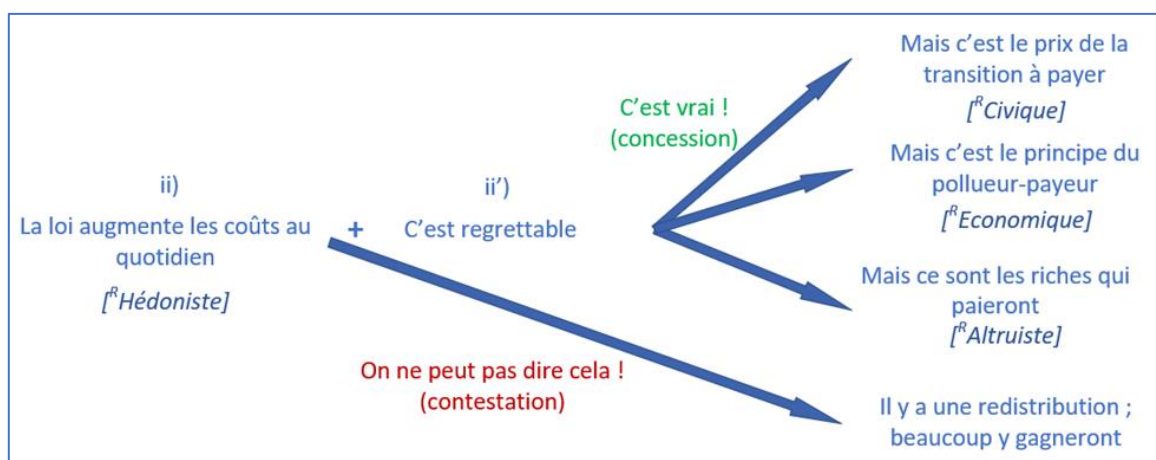


Figure 63

<sup>318</sup> L'assertion selon laquelle chacun doit payer son dû, et non à la hauteur de ses moyens, n'est en tout cas pas 'de gauche'.

### Changements de comportement (iii)

Tout cela nous permet d'enchaîner sur le propre argument d'A.Thorens, à savoir les changements de comportement auxquels la loi pousse. Nous avons déjà vu la phrase selon laquelle 'le but, c'est que les gens changent de comportements'. La politicienne surenchérit ainsi :

*« la loi permet notamment d'investir dans les trains de nuit. Vous allez être taxés si vous prenez l'avion, par contre, on va investir une partie de cet argent pour qu'il y ait enfin, de nouveau, une offre compétitive et abordable de trains de nuit »*

Nous voilà arrivés à l'aspect *incitatif* des taxes, que nous avons déjà croisé dans la section I, et qui provient d'une longue tradition en sciences économiques (voir, au ç5, la discussion sur l'importance des travaux de C.Pigou du début du XXe siècle). Il s'agit d'un instrument qui *pousse* les consommateurs à adopter certaines pratiques vertueuses plutôt que d'autres. Mais si l'on fait le bilan, on constate qu'A.Thorens justifie l'introduction des taxes par tous les arguments possibles :

- Elles sont redistributives (<sup>R</sup>Civique) ;
- Elles ciblent les plus riches (<sup>R</sup>Altruiste) ;
- Elles suivent le principe du pollueur-payeur (<sup>R</sup>Economique) ;
- Elles incitent les individus à se responsabiliser (<sup>R</sup>Désignateur).

Les mauvaises langues verront là une forme de « totalitarisme argumentatif » ; on peut aussi y voir de l'hésitation. Malheureusement pour l'oratrice, cette diversification – avec, nous semble-t-il, une insistance particulière sur le côté incitatif – ouvre la porte aux contre-attaques de tous les fronts.

L'aspect économique (internalisation des externalités) est assez peu contestable, et l'aspect incitatif est aussi assez largement reconnu. Mais il ne se décrète pas : c'est la pratique qui juge. Or, du côté civique, l'argument peut être idéologiquement contesté, comme le fait l'économiste A.Vallée (2011 : 191) : *« des effets régressifs sont à craindre, puisque [les ménages à faible revenu] seront relativement plus imposés. »* C'est l'angle d'attaque que choisit E.Ferreira :

*« il y a effectivement le risque d'accroître certaines inégalités sociales par ces taxes qui sont inopportunes »*

En parlant d' 'inégalités sociales', E.Ferreira met en doute l'aspect redistributif et assume ainsi une controverse idéologique sur le <sup>R</sup>Civique. Quant à P.-A.Page, il préfère faire valoir que ce ne seront pas les plus riches qui seront touchés, mais qu'il y aura d'autres 'perdants' collatéraux :

*« on va créer deux catégories de population. On a les gens privilégiés qui habitent les villes avec les transports en commun, et les gens des périphéries, de la campagne, de la montagne, qui ont besoin de véhicule pour aller à l'école, pour aller travailler, amener leurs enfants au sport, à la musique, et tous ces gens devront utiliser leur voiture, et ils paieront beaucoup plus de taxes »*

Il s'agit de sceller une divergence idéologique quant au <sup>R</sup>Altruiste : il n'est en fait pas souhaitable que *certains* groupes de la population paient plus, de façon indiscriminée. Pour les habitants des régions de montagne, l'incitation ne sera pas vécue comme telle (comme dans l'exemple des Gilets jaunes – voir section I).<sup>319</sup>

A la lumière de ces contre-arguments, on se rend compte que l'exemple d'A.Thorens marche mieux pour les voyages en avion que pour l'utilisation de la voiture au quotidien. D'une part, l'utilisation de la voiture est beaucoup moins liée à la situation économique des individus que l'aviation civile ; dans ce domaine, ce ne sont pas nécessairement les plus riches qui polluent le plus, et les pauvres qui reçoivent des subventions, mais le clivage entre les habitants des villes et ceux des milieux ruraux, qui tourne à l'avantage des premiers. D'autre part, l'aviation civile est plus souvent considérée comme 'de loisir' que l'utilisation de la voiture, qui est considérée comme 'utilitaire'. De ce point de vue, le côté incitatif est à relativiser dans le deuxième cas.

Ce dilemme entre, d'une part, le nécessaire côté incitatif des taxes, et, de l'autre, le 'risque' que l'incitation fonctionne effectivement, mais pas pour les 'bonnes' personnes, pose des problèmes insurmontables à la gauche. Tant que ce sont les plus riches qui sont touchés par les taxes, l'idée de justice est sauve. S'il s'avère que ce ne sont pas les mêmes catégories, alors une hiérarchisation doit s'opérer. Pour les économistes libéraux, ce n'est pas un problème en soi. Pour les socialistes, c'est un dilemme. A ce titre, les deux débats autour des taxes n'ont pas le même écho, et la majoration prévue de la taxe sur les carburants fait l'objet d'une controverse plus vive que l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion. Cependant, même ces dernières ne trouvent pas le soutien d'E.Ferreira :

*« je trouve que de miser sur une précarité qui empêche l'accès à certains voyages, plaisirs, expériences culturelles, est un petit peu gênant »*

Prendre l'avion, nous dit Emilie Ferreira, c'est aussi partir à la rencontre du monde et découvrir de nouveaux horizons – un programme qui, cette fois-ci, fait référence au <sup>R</sup>Hédoniste (voir imaginé).<sup>320</sup> C'est exactement sur ce point qu'achoppait également un autre débat, en l'occurrence entre J.Dubochet et une militante pratiquant le *flygskam* (boycotte de l'avion). Le savant, d'ordinaire peu avare en propos radicaux, jugeait alors excessive la pratique de la militante, car personne, et surtout pas la jeunesse, disait-il, ne devrait se priver de l'expérience du voyage. De même, la « démocratisation » de l'aviation

---

<sup>319</sup> Rappelons qu'il ne s'agissait pas d'une taxe à proprement parler, mais du renchérissement possible du prix de l'essence de 12 centimes au maximum. Dans la bouche des opposants, évidemment, cette nuance importe peu.

<sup>320</sup> A.Rocci (2007) montrait déjà que parmi les raisons principales pour l'achat et l'utilisation d'une voiture, il figure le sentiment de liberté, le standing affiché, parfois le capital de séduction qu'une voiture procure, etc. (on retrouve ces arguments chez A.Bigo 2020 ; A.Rocci 2020). Aussi, voyager en transports publics n'est, pour beaucoup de gens, pas (seulement) cher et long, mais surtout désagréable. Il faut respecter des horaires, parfois couper court à une soirée, attendre dans le froid et les courants d'air d'un abribus, etc.<sup>320</sup> Ce sont autant de facteurs qui ne pourront jamais être compensés par une réduction des tarifs, de meilleurs horaires, une desserte plus cadencée ou un meilleur accès aux transports publics.

n'était pas souvent vue d'un mauvais œil lors de l'apparition des compagnies à bas coût et la chute des prix qui s'était ensuivie, au début des années 2000.

Finissons par une autre citation d'E.Ferreira qui montre que même la signification économique (pollueur-payeur) peut être mise en doute :

« quand on parle d'un principe pollueur-payeur, ce ne sont pas les citoyens qu'il faut taxer : ce sont [...] les entreprises, le secteur de la finance. La taxe doit venir en amont, au niveau des systèmes de production »

L'argument est double. D'une part, on entend une réticence au fait que les individus doivent porter le chapeau (posture anti-individualiste). Et d'autre part, la perspective change complètement par rapport à tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Ce qui hérisse la militante est visiblement que la loi ne questionne pas les 'systèmes de production'. Le débat glisse vers l'Antinomie des moyens, la militante faisant valoir une critique décroissante du système capitaliste (l'idée serait en quelque sorte d'inciter les entreprises à... moins produire).

C'est peu dire qu'en faisant des incitations l'un des arguments phares du débat, A.Thorens s'est mise dans une situation bien difficile à tenir. Il n'est pas exagéré de dire que les dissensus idéologiques potentiels portent sur toutes les antinomies (figure 64).

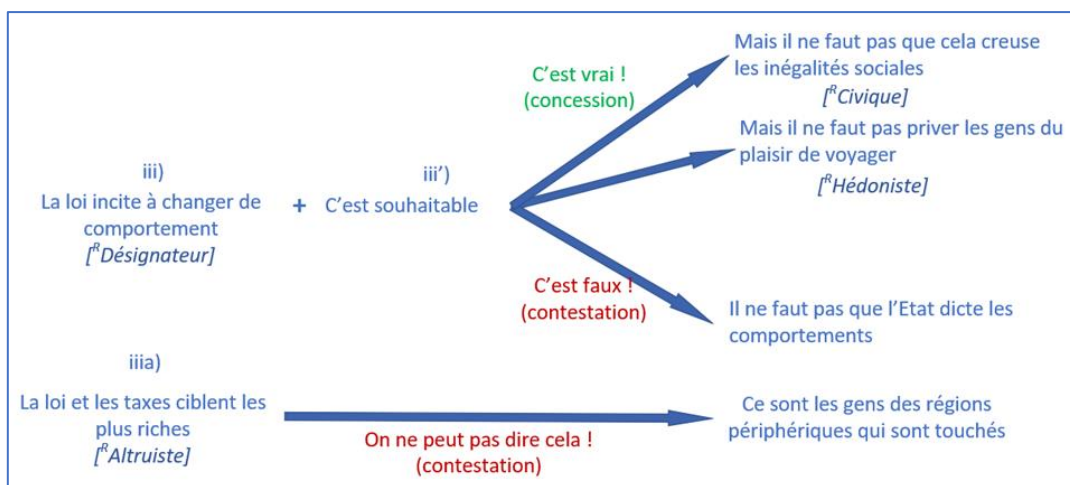


Figure 64

### Changer de système | Occulter les vrais enjeux (iv)

Ce que nous avons dit au sujet de la critique économique émise par E.Ferreira illustre bien sa propre assertion phare, à savoir que la loi maintient et renforce même un système pourtant délétère. Les critiques de cette assertion iv) peuvent venir d'A.Thorens et de P.Nantermod. La première n'est pas très volubile à ce sujet, et fait une concession à E.Ferreira : « c'est pas une loi à la hauteur du défi, et là je suis complètement sur la ligne des grévistes du climat ». Cette concession est renforcée par la phrase suivante :

« Oui, on est un peu timide sur la finance. J'avais proposé notamment d'intégrer dans la loi des objectifs fermes, contraignants, de réduction des émissions pour le secteur financier, et malheureusement, cette proposition n'a pas eu de majorité ».

En concédant ainsi le bienfondé de l'argument de la militante, A.Thorens enterre la divergence idéologique et scelle le dissensus axiologique : son propre argument, iii), est « simplement » meilleur ou prépondérant. A ce titre, il est intéressant qu'A.Thorens ouvre la porte à une relativisation de la technocratie en concédant l'argument décroissant d'E.Ferreira (elle aurait aussi pu contester, en parlant de 'chance' ou d' 'opportunités' (section I). Cela montre peut-être que la décroissance est plus proche de certains élus de gauche que ce que leur programme ne le laisse penser.

L'opposition entre P.Nantermod et E.Ferreira sur cette question donne lieu à la passe d'armes la plus vive du débat. La militante commence par exposer la responsabilité-faute, qu'elle attribue, comme on vient de le voir, au secteur bancaire :

*« le Crédit suisse et l'UBS [...] sont la 4e et la 9e banques européennes qui investissent le plus dans les énergies fossiles. Dans un classement sur les banques les plus vertueuses au monde, sur 75 banques [...] le Crédit suisse est 72e et l'UBS 33e. C'est exécrable. »*

Sous cet angle, la loi occulte les vrais enjeux, que sont les investissements des banques dans les énergies fossiles, l'appât du gain aveugle des entreprises délocalisées, voire les pratiques somptuaires des plus nantis ; l'utilisation du mot 'exécrable' mérite d'être relevée. Visiblement, c'est moins la place dans le classement<sup>321</sup> qui gêne E.Ferreira que le fait que ces dernières soient une incarnation du « système ». Comme G.Giraud et C.Renouard (2010) qui parlent d'une société 'otage' de la finance, il s'agit clairement d'une critique économique aux accents décroissants, que la militante confirme en affirmant : « nous sommes un mouvement anticapitaliste ».

Il est évident que ce positionnement ne plaît aucunement à P.Nantermod, selon qui ce discours présente des objectifs « *quasiment communistes* ». Ce faisant, il acte d'emblée la divergence idéologique qui les déchire. Selon ce dernier, la meilleure manière de lutte contre le changement climatique n'est en tout cas pas de changer de système, mais certainement d'accentuer le développement... capitaliste. Il pense en outre faire partie de la majorité sur ce point : « *Je crois pas qu'il y a des centaines de milliers de jeunes en Suisse, des dizaines de milliers de jeunes en Suisse qui sont pour l'abolition du système économique que l'on connaît aujourd'hui* ».

Il s'agit donc d'une très claire opposition idéologique sur l'Antinomie des moyens, qui mobilise le <sup>R</sup>Economique. Le débat ne nous permettra pas de connaître la position de la militante quant au <sup>R</sup>Technique – au contraire de celle de P.Nantermod qui, pour une fois, soutient son alliée de circonstance :

*« Cette taxe va [...] servir à financer les trains de nuit, enfin toutes les choses qui devraient permettre aux gens de continuer à visiter l'Europe en polluant le moins possible »*

---

<sup>321</sup> S'il s'agissait du classement de l'observatoire 'banking on climate chaos' (<https://www.bankingonclimatechaos.org/>) même les scores des banques les mieux classées sont plutôt mauvais.

Avec cette phrase, et surtout le terme ‘continuer à...’, l’orateur se positionne en faveur d’une *transition*, et rejette également la décroissance technologique. Le fait qu’E.Ferreira ne réagisse pas sur ce point est un indice qui montrerait que c’est un point qu’elle pourrait concéder (à l’inverse, par exemple, de P.Roch – ç4). Là encore, on remarque que, comme on l’avait décrit d’un point de vue théorique, les idéologies sont des *idéaux-types* et non des cases, et que P.Roch est très certainement ‘plus’ décroissant qu’E.Ferreira. Mais le fait de déplacer le curseur en direction de l’idéal-type décroissant est déjà une atteinte trop forte à la technocratie pour P.Nantermod (figure 65).

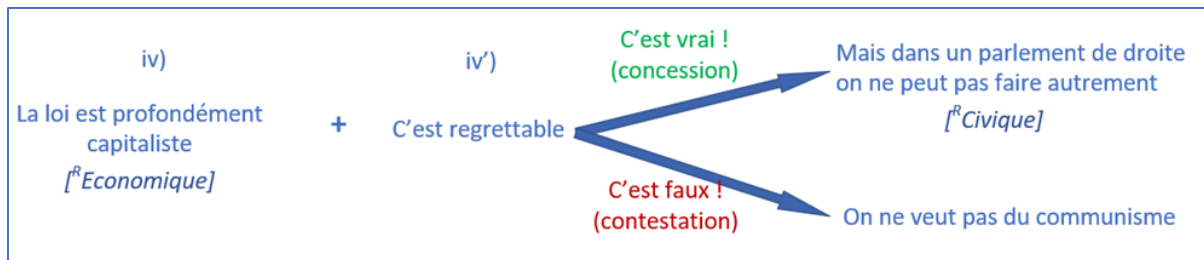


Figure 65

Ainsi, les quatre arguments phares convoqués ont tous été à la fois sérieux et attaquables ; consistants et précaires, comme aurait dit E.Dupréel (ç6). Comme prévu, il est difficile de donner des justifications sans buter sur des contre-arguments eux aussi solides. Aussi, l’analyse d’un débat télévisé nous a effectivement permis de mieux comprendre où se situent les points de tension, et sur quels points on observe des concessions.

Le recours à la typologie des registres de valeurs rend beaucoup plus facile la différenciation entre ces deux types d’opposition. Les concessions les plus visibles sont celles d’E.Ferreira sur l’importance de l’Accord de Paris et de P.Nantermod sur l’augmentation des coûts. Pour la première, le <sup>R</sup>Désignateur est moins important qu’un autre (notamment économique). Pour le second, c’est le <sup>R</sup>Hédoniste qui est moins central que d’autres (civique et désignateur). Malgré cela, les controverses essentiellement idéologiques restent les plus nombreuses.

### Les postures qui émergent

A l’issue de cette analyse, nous pouvons confirmer ce que nous avons déjà supposé à la lecture des cartes sémantiques de chaque participant, à savoir qu’il n’y avait pas seulement trois « camps » dans la campagne, mais en tout cas quatre. En effet, les justifications des partisans sont diamétralement opposées selon qu’il s’agisse d’A.Thorens ou de P.Nantermod. Plutôt que de reprendre les termes « gauche » et « droite », essayons de décrire ces quatre postures de manière quelque peu ludique.

#### ➤ Les Réfractaires

Cette posture, habillée pour l’occasion par P.-A.Page, se caractérise avant tout par son penchant idéologique profondément individualiste. Les registres désignateur (responsabilité individuelle), altruiste (deux catégories de population) et hédoniste

(augmentation des coûts) dominant. On remarque que ces opposants ne se prononcent ni quant à l'Antinomie des fins, ni quant à celle des moyens ; toute l'énergie est mise sur celle du leadership.

➤ Les Contestataires

Représenté par E.Ferreira, ce 'non de gauche' était complètement absent des débats parlementaires (section I). Il se caractérise par une forte opposition idéologique sur l'Antinomie des moyens (décroissance). Il faut noter que cette orientation porte sur l'économie avant de porter sur la technique. L'autre registre privilégié est civique : au lieu des 'deux catégories de population' les contestataires se battent pour moins d'inégalités sociales et plus de 'justice sociale'.

➤ Les Institutionnels

A travers le discours de P.Nantermod, on constate que ce oui est avant tout mondialiste en misant sur les accords internationaux et les objectifs à long-terme. D'une part, il s'agit de prendre une place dans le concert des nations (<sup>R</sup>Désignateur, côté mondialisme – c'est la voie privilégiée par l'orateur du jour), ainsi que de tendre vers un idéal civique (justice intergénérationnelle). Cette posture acte ainsi surtout la divergence idéologique sur l'Antinomie du leadership, tout en essayant timidement de se placer du côté anthropocentriste de l'Antinomie des fins. Il faut noter que contrairement à lui, mais à l'image de ce que nous avons constaté dans la section I, les représentant des milieux économiques remettront en avant, au cours de la campagne, l'Antinomie des moyens (emplois, innovations, etc.).

➤ L'Écologie politique

A.Thorens, dévoile moins clairement une orientation idéologique. En particulier, il y a une ambiguïté non résolue quant à l'Antinomie du leadership, entre le principe du pollueur-payeur clairement mondialiste, et les incitations, plutôt individualistes. Sur l'Antinomie des moyens, il y a une autre petite ambiguïté entre le soutien clair à la transition et la concession vis-à-vis d'un argument décroissant. Quant à l'Antinomie des fins, A.Thorens n'en parle pas vraiment. A noter que, durant la campagne (voir cartes sémantiques en annexe), le mot 'taxe' est presque absent du vocabulaire des partisans, signe que les arguments y référant ont été « dominés » par ceux des opposants.

L'impression que donne ces deux indécisions de la part d'A.Thorens donne l'impression selon laquelle il pourrait en fait y avoir un « cinquième camp ». L'écologie politique 'classique' pourrait insister davantage sur l'écocentrisme et l'individualisme(-colibri), tandis que les « économistes » se montreraient clairement technocrates et mondialistes (figure 67, p250). Le résultat est assez éloquent quant au centre de gravité du débat, qui tourne autour de l'Antinomie du leadership, et qui sont on ne peut plus éloignés de l'Antinomie des fins ! En outre, la « zone » de débat de P.Nantermod et d'A.Thorens sont un peu inversés

par rapport à ce qu'on pourrait penser. C'est un signe qui montre que le premier concède, comme on l'a vu, l'argument économique. Et surtout, chacun a son espace argumentatif !



Figure 66. Espace argumentatif des participants. N'y a-t-il pas un cinquième camp ?

### Les abonnés absents

Le fait d'avoir autant d'insistance sur ce pôle soulève des questions quant aux deux autres. Or, deux registres sont quasiment absents du débat télévisé : le <sup>R</sup>Technique et le <sup>R</sup>Naturaliste ; ce sont justement les deux que l'on a dit être intrinsèquement liés avec les deux premières antinomies.<sup>322</sup> Ce manque de débat de fond cache-t-il un cadrage tacitement anthropocentriste et technocrate ? Rien n'est moins sûr.

Concernant le <sup>R</sup>Naturaliste et l'Antinomie des fins en général, A.Thorens a certainement manqué une occasion d'adopter une ligne bien compréhensible – puisque, comme on l'a vu (ç8), les thèmes 'historiques' du parti des Vert-e-s s'inscrivent dans cette ligne.<sup>323</sup> Quant à la question technique, la seule bonne raison pour laquelle elle a été si spectaculairement évincée (outre l'absence des vert'libéraux) tient sans doute à un cadrage institutionnel de l'émission. Mais cela aurait tout de même pu ne pas empêcher de discuter – ou même

<sup>322</sup> Les autres absences axiologiques étaient davantage prévisibles, et correspondent à ce que nous avons déjà signifié aux chapitres précédents.

<sup>323</sup> Bien sûr, P.-A.Page l'aurait attendue au tournant là-dessus – d'autant plus facilement que la caricature de l'imaginaire rural (dureté du métier d'agriculteur, proximité de la nature, beauté des paysages, etc.) – rend très difficile l'acceptation du terme « pollueurs » pour en désigner les habitants. L'agriculteur est d'ailleurs le seul à aborder ce thème avec fierté, puisque par deux fois, il dira que les agriculteurs comme lui « vivent » et « travaillent avec la nature » et « avec le climat ». Mais cela aurait donné lieu à une définition plus claire des différentes postures, et on peut regretter que ce débat ait été évité.

d'évoquer – les énergies renouvelables. On aurait pu déborder sur le <sup>R</sup>Imaginé : où est passé l'imaginaire des posters électoraux présentant des panneaux solaires flamboyants ?

Une explication simple et définitive serait que tout le monde était platement d'accord sur ce thème. Mais cette hypothèse n'est pas très plausible, vu les divergences effectives sur ce point : l'exemple des parcs solaires alpins montrent au contraire que ce débat est très vif. Par ailleurs, les tenants de la décroissance sont intrinsèquement réservés quant au développement technologique, que la loi encourageait (par exemple à travers les normes de production). Il est difficile à dire à qui ce faux consensus profite. On peut supposer que E.Ferreira aurait ressorti le terme 'apprentis sorciers' ; quant à l'UDC, elle aurait peut-être eu plus de mal à trouver des justifications (elle aurait dû clarifier sa position quant à l'Antinomie des moyens).

### Post mortem – l'histoire continue

Le 13 juin 2021, le peuple suisse refuse la loi par 51% des votants, au terme d'un scrutin marqué par une mobilisation historiquement très élevée. Il s'agit d'une petite surprise, étant donné que les instituts de sondage prédisaient encore quelques jours avant une victoire des partisans (figure 67). Nous voyons surtout le schisme qui s'est concrétisé entre partisans et opposants.

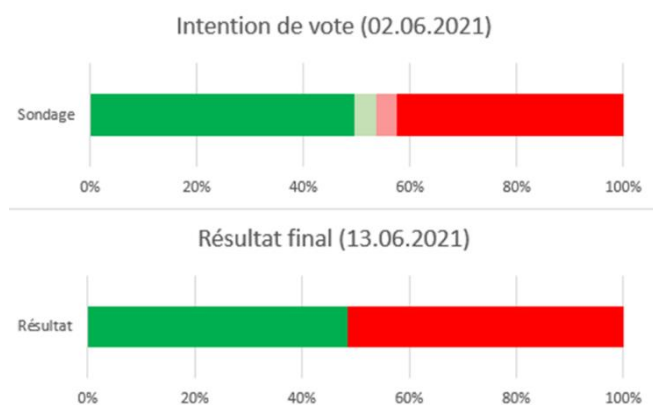


Figure 67

Nous espérons avoir pu démontrer dans les deux sections de ce chapitre que cette binarité cache en réalité des divergences fort variées d'orientations idéologiques ; ce n'est pas parce que les citoyens s'opposent sur leur vote qu'ils s'opposent sur *toute la ligne*, et encore moins que certains sont « pro-climat » et d'autres « anti-climat ». Les analystes se sont bien sûr penchés sur le fort lien entre la couleur partisane et le vote (à l'UDC, le non dominait largement, tandis qu'à gauche et chez les vert'libéraux, le soutien est presque sans faille ; c'est les partis bourgeois, c'est plutôt l'indécision qui régnait). Par ailleurs, T.Milic (2021) fait ressortir le clivage entre les villes et les campagnes, et plus généralement en fonction de la taille de la commune de résidence.

Mais tout cela ne dit pas qui était dans quel camp ; et s'il semble clair qu'une grande majorité des personnes qui ont glissé un non dans l'urne soient des 'réfractaires' (et non des 'contestataires'), on peut s'interroger quant au poids respectif des trois « familles » de partisans. Schématisons l'acceptance et le rejet selon nos trois axes (tableau 20, p252) : ce sont principalement les plus individualistes, mais aussi les personnes qui ont des réserves quant à la technocratie, qui s'opposent le plus probablement à la loi. Et comme dit plus haut, la question de la Nature, et de l'écocentrisme en général, s'est faite extrêmement

discrète, jusqu'à disparaître quasiment – cette situation est une exception dans le domaine des politiques de l'environnement. Aussi, à l'inverse des deux autres antinomies, le positionnement des acteurs sur l'axe de l'Antinomie des fins n'a visiblement pas *conditionné* leur acceptation ou leur rejet.<sup>324</sup>

Tableau 20. Schématisation de l'acceptation ou du rejet de la loi.

Ecocentrisme	?		Anthropocentrisme
Décroissance	Non		Technocratie
Individualisme	Non	Oui	Mondialisme

Nous terminons ce chapitre sur deux conclusions importantes, qui font le lien avec le chapitre 10. Le premier point que l'on retiendra de cette double analyse est que même s'il n'y a « que » deux camps *apparents* lors d'une votation, il en existe en fait bien d'autres. C'était évident pour le camp du non, avec les deux référendums distincts ; mais chez les partisans aussi, il y a au moins deux camps, et nous soupçonnons même l'existence d'un troisième, plus ouvertement mondialiste et technophile, et pas très profilé sur l'Antinomie des fins – seul groupe auquel cette loi convenait parfaitement, et que nous pourrions appeler le 'parti des économistes'.

L'autre conclusion principale est que par rapport aux débats parlementaires, la campagne s'est clairement recentrée autour de la troisième antinomie. Cela a de quoi surprendre, puisque les parlementaires parlent allégrement de glaciers et de nature, et que ces notions ont ensuite complètement disparu.<sup>325</sup> A l'inverse, les partisans – hormis le (faible ?) nombre d' 'économistes' – devaient avaler quelques couleuvres pour soutenir la loi. Pour les uns comme pour les autres, la solution aurait pu être d'insister sur le penchant technocrate présent dans les programmes partisans ; pourtant, ce n'est pas ce qu'on a observé.

Cela pose deux (dernières) questions : l'Antinomie des fins – qui est fortement liée à l'écologisme – est-elle, *in fine*, pertinente pour ce qui est des décisions de lutte contre le changement climatique ? Et la technocratie semble fort peu contestée dans la sphère politique ; qu'en est-il dans la population, tandis que de nombreux chercheurs sont eux-mêmes décroissants (ç5) ? Ces deux interrogations offrent un fil rouge au dernier chapitre.

<sup>324</sup> Nous avons sciemment éliminé le climatoscepticisme des justifications possibles. Or, ces derniers se retrouvent bien dans le décompte des voix. Nous pourrions faire l'hypothèse que beaucoup d'entre eux se sont rangés aux côtés des réfractaires ; mais tous les réfractaires ne sont pas sceptiques (loin de là), et on pourrait faire une autre hypothèse, selon laquelle les climatosceptiques sont avant tout « anti-système » et, de ce fait, se comptent peut-être surtout parmi les abstentionnistes. Nous n'avons pas les moyens de tester ces hypothèses.

<sup>325</sup> Ils seront même supplantés par la notion revenante de 'justice climatique', qui fait partie du vocabulaire de la gauche contestataire.

## Loi climat et innovation

En 2022, une initiative populaire, appelée « initiative des glaciers », est sur la table parlementaire. Un contre-projet indirect,<sup>326</sup> élaboré par le parlement, est intitulé « Loi climat et innovation ». On y voit une translation de l'Antinomie des fins ('glaciers') vers l'Antinomie des moyens – toujours côté technocratie, puisque sont promus des objectifs de « *technologies d'émission négative* » (Art.3), ou encore « *l'encouragement de technologies et de processus innovants* » (Art.6). Une nouvelle fois, l'UDC lance le référendum, mais le 'oui' finira par l'emporter, le 18 juin 2023, avec environ 59% des voix.

Les analystes s'accorderont alors à penser que la différence venait tout simplement des taxes, absentes de la 'loi climat et innovation'. Il faut dire que, lors des débats parlementaires déjà (en mars 2022), les partisans de tous bords s'autocongratulent sur le fait que les taxes n'ayant pas court, les problèmes que posait la loi à la population ont également disparu.

Cette analyse me semble trompeuse. Mathématiquement d'abord, entre les 48,4% d'adhésion en 2021 et les 59,1% en 2023, seuls une dizaine de points ont été échangés. Pour neuf personnes sur dix, il est donc clair que l'argument des taxes n'est pas décisif (4 refusent dans les deux cas et 5 acceptent de toute façon). Et le taux de participation, qui a chuté de 59,7% à 42,5%, fait que le nombre de citoyens qui ont glissé un bulletin en faveur de la loi a... chuté, lui aussi, entre 2021 et 2023 ! Rien ne permet donc d'affirmer que quiconque ait changé d'avis.

Mais surtout, parmi ceux qui auraient tout de même 'changé de camp', on relèvera que, parmi les deux arguments principaux pour le rejet de la loi CO<sub>2</sub> à gauche, celui qu'elle partageait avec la droite, à savoir les 'deux catégories de population', disparaît. Il faudrait donc déjà retrancher du décomptes les 'Contestataires' qui, soit se sont abstenus, soit se sont prononcés en faveur de la loi en 2023. Et enfin, il y a tous ceux qui, de gauche à droite, ont été davantage choqués par les deux catégories de citoyens que par le principe lui-même des taxes (rappelons une dernière fois que taxe peut aussi signifier le principe du pollueur-payeur). Il me semble donc que ce qui a principalement changé, c'est le glissement de l'Antinomie du leadership (2021, dont l'individualisme est favorable au 'non') vers l'Antinomie des moyens (technocratie – mais qui existait déjà) et aussi vers l'Antinomie des fin, côté anthropocentrisme (les générations futures sont revenues sur le devant de la scène, l'objectif d'atteindre la « neutralité carbone » en 2050 ayant pu cette fois-ci être mis au premier plan).

---

<sup>326</sup> <https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/portrait-du-parlement/statut-assemblee-federale/le-peuple-et-assemblee-federale/initiatives-populaires>